

**Guinée: Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, revue des assurances de financement, demande de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et demande de modification de critères de réalisation--Rapport des services du FMI, annexe d'information, communiqué de presse sur les débats du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour la Guinée.**

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, de la revue des assurances de financement, de la demande de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, à la revue des assurances de financement, à la demande de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et à la demande de modification de critères de réalisation, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 8 août 2012 avec les autorités de la Guinée sur l'évolution et la politique économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 11 septembre 2012. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue des administrateurs tels qu'exprimés le 26 septembre 2012 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la demande ou la revue.
- Une déclaration de l'administrateur pour la Guinée.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

- Document relatif à l'initiative PPTE
- Note consultative conjointe sur le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2011-12 et le rapport d'étape 2011
- Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI\*
- Mémoire de politiques économique et financière des autorités guinéennes\*
- Rapport de mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
- Protocole d'accord technique\*

\*Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante  
International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201  
Adresse électronique: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## GUINEE

### **Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, revue des assurances de financement, demande de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation et demande de modification de critères de réalisation**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Sean Nolan et Masato Miyazaki

11 septembre 2012

**La Guinée progresse de manière satisfaisante à l'issue d'une longue période caractérisée par des troubles sociaux et un régime militaire.** Les déséquilibres macroéconomiques ont été réduits, d'importantes réformes structurelles ont été entreprises et les infrastructures, longtemps négligées, sont en cours de reconstruction. Le processus de transition politique n'est toutefois pas achevé car les élections parlementaires ont été remises à une date ultérieure, et des tensions sociales persistent. La Guinée est exposée à l'évolution de la situation sur les marchés mondiaux, bien que les risques en ce domaine soient atténués par l'existence de contrats miniers de longue durée. Le riz est le principal produit alimentaire importé; ses prix sur les marchés mondiaux n'ont que peu augmenté et les réformes agricoles visent à accroître la production.

**Les résultats dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) sont satisfaisants.** Les critères de réalisation quantitatifs établis pour la fin juin ont été respectés mais de nouveaux arriérés extérieurs, de courte durée, ont été enregistrés durant la première moitié de 2012 par suite de problèmes techniques (des mesures ont été prises pour remédier à la situation et les autorités ont sollicité une dérogation). Des progrès notables ont également été réalisés dans le cadre des réformes structurelles, malgré certains retards. **Les services du FMI recommandent de conclure la première revue**, à la suite de laquelle la Guinée devrait atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée.

**Relations avec le FMI.** Le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2011 au titre de l'Article IV avec la Guinée le 24 février 2012, et a approuvé à cette date un accord triennal au titre de la FEC, d'un montant de 128,52 millions de DTS (120 % de la quote-part). Les discussions relatives à la première revue de l'accord se sont déroulées à Conakry du 19 juillet au 8 août 2012. L'équipe du FMI se composait de M. Snoek (chef de mission), de MM. Ntamatungiro et Razafimahefa (tous deux du Département Afrique), de M. Dicks-Mireaux (SPR) et de M. Wane (Représentant résident). Les membres de la mission ont rencontré le Président Condé; le Premier Ministre, M. Fofana; la Présidente du Conseil national de transition, Mme Diallo; le Ministre de l'Économie et des finances, M. Yansané ainsi que d'autres ministres; le Gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée, M. Nabé, et d'autres hauts fonctionnaires; et des représentants de la société civile, des syndicats, de la presse et du corps diplomatique. M. Bah (Bureau de l'Administrateur) a participé aux réunions.

**Publication:** Les autorités ont accepté que le rapport des services du FMI ainsi que la Lettre d'intention et les pièces qui y sont jointes soient publiés.

## Table des matières

Page

Sigles et acronymes.....	3
Résumé analytique .....	4
I. Introduction.....	6
II. Évolution récente de l'économie et résultats du programme.....	6
III. Examen du programme pour la fin de 2012 et pour 2013 .....	10
A. Politique budgétaire.....	10
B. Politique monétaire et politique de change .....	12
C. Réformes structurelles.....	12
IV. Suivi, financement et risques du programme.....	14
V. Plans à moyen terme, DSRP et point d'achèvement de l'Initiative PPTE .....	17
VI. Évaluation des services du FMI.....	17
Encadrés	
1. Principaux facteurs influant sur l'exécution du budget au premier semestre de 2012 .....	7
2. Évolution de la structure de gouvernance du secteur minier .....	14
Graphiques	
1. Récents développement économiques, 2009–12 .....	8
2. Développements budgétaires et projections, 2012–13.....	9
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16.....	20
2a. Tableau des opérations financières de l'État, 2010–16 (milliards de francs guinéens).....	21
2b. Tableau des opérations financières de l'État, 2008–16 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) .....	22
3a. Comptes de la Banque Centrale et des banques commerciales, 2008–13 .....	23
3b. Situation monétaire intégrée, 2008–13 .....	24
4. Balance des paiements, 2008–16 .....	25
5. Critères de réalisation et objectifs indicatifs de la FEC, 2012.....	26
6. Critères de réalisation et objectifs indicatifs de la FEC, 2012–13.....	27
7. Besoins et sources de financement extérieurs, 2011–15.....	28
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2012–25 .....	29
9. Propositions de calendrier de décaissements et périodes de revues au titre de la FEC, 2012–15.....	30
Appendice	
I. Lettre d'intention .....	31
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de politiques économique et financière.....	33
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique .....	67

**SIGLES ET ACRONYMES**

AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
BAfD	Banque africaine de développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
(D)SRP	(Document de) stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
EDG	Électricité de Guinée
FEC	Facilité élargie de crédit
FIDA	Fonds international de développement agricole
GFP	Gestion des finances publiques
GNF	Franc guinéen
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
PAT	Protocole d'accord technique
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés

## RESUME ANALYTIQUE

**La situation macroéconomique a évolué de manière encourageante au premier semestre de 2012.** L'activité économique a été soutenue, l'inflation s'est ralentie, le taux de change s'est stabilisé et les réserves officielles étaient supérieures à quatre mois d'importations à la fin de juin, bien que les importantes recettes minières exceptionnelles ne se soient pas concrétisées comme prévu. Les progrès ont tenu à la poursuite d'une gestion budgétaire prudente caractérisée par des efforts résolus de recouvrement des recettes et par la mise en place du système de gestion des dépenses sur base caisse, qui a été confortée par la vente de devises à laquelle a procédé la banque centrale pour absorber l'excédent de liquidités. Le gouvernement et l'opposition n'ont pas pu s'entendre sur le calendrier des élections législatives nécessaires à l'achèvement du processus de transition politique, et l'environnement socio-politique reste fragile.

**Les résultats dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants.** Les critères de réalisation quantitatifs établis pour la fin juin ont été respectés. Certains nouveaux arriérés extérieurs, de courte durée et dus, pour l'essentiel, à des problèmes techniques, ont empêché de respecter le critère relatif à la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs; des mesures ont été prises pour remédier à la situation et les autorités ont sollicité une dérogation. Les progrès accomplis dans le cadre de l'ambitieux programme de réformes structurelles sont satisfaisants. Les retards observés tiennent principalement à des insuffisances qui nécessiteront une assistance technique supplémentaire, bien que certains dérapages se soient produits au niveau de l'application des politiques, notamment en ce qui concerne le rétablissement du mécanisme d'ajustement régulier des prix pétroliers, qui a été remis à une date ultérieure de crainte qu'il n'ait des répercussions sociales. La Guinée devrait atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE à la suite de la première revue de l'accord au titre de la FEC.

**D'importantes mesures ont été prises pour instaurer une bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier.** Le gouvernement a constitué deux comités pour assurer l'examen des conventions minières existantes, promouvoir la transparence et faire preuve de la diligence nécessaire. Il a aussi récemment renforcé le contrôle par l'État d'une société constituée pour gérer le patrimoine minier du pays, en attendant que la Banque mondiale et le FMI lui fournissent des conseils sur le rôle de cette société. Les décrets d'application du Code minier de 2011 et les modifications techniques apportées à ce dernier, qui devraient être prêts d'ici la fin de 2012, serviront de base à l'examen des conventions minières. Les autorités n'ont pas encore pris de décisions concernant l'éventuelle participation de l'État au capital de la société d'infrastructure du projet de mine de fer de Simandou, mais elles ont indiqué que tout emprunt contracté au titre de projet sera exclusivement financé au moyen des futures recettes du projet, sans aucune garantie de l'État qui pourrait constituer une charge budgétaire.

**Les objectifs du programme pour la fin de 2012 ont été modifiés de manière à prendre en compte l'évolution récente de la situation mais les objectifs généraux du programme sont inchangés.** Les modifications ont été essentiellement apportées en raison du manque à percevoir des recettes minières exceptionnelles et du glissement de certaines dépenses de 2011.

**Le programme pour 2013 vise à conforter la stabilisation macroéconomique.** Selon les projections, la croissance économique devrait rester soutenue, grâce à l'intensification des investissements dans le secteur minier et à l'impact des efforts structurels en cours, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'électricité. L'objectif est de ramener le taux d'inflation à moins de 10 % et de maintenir les réserves officielles brutes à l'équivalent de près de trois mois d'importations. Les économies réalisées grâce aux allègements de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, de l'IADM et d'autres mécanismes permettront de disposer de l'espace budgétaire requis pour accroître les dépenses dans les secteurs prioritaires. Le programme de réformes structurelles pour la fin de 2012 et pour 2013 privilégie les réformes concernant le régime et de l'administration des impôts, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette et d'autres domaines d'intervention essentielles (secteur minier, électricité, agriculture et climat de l'investissement).

**Les services du FMI recommandent de conclure la première revue de l'accord au titre de la FEC, d'approuver la dérogation pour non observation du critère de réalisation concernant l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et la modification des critères de réalisation pour la fin de décembre 2012, et de conclure la revue des assurances de financement.**

## I. INTRODUCTION

1. **La Guinée continue de progresser de manière satisfaisante dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour redresser les importants déséquilibres macroéconomiques hérités du régime militaire de 2009–10.** Après avoir pris des mesures rigoureuses de redressement budgétaire en 2011, les autorités s'emploient, dans le cadre de leur programme à moyen terme, en premier lieu de ralentir l'inflation et, à moyen terme, de mettre en place un cadre pour s'assurer que le développement des activités minières débouche sur une croissance économique multisectorielle et la réduction de la pauvreté.
2. **La situation socio-politique reste fragile.** Le gouvernement et l'opposition ne sont pas parvenus à s'entendre sur le processus des élections législatives qui permettraient d'achever la transition à un régime constitutionnel normal. L'insuffisance des services de base et la poursuite d'une inflation soutenue sont également causes de tensions sociales, bien que les autorités fassent des progrès dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

## II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET RESULTATS DU PROGRAMME

3. **L'activité économique est soutenue, grâce essentiellement à l'agriculture et à l'augmentation des investissements dans le secteur minier (tableaux 1 à 4; figures 1 et 2; MPEF ¶ 6; 8).** Le taux d'inflation, qui continue de diminuer, était tombé à moins de 15 % (en glissement annuel) en juillet. Le taux de change est resté stable durant la première moitié de 2012, et les réserves internationales dépassaient quatre mois d'importations vers le milieu de l'année bien que les recettes exceptionnelles attendues dans le secteur minier ne se soient pas concrétisées. Les critères de réalisation quantitatifs pour la fin de juin ont été respectés (tableau 5, et MPEF ¶ 9 et tableau 1)<sup>1</sup>. Le critère de réalisation permanent concernant la non accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté car le Gabon a enregistré des arriérés au titre du service de la dette extérieure pendant une courte période (avril et mai 2012) en raison essentiellement de problèmes techniques au niveau du système de transferts internationaux de la banque centrale ; ces problèmes ayant été réglés et les arriérés apurés, les autorités ont sollicité une dérogation pour non observation de ce critère. L'objectif indicatif des dépenses pour les secteurs prioritaires n'a pas plus été atteint.
4. **L'exécution du budget a été satisfaisante au premier semestre de 2012, malgré certaines difficultés (encadré 1; MPEF ¶ 10–12).** Les recettes ont dépassé l'objectif du programme de près de 1 % du PIB par suite de l'augmentation de l'impôt sur les revenus non salariaux et les efforts résolus de recouvrement qui ont plus que contrebalancé le manque à percevoir au niveau des taxes sur les produits pétroliers<sup>2</sup>. Les dépenses courantes ont été bien plus

<sup>1</sup> Après ajustement du programme pour prendre en compte le manque à percevoir au titre des recettes minières exceptionnelles; voir le paragraphe 20 du Protocole d'accord technique (PAT), Rapport des services du FMI, n°12/18, 13 février, 2012.

<sup>2</sup> Le taux effectif de la taxe sur les produits pétrolier est ajusté tous les mois pour compenser l'écart entre les prix à la pompe et le coût des importations.

faibles que ne l'indiquaient les projections et les dépenses d'investissement financées par des ressources intérieures ont été moins élevées que prévu par suite de retards dans l'exécution des projets<sup>3</sup>. Le solde budgétaire de base a donc été pratiquement nul, alors que les prévisions faisaient état d'un déficit de 3,7 % du PIB. Ce résultat a compensé dans une large mesure le manque à percevoir au titre des recettes minières exceptionnelles et la nécessité de régler un montant élevé de factures accumulées mais non payées en 2011; il a néanmoins été nécessaire, d'obtenir des financements bancaires additionnels.

### **Encadré 1. Guinée: principaux facteurs influant sur l'exécution du budget au premier semestre de 2012**

Le budget a été exécuté dans un contexte caractérisé par les imprévus suivants:

- *Les importantes recettes minières exceptionnelles escomptées (250 millions de dollars; 4,5 % du PIB) ne se sont pas concrétisées. Il était prévu d'utiliser la moitié de ce montant, que l'État aurait dû recevoir au deuxième trimestre, pour financer le budget et de déposer le solde dans le Fonds spécial d'investissement (FSI) constitué au début de 2012 pour gérer les recettes minières exceptionnelles<sup>1</sup>. Le retard enregistré est dû à la création de deux comités en mars 2012, qui ont été chargés de revoir toutes les conventions existantes, y compris celles qui devraient générer les recettes exceptionnelles de 2012, pour assurer leur conformité au code minier de 2011, en procédant de manière totalement transparente et en faisant preuve de la diligence voulue. Les résultats de cet examen, qui dépend également de l'adoption des amendements au code minier de 2011 et des décrets d'application dudit code, ne devraient pas être disponibles avant 2013.*
- *Des paiements représentant un montant important ont dû être effectués au titre de dépenses engagées à la fin de 2011 (1,1 % du PIB), en partie à cause de l'approbation tardive (en octobre) du budget révisé de 2011.*
- *Un manque à percevoir plus élevé que prévu au titre des taxes sur les produits pétroliers (1,1 % du PIB pour la première moitié de 2012). Le budget de 2012 avait été établi dans l'hypothèse que les prix pétroliers intérieurs augmenteraient progressivement de manière à éliminer l'écart avec le coût des importations au 1er juillet; en fait, les prix intérieurs ont été maintenus au même niveau tandis que le coût des importations a augmenté.*
- *Un décaissement non prévu a été effectué dans le cadre d'un prêt concessionnel accordé à la Guinée par l'Angola (72 millions de dollars; 1,3 % du PIB)<sup>2</sup>. Ce versement, qui devait en principe être affecté au financement d'une nouvelle entreprise publique dans le secteur minier, n'a pas été utilisé et a contribué à limiter le montant net des financements bancaires du budget jusqu'à la fin de juin.*

<sup>1</sup> Le FSI fait l'objet d'un examen détaillé dans le rapport des services du FMI, n°12/18, 13 février 2012 ; page 22, encadré 4.

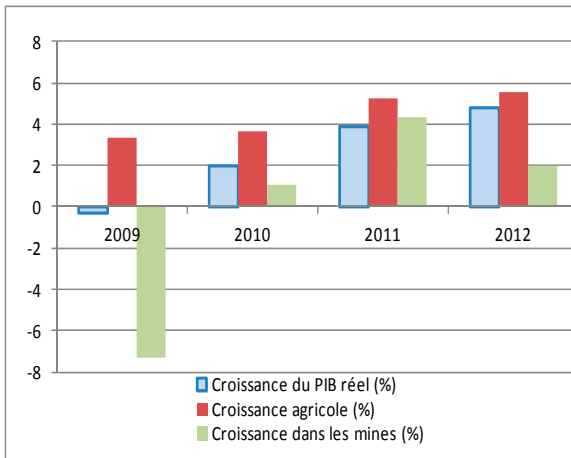
<sup>2</sup> En février 2012. Le montant total du prêt est de 150 millions de dollars ; une deuxième tranche, de 39 millions de dollars, devrait être décaissée en 2013.

<sup>3</sup> C'est aussi en raison de ce dernier facteur que l'objectif indicatif fixé pour les dépenses des secteurs prioritaires, qui comprennent des investissements (importants) dans le secteur de l'électricité, n'a pas été atteint. La principale cause a été le retard, pour des raisons techniques, de la livraison des nouveaux groupes électrogènes thermiques qui était prévue pour le premier trimestre mais n'a eu lieu qu'en juillet 2012. Les autorités reverront la définition des dépenses dans les secteurs prioritaires avec les partenaires extérieurs (MPEF ¶ 67).

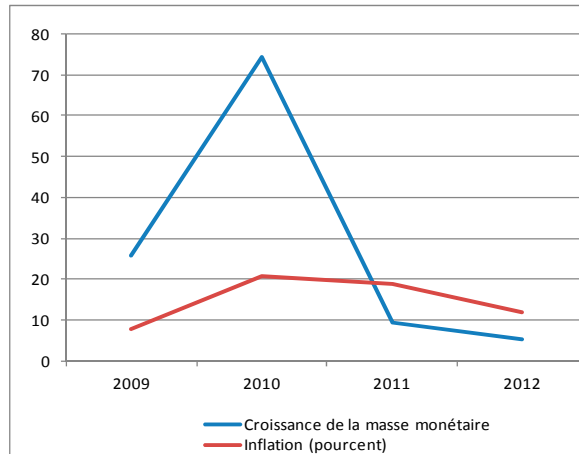


**Figure 1. Guinée: Récents développement économiques, 2009–12**

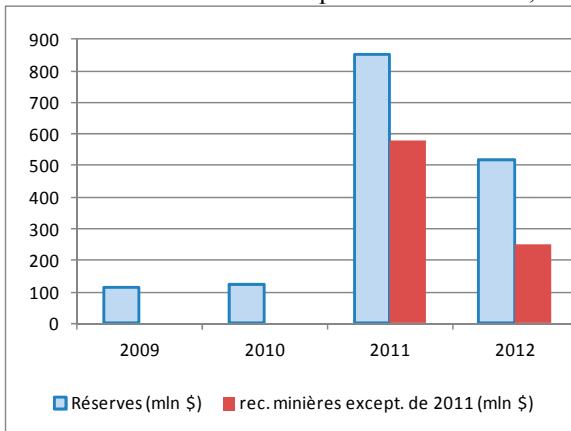
La croissance économique s'accélère,



La croissance de la masse monétaire se modère, l'inflation diminue.



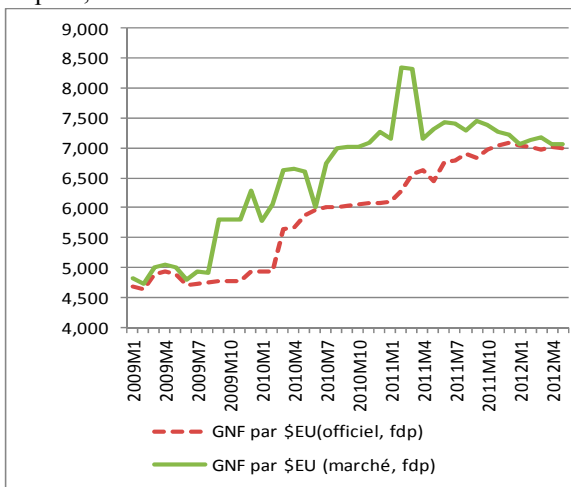
Les réserves officielles de change reflètent la réception l'utilisation des recettes exceptionnelles de 2011;



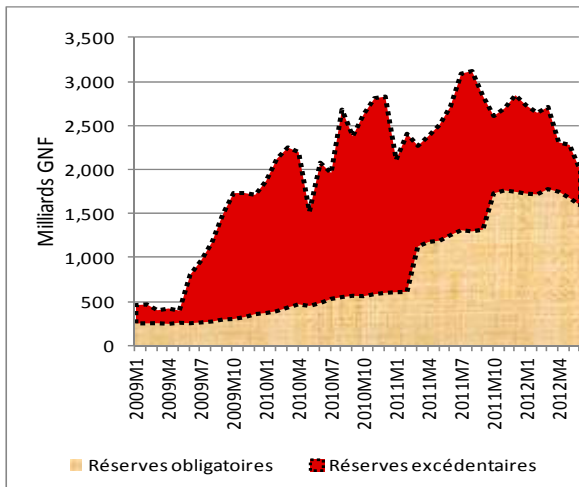
L'ajustement budgétaire a été fort après 2010



Le taux de change est stable et la prime du marché disparu;

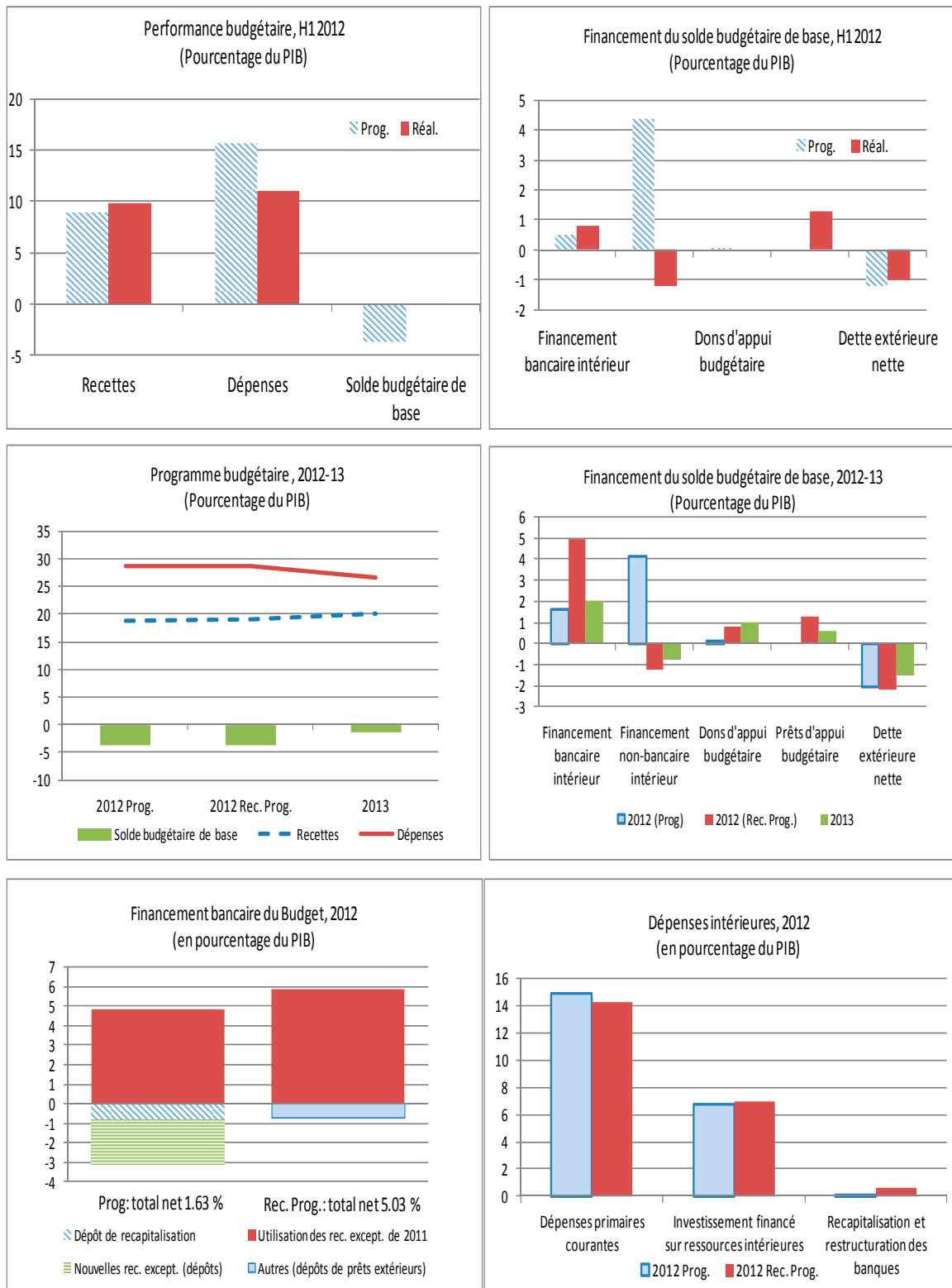


L'excès de liquidité du système bancaire baisse. Parallèle a



Sources: Autorités guinéennes et services du FMI.

**Figure 2. Guinée: Développements budgétaires et projections, 2012–13**



Sources: Autorités guinéennes et services du FMI.

5. **Les agrégats monétaires se sont contractés durant la première moitié de 2012 (MPEF ¶ 14).** Cette évolution tient en grande partie aux mouvements des financements intérieurs des importations de produits pétroliers, qui ont fait un bond en 2011 mais ont diminué en 2012; les engagements extérieurs et les réserves excédentaires des banques ont également baissé. Les dépôts de l'État ont diminué en raison des ponctions effectuées sur les recettes minières exceptionnelles de 2011; l'effet de ces ponctions sur les liquidités a été contrebalancé par la vente de devises de la banque centrale. La masse monétaire au sens large s'est contractée de 1,5 %, et la prime sur le marché des changes a presque disparu (figure 1).

6. **La Guinée a réalisé des progrès satisfaisants dans le cadre de ses réformes structurelles, malgré quelques retards** (MPEF ¶ 16–22 et tableau 2). Bien que la supervision et la coordination de l'ambitieux programme de réformes se soient nettement améliorées, notamment au niveau du Conseil des ministres, des retards ont été observés pour certains repères structurels du programme. La plupart s'expliquent par le fait que la Guinée a eu besoin d'une assistance technique supplémentaire mais d'autres tiennent à certains dérapages de l'action publique, notamment le report de la mise en œuvre de la réforme du secteur agricole (de mars à août) et du rétablissement du mécanisme d'ajustement régulier des prix pétroliers (de crainte qu'il ne provoque des troubles sociaux).

### III. EXAMEN DU PROGRAMME POUR LA FIN DE 2012 ET POUR 2013

*Les entretiens ont porté essentiellement sur : i) l'ajustement du programme pour la deuxième moitié de 2012 compte tenu de la situation, en particulier le retard avec lequel les recettes minières exceptionnelles seront perçues ; et ii) les grandes lignes du programme pour 2013.*

7. **La Guinée peut encore atteindre les objectifs macroéconomiques à moyen terme** (MPEF ¶ 28). Le taux de croissance du PIB réel devrait être proche de 5 % durant la période 2012–13, tandis que le taux d'inflation devrait être ramené à 12 % (en glissement annuel) d'ici la fin de 2012 et à moins de 10 % en 2013. Le budget pourrait bénéficier dans une mesure considérable de la revue des conventions minières; étant donné les incertitudes dont ils sont entachés, les gains potentiels n'ont toutefois pas été pris en compte dans les projections<sup>4</sup>. L'objectif fixé pour les réserves officielles brutes a été ramené de 3,3 à 2,9 mois d'importations à la fin de 2012, mais il reste nettement supérieur au plancher cible à moyen terme qui est de 2,5 mois.

#### A. Politique budgétaire

8. **Le 30 août, le gouvernement a adopté un budget révisé pour 2012 afin de prendre en compte les événements imprévus survenus durant la première partie de l'année** (action préalable; MPEF ¶ 29) (figure 2). Par suite des solides résultats affichés de janvier à juin et de nouvelles mesures administratives, les recettes devraient, selon les estimations, être supérieures

<sup>4</sup> Le PAT décrit le facteur d'ajustement du programme au cas où de nouvelles recettes minières exceptionnelles seraient recouvrées (Pièce jointe II à l'Annexe I).

aux montants portés dans le budget initial (MPEF ¶ 30)<sup>5</sup>. Les allocations budgétaires ont diminué pour les dépenses courantes mais elles ont augmenté pour les dépenses d'investissement de manière à assurer le financement de certains projets qui n'ont pas été exécutés en 2011; le budget révisé comprend également un transfert à la banque centrale pour porter son capital au niveau requis par la législation (MPEF ¶ 31–32). L'objectif retenu pour la balance de base consiste à ramener le déficit de 3,8 % à 3,6 % du budget initial (3,1 % si l'on fait abstraction de la recapitalisation de la banque centrale). Le budget révisé comporte de nouveaux dons accordés à titre d'appui budgétaire par la Banque africaine de développement (BAfD), la France (en grande partie pour rembourser les paiements excédentaires effectués au titre du service de la dette sur la période 2009–11)<sup>6</sup> et l'Angola.

**9. La politique budgétaire pour 2013 a toujours pour objectif d'éviter de financer le budget par des emprunts bancaires, bien qu'il soit prévu d'effectuer de nouvelles ponctions sur les recettes exceptionnelles de 2011** (MPEF ¶ 35). Compte tenu de cet objectif et des ressources disponibles, le déficit de la balance de base sera ramené à 1,4 % du PIB. Les projections font état d'un nouvel accroissement des recettes par suite, essentiellement, du rétablissement du mécanisme d'ajustement régulier des prix pétroliers à compter du 1er janvier 2013 (repère structurel) (MPEF ¶ 36–38). Du côté des financements, les ressources procurées par les recettes exceptionnelles de 2011 diminueront<sup>7</sup>, mais cette baisse sera en partie contrebalancée par la réduction du service de la dette indiquée par les projections (environ 1,7 % du PIB), qui résultera de l'allègement de la dette dont devrait bénéficier la Guinée lorsqu'elle parviendra au point d'achèvement de l'Initiative PPTE et d'un nouvel appui budgétaire de la France<sup>8</sup> et de l'Angola.

**10. Les entretiens concernant la répartition détaillée des allocations de 2013 au titre des dépenses se poursuivent, mais le volume global des dépenses sera limité en fonction de l'objectif fixé pour le déficit de la balance de base** (MPEF ¶ 39–41)<sup>9</sup>. Étant donné la contraction

<sup>5</sup> Le budget révisé ne prévoit pas de hausse des prix intérieurs des produits pétroliers, mais les autorités décideront de relever ces prix ou de prendre des mesures compensatoires si l'augmentation des prix des importations compromet la réalisation des objectifs budgétaires généraux.

<sup>6</sup> Durant la période 2009–11, la Guinée a effectué des paiements à la France au titre du service de sa dette d'un montant supérieur à celui considéré aux fins de l'accord 2012 du Club de Paris. La France a donc entrepris de rembourser les montants versés.

<sup>7</sup> Sur le montant de 700 millions de dollars reçu en mai 2011, 420 millions de dollars ont été alloués à des investissements sur la période 2011–12, dont 65 % dans le secteur de l'électricité. Un montant de 30 millions de dollars sera consacré à la recapitalisation de la banque centrale en 2012. Le solde, soit 250 millions de dollars, a été déposé dans le FSI et la moitié de ce montant sera utilisé en 2013.

<sup>8</sup> Les projections du service de la dette comprennent le service de la dette au titre de toutes les créances françaises relevant de l'APD et effectuées après la date limite qui, dans le contexte de l'allègement de la dette après le point d'achèvement PPTE, sera reversé à la Guinée sous forme de dons au titre de projets dans le cadre des contrats de désendettement et de développement (C2D).

<sup>9</sup> Les autorités ont l'intention de soumettre le projet de loi de finances 2013 au parlement budget d'ici le 15 octobre 2012, ce qui signifie que la date limite fixée par la constitution sera respectée pour la première fois depuis dix ans.

des financements intérieurs (et la diminution des financements extérieurs sur projets)<sup>10</sup>, les dépenses d'investissement devraient être considérablement plus faibles qu'en 2012 (pour rester toutefois nettement supérieures aux niveaux enregistrés sur la période 2008-11). Étant donné que le FSI devrait assurer près de la moitié des investissements financés par des capitaux intérieurs, la Banque mondiale fournira une assistance technique supplémentaire dans le but d'achever la mise en place de la structure de gouvernance de ce fonds. La Banque africaine de développement (BAfD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aident la Guinée à identifier les projets pour lesquels un financement du FSI pourrait être sollicité dans le contexte du programme d'investissements publics (PIP) qui doit être achevé d'ici la fin décembre 2012 (repère structurel).

## B. Politique monétaire et politique de change

11. **La politique monétaire continuera de viser à ralentir l'inflation** (MPEF ¶ 42). La banque centrale, qui fera de la monnaie de réserve sa cible intermédiaire principale, continuera de gérer la liquidité intérieure en procédant à des enchères hebdomadaires de devises, compte tenu de l'objectif fixé pour les réserves internationales. La contraction des agrégats monétaires au premier semestre de 2012 indique qu'il serait possible d'assouplir quelque peu la politique monétaire; la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) pourrait commencer à abaisser son taux directeur (de signalisation) au cours des prochains mois et peut-être envisager, par la suite, de réduire le coefficient de réserves obligatoires. La BCRG a également l'intention d'apporter de nouvelles améliorations au marché des changes (MPEF ¶ 43) et de renforcer le contrôle des banques; le gouvernement prévoit d'adopter une nouvelle loi bancaire d'ici la fin de 2012 (repère structurel; MPEF ¶ 44). La BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ont l'intention de signer un accord portant sur le traitement de l'encours des avances de l'État d'ici la fin de 2012 (repère structurel; MPEF ¶ 45) pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs externes concernant le raccourcissement de la période de remboursement des avances. Une étude du développement du secteur financier a également été entreprise, avec l'aide de la BAfD et du PNUD.

## C. Réformes structurelles

12. **Les domaines prioritaires des réformes structurelles sont la gestion des finances publiques; la structure de gouvernance du secteur minier; le secteur de l'électricité et le secteur agricole; et le climat des affaires** (MPEF ¶ 46–66). Bien que ce programme soit ambitieux compte tenu des contraintes de capacités de la Guinée, des progrès considérables ont été réalisés dans la plupart des domaines considérés, de sorte que les réformes se déroulent ainsi que prévu.

- **Finances publiques : accroissement des recettes et gestion des finances publiques** (GFP; MPEF ¶ 46–48). Les autorités mettront en œuvre le plan de réforme fiscale qui vient d'être

<sup>10</sup> Les projections reposent sur l'hypothèse d'une de l'Union européenne équivalant à environ 2 % du PIB; cette aide est subordonnée à l'achèvement du processus de transition politique qui doit revêtir la forme d'élections législatives.

- adopté; le service des moyennes entreprises commencera ses activités, la perception de la TVA sera étendue à ces entreprises d'ici la fin décembre 2012 (repère structurel) et le système de remboursement de la TVA sera amélioré. Dans le cadre de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, les mesures de suivi consistent notamment en la publication d'un décret portant sur le Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique (RGGBCP) d'ici la fin décembre 2012 (repère structurel), qui permettra de renforcer les sauvegardes de manière à éviter le glissement des dépenses sur les exercices suivants (MPEF ¶ 47) et renforcera le contrôle du MEF sur l'endettement extérieur de toutes les entités publiques (MPEF ¶ 48).
- ***Secteur minier : les mesures mettent principalement l'accent sur la gouvernance et la transparence des conventions minières ainsi que sur la gestion des actifs de l'État dans le secteur*** (Box 2). Les autorités ont l'intention de soumettre au parlement, d'ici la fin 2012, des projets d'amendement au code minier de 2011 (repère structurel) et d'adopter les décrets d'application du code, et notamment une convention minière type (repère structurel). Une fois ces mesures prises, les deux comités qui viennent d'être constitués reverront toutes les conventions minières existantes pour assurer leur conformité au nouveau code (MPEF ¶ 19; 52–53). En 2011, le gouvernement a créé une société (SOGUIPAMI) pour gérer le patrimoine minier du pays. Un décret présidentiel a été promulgué en août 2012 dans le but de replacer la gestion de ces actifs dans un cadre rationnel et financièrement responsable : il limite à cette fin les pouvoirs initialement conférés à la SOGUIPAM, qui lui permettaient d'agir de manière indépendante et pour l'essentiel sans supervision, jusqu'à l'achèvement d'une étude de son rôle par rapport aux institutions de l'État devant être réalisée avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI d'ici mars 2013 (repère structurel; MPEF ¶ 54–56).
  - ***Secteur de l'électricité: le gouvernement poursuivra son plan de redressement et son programme d'investissement*** (MPEF ¶ 57–60). Il définira également le statut juridique d'EDG et mettra en place les organes de gouvernance de la compagnie, et notamment sa direction, d'ici la fin de juin 2013 (repère structurel).
  - ***Agriculture: la mise en œuvre du plan d'action pour améliorer l'utilisation des ressources publiques dans le secteur vise à promouvoir la sécurité alimentaire et les exportations agricoles*** (MPEF ¶ 61–65).
  - ***Le climat des affaires: suivant les recommandations de la Société financière internationale (IFC) et du FAD, les autorités ont nettement élargi le champ de la révision du Code des investissements pour séparer la politique d'investissement et l'accès aux incitations fiscales*** (MPEF ¶49–51). La politique d'investissement sera énoncée dans le nouveau Code des investissements qui sera soumis au parlement avant la fin mars 2013 (repère structurel). Les incitations fiscales à l'investissement seront présentées dans un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières qui devrait être soumis au parlement avant la fin mai 2013 (repère structurel) puis incluses dans le code des impôts et dans le code des douanes. La liste des sociétés bénéficiant d'incitations fiscales en vertu du présent code des investissements fait actuellement l'objet d'un examen d'un comité interministériel, qui a pour objet de mettre un terme d'ici la fin de 2012 aux exemptions dont bénéficient actuellement les sociétés ne respectant pas les obligations contractuelles associées aux avantages prévus dans le code (repère structurel: MPEF ¶22; 30).

### **Encadré 2. Guinée: évolution de la structure de gouvernance du secteur minier**

Depuis 2011, le gouvernement s'emploie à mettre en place une structure de gouvernance pour le secteur minier conforme aux meilleures pratiques, et notamment des processus fondés sur les règles et transparents. Il a également entrepris de renforcer ses capacités dans ce domaine grâce à une importante assistance technique. Les principaux éléments de cette structure sont:

#### **Code minier, contrats et conventions:**

- Nouveau code minier conforme aux normes internationales (septembre 2011); et
- Textes d'application du nouveau code minier, amendements techniques au code, et convention minière type (achèvement prévu fin 2012).

#### **Renégociation des conventions minières existantes, suite à un examen mené avec la diligence requise:**

- La Commission nationale des mines (CNM) (commission interministérielle) doit examiner les titres et conventions avant qu'il ne soit décidé de modifier ou d'annuler les conventions (mars 2012);
- Deux comités interministériels constitués au sein de la CNM doivent guider la renégociation des conventions existantes (mars 2012): i) le comité stratégique — qui est chargé des politiques, des questions stratégiques et de la préparation des projets de décision; et ii) le comité technique qui doit examiner les titres et les conventions actuels, présenter des recommandations au comité stratégique et publier des rapports réguliers (l'examen doit être achevé en 2013-14)

#### **Gestion du patrimoine minier de l'État**

- Reprise de la participation à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (mars 2011) pour relancer les progrès au niveau du processus de validation. Participation au processus de Kimberly;
- Création d'un Fonds spécial d'investissement dans le cadre du budget (mars 2012) dans lequel doivent être versées les recettes minières exceptionnelles qui doivent être uniquement utilisées pour financer des investissements prioritaires. Le comité directeur comprend des représentants de la société civile et des bailleurs de fonds (fin 2012). Une structure de gouvernance détaillée, établie sur la base des conseils de la Banque mondiale doit être adoptée avant la fin de 2012 ; et
- Examen du cadre institutionnel de gestion des actifs publics miniers. La société paraétatique SOGUIPAMI a été constituée (en août 2011) pour gérer ces actifs, et dotée du pouvoir d'agir de manière indépendante et, pour l'essentiel, sans supervision. En août 2012, ce pouvoir lui ont a retiré, dans l'attente d'une étude de son rôle par rapport aux institutions de l'État (qui doit être achevée d'ici mars 2013).

## **IV. SUIVI, FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME**

13. **Les services du FMI proposent de modifier les critères de réalisation du programme pour la fin décembre 2012 (tableau 6, MPEF tableau 4).** Ces modifications tiennent au retard avec lequel les nouvelles recettes minières exceptionnelles seront versées à l'État; les mesures prises par les autorités dans ce domaine sont décrites dans leur supplément au MPEF. Les objectifs indicatifs pour la fin septembre 2012 ont été révisés compte tenu de l'ajustement des objectifs pour la fin de l'année. Des critères de réalisation sont proposés pour la fin juin 2013 et des objectifs

indicatifs pour mars, septembre et décembre 2013 (tableau 6)<sup>11</sup>. Le gouvernement sollicite également une dérogation pour l'accumulation temporaire de nouveaux arriérés au titre de la dette extérieure, qui ont déjà fait l'objet de mesures correctives. La liste des repères structurels a été mise à jour (MPEF tableau 5).

14. **Les besoins de financement du programme sont entièrement satisfaits** (tableau 7, MPEF ¶ 68). Un accord de rééchelonnement de la dette a été conclu avec les créanciers membres du Club de Paris en avril 2012, et le gouvernement a entrepris des discussions de bonne foi avec les créanciers commerciaux et d'autres créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris pour obtenir un allègement de la dette (échéances et arriérés) à des conditions comparables à celles accordées par le Club de Paris et dans le droit-fil de l'Initiative PPTE et, ainsi, assurer le financement intégral du programme<sup>12</sup>. Le gouvernement est déterminé à collaborer avec ses créanciers commerciaux dans le but de parvenir à un accord dans le cadre d'un dialogue ouvert et transparent fondé sur le principe de « l'équité entre créanciers ». Les services du FMI sont d'avis que la démarche suivie par le gouvernement respecte le principe de bonne foi de la politique du FMI pour les prêts en arriérés. La Guinée a également bénéficié d'une aide intérimaire du FMI au titre de l'Initiative PPTE durant la première moitié de 2012. Les créanciers auxquels sont dus 97,5 % du montant total de la dette admissible à bénéficier d'un allègement dans le cadre de l'Initiative PPTE ont donné des assurances satisfaisantes de leur participation à l'Initiative PPTE renforcée; l'allègement attendu dans le cadre de l'Initiative PPTE, de l'IADM et d'autres initiatives d'allègement de la dette bilatérale lorsque que la Guinée aura atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en septembre 2012 libérera des ressources en 2012–13 qui seront alloués aux dépenses prioritaires. Les besoins de financement restants seront satisfaits par des ponctions sur les réserves internationales accumulées en 2011 qui ne compromettront pas l'objectif visant à maintenir un niveau suffisant de réserves internationales. Les décaissements au titre du programme appuyé par la FEC couvriront les besoins de financement résiduels de la balance des paiements (tableaux 8 et 9).

15. **Afin d'assurer une gestion prudente de la dette, les autorités ne mobiliseront que des dons et des prêts concessionnels, à l'exception d'un éventuel financement enclave de la Banque mondiale au titre du projet de minerai de fer de Simandou** (MPEF ¶ 69). Les discussions portant sur une participation de 51 % de l'État au capital de la société d'infrastructure associée au projet de minerai de fer de Simandou (ce qui représente un financement à hauteur de 5 milliards de dollars selon les estimations actuelles) se poursuivent; les services du FMI sont d'avis que la participation directe de l'État devrait être réduite. Les autorités ont indiqué que tout emprunt au titre du projet sera financé exclusivement au moyen des recettes futures du projet, sans aucune garantie de l'État qui pourrait constituer une charge budgétaire. Les autorités ont demandé à la Banque mondiale de participer au financement par le biais de son guichet de financement enclave.

<sup>11</sup> Il pourrait être nécessaire d'ajuster ces objectifs lors de la deuxième revue, après la conclusion des négociations relatives au budget.

<sup>12</sup> Dans le cas des créanciers commerciaux, les discussions portent sur la totalité des arriérés.



16. **Les autorités ont pris des mesures pour renforcer la gestion de la dette.** En juin, elles ont informées pour la première fois le FMI de deux prêts qu'elles avaient contractés en 2011 (MPEF ¶ 13), apparemment dans le but de financer la SOGUIPAMI<sup>13</sup>. Il a été décidé en août 2012, dans le cadre de l'examen général du rôle et des responsabilités de cette société, de lui retirer le pouvoir de contracter des emprunts de manière indépendante (MPEF ¶ 54–56). Les autorités ont aussi l'intention, après l'adoption du Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique (voir le premier point du paragraphe 12), qui renforce déjà la supervision de l'administration centrale sur les emprunts extérieurs des entités publiques, de revoir la législation applicable aux entités publiques de manière à établir un cadre bien défini pour leurs emprunts, notamment en adoptant d'ici la fin de 2013 des modifications au statut des entités publiques pour les aligner sur la nouvelle loi-cadre pour les postes budgétaires et le règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique (repère structurel; MPEF ¶ 48); ces mesures confirmeront que seul le ministre de l'Économie et des Finances a le pouvoir d'autoriser la contraction d'une dette publique extérieure<sup>14</sup>.

17. **Les principaux risques qui se posent le cadre du programme tiennent à des facteurs intérieurs plutôt qu'à une situation économique mondiale difficile.** L'instabilité politique et socioéconomique constitue de poser un risque grave, en particulier dans l'attente des élections législatives, et la fatigue de l'ajustement pourrait réduire l'adhésion aux réformes. Des emprunts imprudents au titre d'importants projets miniers pourraient compromettre la viabilité de la dette. La Guinée est également exposée à des chocs extérieurs défavorables, et notamment à une contraction de la demande d'exportations de minerais et à une augmentation des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers importés. Les risques auxquels sont actuellement exposées les exportations minières sont réduits par l'existence de contrats de longue durée; à court terme, les perspectives du secteur minier dépendent essentiellement du très important projet de Simandou (l'investissement dans ce projet est estimé représenter trois à quatre fois le PIB annuel) qui ne devrait pas être sensiblement touché par l'évolution de la situation internationale à court terme. Les importations alimentaires de la Guinée se composent principalement de riz, dont les prix n'ont que légèrement augmenté récemment; la vulnérabilité du pays à la situation extérieure sera en outre réduite par les réformes agricoles, qui visent à rapidement rétablir l'autosuffisance en riz du pays.

---

<sup>13</sup> Un de ces prêts, d'un montant de 25 millions de dollars et accordé à des conditions non concessionnelles par une société privée, a été annulé et intégralement remboursé en juillet 2012. Le second, qui se montait à 150 millions de dollars, avait été consenti à des conditions concessionnelles par l'Angola. Ces prêts ont été contractés en 2011 et ne constituent pas un cas de non-respect des conditions relatifs à l'accord au titre de la FEC.

<sup>14</sup> Le gouvernement bénéficie d'une assistance technique de l'Union européenne pour la gestion de la dette.

## V. PLANS A MOYEN TERME, DSRP ET POINT D'ACHEVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

18. **Les autorités achèvent leur programme d'investissement qui servira de base à leur plan de développement à moyen terme.** En mai 2012, le parlement a adopté un plan de développement quinquennal (2011–15) qui met l'accent sur les investissements publics dans l'infrastructure, le secteur minier, les industries, l'eau, l'énergie et le tourisme. Ces investissements sont présentés plus en détail dans le PIP à moyen terme qui est en cours de préparation. Les autorités ont également commencé à travailler sur un nouveau DSRP pour 2013-15, en se basant sur le rapport d'avancement annuel sur l'exécution du DSRP en 2011<sup>15</sup>, qui devrait être achevé d'ici la fin de 2012.

19. **À la suite de l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC, la Guinée devrait atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée** (MPEF ¶ 66–67 et tableau 3) (se reporter au document sur le point d'achèvement qui vient d'être publié, et notamment à l'annexe II sur l'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu). Une fois l'allègement de la dette prévu au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE, de l'IADM et après l'aide PPTE, la valeur actuelle de la dette extérieure de la Guinée diminuera de 60 %. Les indicateurs du fardeau de la dette extérieure restent néanmoins vulnérables à des chocs extérieurs, de sorte qu'il existe un risque modéré de surendettement ; il importe toutefois de noter que la Guinée était considérée « surendettée » en février 2012, lorsqu'elle demandait à bénéficier de l'accord actuel au titre de la FEC. La détermination des autorités à poursuivre des politiques macroéconomiques rationnelles, à améliorer le cadre des affaires et à gérer prudemment la dette permettra de faire face aux points vulnérables restants et de maintenir un endettement extérieur viable.

## VI. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

20. **La situation macroéconomique a évolué de manière positive en 2012.** La reprise de la croissance semble se poursuivre, grâce aux mesures prises pour améliorer la production agricole et réduire les goulets d'étranglement dans l'infrastructure, et pour accroître les investissements dans le secteur minier. La poursuite de politiques budgétaire et monétaire restrictives et la disponibilité d'avoirs en devises plus importantes ont permis de stabiliser le taux de change et de ralentir l'inflation. Les réserves internationales continuent d'avoir un niveau satisfaisant.

21. **La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC se déroule de manière satisfaisante.** Les critères de réalisation pour la fin juin ont été respectés et des mesures ont été prises pour éviter que les problèmes techniques qui ont empêché la Guinée de se conformer au critère de réalisation relatif à la non accumulation d'arriérés au titre du service de la dette extérieure ne se reproduisent. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le cadre de la plupart des grandes réformes structurelles. Il sera important de s'appuyer sur ces efforts initiaux pour poursuivre les progrès dans les secteurs clés des mines, de l'énergie et de l'agriculture, et pour continuer d'améliorer la transparence et la gouvernance.

<sup>15</sup> Le rapport d'avancement annuel a été soumis au Conseil d'administration le 30 août 2012, voir [www.imf.org](http://www.imf.org) en même temps que la Note consultative conjointe y afférente, voir [www.imf.org](http://www.imf.org)

22. **Il continue d'être important pour la Guinée de mettre en œuvre le du mécanisme d'ajustement régulier des prix des produits pétroliers en fonction des coûts.** La réticence des autorités à relever les prix des produits pétroliers tant que l'inflation reste soutenue est compréhensible. Toutefois, le manque à percevoir au niveau des taxes sur le pétrole constitue une lourde charge pour le budget, et l'écart croissant entre le coût des importations et les prix intérieurs pourrait compromettre la réalisation des objectifs budgétaires généraux des autorités. Les services du FMI demandent instamment aux autorités d'envisager de rétablir le mécanisme automatique avant le 1er janvier 2013 au cas où les prix à l'importation dépasseraient le niveau retenu comme hypothèse dans le budget révisé de 2012.

23. **Les services du FMI notent avec satisfaction les récents progrès accomplis dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques.** Il sera important de conforter ces progrès en mettant au point les décrets d'application de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, qui devrait également prévenir le glissement d'importantes dépenses sur l'exercice suivant. Les autorités devraient rapidement mettre à exécution le plan de réforme fiscale qui vient d'être adopté, notamment les mesures visant à étendre la couverture de la TVA aux entreprises de taille moyenne et à améliorer le système de remboursement de la TVA.

24. **La transparence et une bonne gouvernance sont essentielles à la réalisation du potentiel de croissance du secteur minier et de la Guinée.** Les services du FMI notent avec satisfaction le processus transparent adopté par les autorités pour revoir les conventions minières existantes. Bien que cette démarche ait retardé la réception de nouvelles recettes exceptionnelles provenant de ce secteur, il est essentiel que la Guinée suive un processus totalement transparent et fasse preuve de la diligence nécessaire pour s'assurer qu'elle reçoit une juste part des revenus de ses ressources naturelles. Les services du FMI notent également avec satisfaction les récentes mesures prises pour renforcer le contrôle exercé par les autorités sur la société constituée pour gérer le patrimoine minier du pays, en attendant l'examen du rôle de cette dernière et de sa place au sein des administrations publiques mené avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI.

25. **De nouvelles améliorations doivent être apportées à la gestion de la dette extérieure.** La centralisation, dans la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, du pouvoir de contracter des emprunts publics extérieurs au niveau du ministre de l'Économie et des Finances est un pas dans la bonne direction. Les services du FMI encouragent les autorités à progresser rapidement dans leur examen des réglementations pertinentes des entreprises publiques et autres entités publiques pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec la nouvelle loi cadre. Bien que les services du FMI soient satisfaits des mesures correctives prises à la suite du récent problème de courte durée concernant les arriérés extérieurs, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités de gestion de la dette.

26. **Les services du FMI notent que les autorités n'ont pas encore pris de décision concernant le financement de l'éventuelle participation de l'État au capital de la société d'infrastructure associée au projet de minerai de fer de Simandou.** Il continue d'être crucial d'éviter qu'un tel financement ne constitue un fardeau pour le budget pour pouvoir maintenir la viabilité de la dette à moyen terme, et les services du FMI constatent avec satisfaction que les autorités ont sollicité l'aide du FMI et de la Banque mondiale avant de s'engager à contracter ce qui pourrait constituer une nouvelle dette importante.

27. **Les perspectives à moyen terme restent positives, et se caractérisent aussi bien par un risque de ralentissement que par la possibilité que les résultats dépassent les prévisions.** La Guinée continue d'être vulnérable à l'évolution des marchés mondiaux des minerais, du pétrole et des produits alimentaires. Toutefois, à court terme, l'activité économique bénéficiera des progrès dans l'exécution des réformes, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'électricité et des investissements dans le grand projet de minerai de fer de Simandou, qui est moins susceptible de souffrir de l'évolution de la situation mondiale à court terme. La fragilité de la situation politique et socioéconomique continue de poser un risque important, mais les services du FMI estiment que les politiques et les réformes prévues par les autorités doivent permettre d'atténuer ce risque.

28. **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement.** Étant donné le faible montant et le caractère temporaire des arriérés au titre de la dette extérieure, et les mesures correctives pour éviter que les problèmes techniques qui ont provoqué ces arriérés ne se reproduisent, les services du FMI recommandent l'approbation de la demande de dérogation pour non observation du critère de réalisation relatif à la non accumulation d'arriérés de dette extérieure durant la première moitié de 2012. Ils recommandent également de modifier les critères de réalisation quantitatifs pour la fin décembre 2012 et de fixer de nouveaux critères de réalisation pour juin 2013, et ils appuient la demande présentée par les autorités en vue d'obtenir le deuxième décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, pour un montant équivalent à 18,36 millions de DTS.

Tableau 1. Guinée: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2012		2013	2014	2015	2016
					Prog.	Prog Rév.				
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)										
Comptes nationaux et prix										
PIB en prix constants	4.9	-0.3	1.9	3.9	4.7	4.8	5.0	5.2	19.9	19.7
Déflateur du PIB	14.1	6.8	20.2	19.6	12.3	14.7	6.3	7.4	5.2	5.0
PIB aux prix courants	19.7	6.5	22.5	24.3	17.6	20.2	11.7	13.0	26.1	25.7
Prix à la consommation										
Moyenne	18.4	4.7	15.5	21.4	15.0	14.7	10.3	7.3	6.0	5.9
Fin de période	13.5	7.9	20.8	19.0	12.0	12.0	8.7	6.2	5.9	5.9
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	32.0	-22.1	13.6	12.1	11.1	3.0	2.2	5.8	77.5	53.3
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	19.6	-21.2	26.2	38.3	68.1	48.3	7.2	1.7	13.4	8.8
Taux de change effectif moyen (dépréciation -)										
Indice nominal	-13.4	3.3	-17.0	-18.1	...	...	...	...	...	...
Indice réel	-2.2	7.1	-8.2	-3.2	...	...	...	...	...	...
Monnaie et crédit										
Avoirs extérieurs nets 2/	14.3	4.7	-5.5	40.1	-9.6	-11.6	-1.2	...	...	...
Avoirs intérieurs nets 2/	24.7	21.2	79.9	-30.7	15.6	16.9	11.4	...	...	...
Créances nettes sur l'État 2/	20.8	28.7	70.2	-44.8	5.4	17.7	7.6	...	...	...
Crédit au secteur hors administrations publiques 2/	1.9	3.1	8.9	15.0	12.7	2.0	7.0	...	...	...
Base monétaire	13.8	81.7	73.0	-4.9	-7.5	-6.2	8.3	...	...	...
Masse monétaire au sens large	39.0	25.9	74.4	9.4	6.1	5.3	10.2	...	...	...
Taux d'intérêt (bons du Trésor)	21.5	15.0	13.0	13.0	...	...	...	...	...	...
(En pourcentage du PIB)										
Finances publiques 3/										
Total des recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.3	22.0	22.9	24.0	24.9	27.5	28.2
Recettes	15.6	16.2	15.3	16.8	18.8	19.2	20.2	20.8	24.1	26.3
dont : recettes non minières	12.1	12.9	11.5	13.0	15.1	15.0	16.2	16.4	16.7	17.9
Dons	0.5	0.4	0.4	3.4	3.2	3.7	3.8	4.1	3.4	1.9
Total dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	21.5	28.7	28.1	26.1	26.2	28.4	29.7
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	16.8	15.6	15.8	15.6	15.2	15.0
dont : paiements d'intérêts	2.6	2.1	2.0	2.0	1.8	1.4	0.9	1.3	1.2	1.1
Dépenses d'investissement et prêts nets	4.0	7.2	9.1	5.2	11.9	12.4	10.3	10.5	13.2	14.6
Solde budgétaire global										
Dons inclus (engagements)	-1.3	-7.1	-14.0	-1.3	-6.7	-5.2	-2.1	-1.3	-0.9	-1.5
Hors dons (engagements)	-1.8	-7.5	-14.4	-4.7	-9.9	-9.0	-5.9	-5.4	-4.3	-3.4
Solde budgétaire de base	1.6	-5.6	-12.6	-1.6	-3.8	-3.6	-1.4	-0.6	-0.6	0.6
Comptes nationaux										
Formation brute de capital fixe	17.5	11.4	10.6	17.6	37.3	37.3	44.1	43.9	33.7	19.1
Épargne	7.2	1.6	-1.8	1.3	2.4	-1.7	4.4	4.8	12.4	14.2
Solde extérieur courant										
Transferts officiels compris	-10.3	-9.9	-12.4	-16.3	-34.9	-38.8	-39.2	-39.2	-21.3	-5.0
Hors transferts officiels	-10.8	-9.9	-12.4	-18.6	-35.0	-39.6	-40.2	-40.3	-22.3	-5.0
Balance globale des paiements	-0.9	5.3	-3.6	10.1	-5.9	-7.2	-0.8	-0.2	2.3	1.3
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)										
Pour mémoire :										
Exportation, f.à.b.	1,578.1	1,229.9	1,397.3	1,566.0	1,751.8	1,613.7	1,648.5	1,743.6	3,095.1	4,745.7
Importations, f.à.b.	1,810.4	1,427.2	1,800.4	2,490.8	3,459.4	3,693.8	3,958.3	4,026.6	4,564.8	4,966.0
Balance globale des paiements	-42.4	245.9	-177.8	520.6	-323.7	-410.8	-48.2	-13.7	171.5	117.1
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-14.1	97.9	39.6	637.6	381.6	265.7	214.8	260.8	460.6	577.7
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) 4/	0.6	0.8	0.7	4.6	3.3	2.9	2.9	3.0	3.1	3.7
PIB nominal (milliards de GNF)	20,780	22,133	27,118	33,697	39,944	40,494	45,219	51,114	64,439	80,983

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Le début de la production du projet d'exploitation de fer de Simandou est prévu la mi-2015.

2/ En pourcentage du stock de la masse monétaire au début de la période

3/ Les indicateurs en 2015-16 sont en pourcentage du PIB excluant le grand projet de minerai de fer de Simandou.

4/ En mois d'importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés de l'extérieur.

**Tableau 2a. Guinée: Tableau des Opérations Financières de l'Etat, 2010-16**  
(en milliards de francs guinéens)

	2010	2011		2012				2013	2014	2015	2016
		SMP	Réal.	S1 Prog	S1 Réal.	Prog.	Prog Rév.				
Recettes et dons	4,258	6,848	6,824	4,186	4,190	8,798	9,278	10,847	12,735	15,556	17,661
Recettes	4,155	5,687	5,662	3,546	3,918	7,526	7,760	9,132	10,629	13,620	16,464
Secteur minier	1,032	1,383	1,296	792	747	1,489	1,705	1,798	2,265	4,159	5,257
Secteur non minier	3,123	4,303	4,366	2,754	3,171	6,037	6,055	7,333	8,364	9,461	11,207
Impôts directs	732	934	1,001	580	934	1,168	1,495	1,718	1,971	2,237	2,536
Impôts indirects	2,212	3,020	2,881	2,012	2,051	4,576	4,288	5,222	5,941	6,711	8,090
Biens et services	1,526	2,180	1,904	1,345	1,373	3,022	2,920	3,487	4,001	4,540	5,147
Commerce extérieur	685	840	978	667	678	1,554	1,368	1,734	1,940	2,171	2,943
Recettes non fiscales	180	349	484	163	186	293	272	394	452	513	581
Dons	103	1,161	1,162	640	272	1,272	1,518	1,715	2,106	1,936	1,198
Projets	103	381	412	612	272	1,223	1,187	1,258	1,534	1,279	1,198
Programmes	0	780	750	28	0	49	331	457	572	657	0
Total des dépenses et prêts nets	8,049	7,650	7,247	6,246	4,390	11,465	11,384	11,818	13,378	16,053	18,581
Dépenses courantes	5,570	5,419	5,490	3,199	2,527	6,696	6,334	7,147	7,978	8,588	9,418
Dépenses courantes primaires	5,023	4,838	4,826	2,846	2,297	5,961	5,781	6,719	7,327	7,885	8,707
Traitements et salaires	1,551	2,061	1,764	1,019	905	2,124	1,974	2,384	2,559	2,753	3,062
Biens et services	2,546	1,618	1,814	1,039	858	2,182	2,276	2,492	2,741	2,950	3,218
Transferts et subventions	926	1,159	1,248	787	534	1,655	1,531	1,843	2,027	2,182	2,426
Intérêts sur la dette	547	580	664	352	230	735	553	428	651	703	711
Dette intérieure	356	304	370	169	92	352	337	373	538	572	562
Dette extérieure	191	276	293	183	138	383	216	55	112	131	149
Dépenses d'investissement	2,479	2,227	1,750	3,043	1,854	4,759	4,782	4,241	5,377	7,440	9,135
Financées sur ressources intérieures	2,187	1,207	984	2,018	1,452	2,704	2,826	2,225	3,038	5,465	6,792
Transferts en capital	13	15	13	5	7	16	16	19	22	24	26
Financées sur ressources extérieures	279	1,006	753	1,019	394	2,039	1,939	1,997	2,317	1,951	2,316
Prêts nets & dépenses de restructuration	0	4	7	4	10	11	268	430	22	25	27
Solde de base 1/ en pourcentage du PIB 2/	-3,424 -12.6	-662.5 -2.0	-539 -1.6	-1,497 -3.7	60 0.1	-1,518 -3.8	-1,469 -3.6	-634 -1.4	-318 -0.6	-351 -0.6	349 0.6
Solde global, base engagements											
Dons exclus	-3,894	-1,963	-1,585	-2,700	-473	-3,939	-3,625	-2,686	-2,748	-2,433	-2,117
Dons inclus	-3,791	-802	-423	-2,060	-200	-2,667	-2,107	-971	-642	-497	-920
Financement	3,897	-1,966	367	2,060	308	-857	-14	-53	642	497	919
Financement intérieur	3,837	1,112	605	1,940	-56	2,291	1,503	574	589	684	31
Financement bancaire	4,073	-3,943	-4,378	197	315	650	2,010	906	517	539	0
Banque centrale	2,907	-4,243	-4,671	197	494	650	2,010	906	517	539	0
Banques commerciales	1,166	300	293	0	-179	0	0	0	0	0	0
Financement non bancaire	-236	5,055	4,984	1,743	-371	1,641	-507	-332	72	145	31
Produit des privatisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement de la dette intérieure	-124	-206	-6	-74	-3	-179	-179	-179	-197	-118	-130
Variation des arriérés	-157	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des instances de paiement	23	30	170	0	-368	0	-332	-154	0	0	0
Ressources exceptionnelles 2/	0	4,981	4,634	1,816	0	1,816	0	0	0	0	0
Autres	22	251	186	2	0	4	4	0	269	263	161
Financement extérieur	60	-3,077	-238	120	364	-3,148	-1,517	-627	53	-187	888
Tirages	177	624	845	408	632	815	1,263	1,022	784	672	1,119
Projets	177	624	341		122	815	752	739			
Hors projets	0	0	504		510	0	510	283			
Amortissement échu	-605	-1,151	-1,166	-542	-520	-1,243	-1,008	-588	-730	-859	-231
Allègement de dette	149	122	566	2,974	1,861	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés (- = réduction)	340	-2,673	-483	-2,721	-1,610	-2,721	-1,771	-1,060	0	0	0
Erreurs et omissions	-106	0	56	0	-108	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement	0	2,768	0			3,524	2,121	1,024	0	0	0
Financement possible (y c. allègement de dette) 3/		398	0			3,524	2,121	1,024	0	0	0
Allègement de dette 3/						3,524	2,121	1,024	0	0	0
Allègement point d'achèvement PPTE 3/							15,015				
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 3/							-15,015				
Besoin de financement résiduel		2,369	0			0	0	0	0	0	0
dont: tolérance possible des arriérés		2,369	0								
Pour mémoire:											
PIB nominal	27,118	33,145	33,697	39,944	39,944	39,944	40,494	45,219	51,114	64,439	80,983
PIB nominal excl. la production de Simandou	27,118	33,145	33,697	39,944	39,944	39,944	40,494	45,219	51,114	56,586	62,586

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures.

2/ Les indicateurs en 2015-16 sont en pourcentage du PIB excluant le grand projet de minerai de fer de Simandou.

3/ Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris sur les arriérés de fin 2011 et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'avril 2012.

Les conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers. L'allègement de dette PPTE/IADM est supposé effectif en octobre 2012.

**Tableau 2b. Guinée: Tableau des Opérations Financières de l'Etat, 2008–16**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012		2013	2014	2015	2016
					Prog	Prog Rév.				
Recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.3	22.0	22.9	24.0	24.9	27.5	28.2
Recettes	15.6	16.2	15.3	16.8	18.8	19.2	20.2	20.8	24.1	26.3
Secteur minier	3.6	3.3	3.8	3.8	3.7	4.2	4.0	4.4	7.4	8.4
Secteur non minier	12.1	12.9	11.5	13.0	15.1	15.0	16.2	16.4	16.7	17.9
Impôts directs	2.4	3.1	2.7	3.0	2.9	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1
Impôts indirects	8.7	8.6	8.2	8.6	11.5	10.6	11.5	11.6	11.9	12.9
Biens et services	6.0	5.8	5.6	5.6	7.6	7.2	7.7	7.8	8.0	8.2
Commerce extérieur	2.7	2.8	2.5	2.9	3.9	3.4	3.8	3.8	3.8	4.7
Recettes non fiscales	0.9	1.3	0.7	1.4	0.7	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9
Dons	0.5	0.4	0.4	3.4	3.2	3.7	3.8	4.1	3.4	1.9
Projets	0.5	0.4	0.4	1.2	3.1	2.9	2.8	3.0	2.3	1.9
Programmes	0.0	0.0	0.0	2.2	0.1	0.8	1.0	1.1	1.2	0.0
Total des dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	21.5	28.7	28.1	26.1	26.2	28.4	29.7
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	16.8	15.6	15.8	15.6	15.2	15.0
Dépenses courantes primaires	10.8	14.4	18.5	14.3	14.9	14.3	14.9	14.3	13.9	13.9
Traitements et salaires	4.1	5.0	5.7	5.2	5.3	4.9	5.3	5.0	4.9	4.9
Biens et services	4.8	6.1	9.4	5.4	5.5	5.6	5.5	5.4	5.2	5.1
Transferts et subventions	1.9	3.3	3.4	3.7	4.1	3.8	4.1	4.0	3.9	3.9
Intérêts sur la dette	2.6	2.1	2.0	2.0	1.8	1.4	0.9	1.3	1.2	1.1
Dette intérieure	1.3	1.5	1.3	1.1	0.9	0.8	0.8	1.1	1.0	0.9
Dette extérieure	1.3	0.6	0.7	0.9	1.0	0.5	0.1	0.2	0.2	0.2
Dépenses d'investissement	4.0	7.1	9.1	5.2	11.9	11.8	9.4	10.5	13.1	14.6
Financées sur ressources intérieures	1.9	5.8	8.1	2.9	6.8	7.0	4.9	5.9	9.7	10.9
Transferts en capital	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.1	1.3	1.0	2.2	5.1	4.8	4.4	4.5	3.4	3.7
Prêts nets & dépenses de restructuration	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	1.0	0.0	0.0	0.0
Solde de base 2/	1.6	-5.5	-12.6	-1.6	-3.8	-3.6	-1.4	-0.6	-0.6	0.6
Solde global, base engagements										
Dons exclus	-1.8	-7.5	-14.4	-4.7	-9.9	-9.0	-5.9	-5.4	-4.3	-3.4
Dons inclus	-1.3	-7.1	-14.0	-1.3	-6.7	-5.2	-2.1	-1.3	-0.9	-1.5
Financement	1.3	7.1	14.4	1.3	-2.1	0.0	-0.1	1.3	0.9	1.5
Financement intérieur	0.8	7.3	14.1	2.0	5.7	3.7	1.3	1.2	1.2	0.1
Financement bancaire	2.3	6.1	15.0	-13.0	1.6	5.0	2.0	1.0	1.0	0.0
Banque centrale	0.2	6.2	10.7	-13.9	1.6	5.0	2.0	1.0	1.0	0.0
Banques commerciales	2.0	-0.1	4.3	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	-1.5	1.2	-0.9	15.0	4.1	-1.3	-0.7	0.1	0.3	0.1
Produits des privatisations	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	-1.6	-0.2	-0.5	0.0	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2
Variation des arriérés	-0.1	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des instances de paiement <sup>5</sup>	0.2	0.5	0.1	0.5	0.0	-0.8	-0.3	0.0	0.0	0.0
Recettes exceptionnelles	0.0	0.0	0.0	13.8	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	1.2	0.1	0.6	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.3
Financement extérieur	0.5	-0.2	0.2	-0.7	-7.9	-3.7	-1.4	0.1	-0.3	1.4
Tirages	1.6	0.9	0.7	2.5	2.0	3.1	2.3	1.5	1.2	1.8
Amortissement échu	-3.1	-2.0	-2.2	-3.5	-3.1	-2.5	-1.3	-1.4	-1.5	-0.4
Allègement de dette et assistance PPTE	1.2	0.0	0.5	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (- = réduction)	0.8	0.9	1.3	-1.4	-6.8	-4.4	-2.3	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions			-0.4	0.2						
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	8.8	5.2	2.3	0.0	0.0	0.0
Financement possible				0.0	8.8	5.2	2.3	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette 3/					8.8	5.2	2.3	0.0	0.0	0.0
Allègement point d'achèvement PPTE 3/						37.1				
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 3/						-37.1				
Besoin de financement résiduel				0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
PIB nominal (milliards de FG)	20,780	22,133	27,118	33,697	39,944	40,494	45,219	51,114	64,439	80,983
PIB nominal excl. Simandou (milliards De FG)	20,780	22,133	27,118	33,697	39,944	40,494	45,219	51,114	56,586	62,586

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures.

2/ Les indicateurs en 2015-16 sont en pourcentage du PIB excluant le grand projet de minerai de fer de Simandou.

3/ Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris sur les arriérés de fin 2011 et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'avril 2012.

Les conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers. L'allègement de dette PPTE/IADM est supposé effectif en octobre 2012.

**Tableau 3a. Guinée: Comptes de la Banque centrale et des Banques commerciales, 2008–13 1/**  
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012			2013 Prog.
					S1 Prél.	Prog.	Prog Rév.	
<b>Banque centrale</b>								
Avoirs extérieurs nets	-73	482	241	4,538	3,724	2,890	1,898	1,580
Avoirs intérieurs nets	2,293	3,553	6,739	2,105	2,471	3,854	4,331	5,168
Crédit intérieur	1,928	3,505	6,491	1,516	1,932	3,596	3,559	4,462
Etat (net)	2,077	3,450	6,456	1,467	1,848	3,552	3,476	4,383
Secteur privé	9	10	6	9	42	6	42	42
Refinancement des banques	-208	2	0	1	5	-5	-4	-8
Entreprises publiques	49	42	29	39	38	43	45	45
Autres postes nets (actif +)	365	48	248	589	539	259	772	707
<b>Base monétaire</b>								
Monnaie en circulation	1,652	2,120	3,988	3,262	3,777	2,731	3,104	3,223
Réserves des banques de dépôt	537	1,885	2,961	3,276	2,252	3,968	3,020	3,411
Dépôts	434	1,720	2,839	2,856	1,992	3,665	2,760	3,128
Réserves obligatoires	289	360	603	1,755	1,597	2,194	1,943	2,185
Réserves excédentaires	145	1,360	2,236	1,101	395	1,471	817	943
<i>Dont</i> : En devises	102	111	136	196	196	211	193	199
Encaisses des banques	103	164	122	420	260	303	260	283
Dépôts du secteur privé	32	30	32	100	166	45	105	114
<b>Banques commerciales</b>								
Avoirs extérieurs nets	944	609	524	379	1,697	558	1,700	1,870
Réserves des banques	537	1,885	2,961	3,276	2,252	3,968	3,020	3,411
Dépôts à la BCRG	434	1,720	2,839	2,856	1,992	3,665	2,760	3,128
Encaisses des banques	103	164	122	420	260	303	260	283
Refinancement de la BCRG	208	-2	0	-1	-5	5	4	8
Crédit intérieur	1,690	1,829	3,541	5,425	4,324	6,508	5,616	6,454
Crédit net à l'Etat	714	699	1,865	2,206	1,962	2,164	2,206	2,206
Créances sur entreprises publiques	1	0	43	58	60	41	60	60
Créances sur le secteur privé	975	1,129	1,633	3,161	2,303	4,303	3,351	4,188
Autres postes nets (actif +)	-338	-525	-678	-1,104	-1,007	-1,112	-1,613	-1,926
Dépôts du secteur privé	3,040	3,795	6,347	7,976	7,261	9,927	8,728	9,817
<b>Pour mémoire :</b>								
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	-14	98	40	638	523	382	266	215
Réserves internationales nettes (millions de dollars EU)	-44	253	222	759	643	458	382	331

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Fin de période.



**Tableau 3b. Guinée: Situation monétaire intégrée, 2008–13 1/**  
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012			2013
					S1 Prél.	Prog.	Prog Rév.	
Avoirs extérieurs nets	871	1,091	765	4,917	5,420	3,448	3,598	3,450
Avoirs intérieurs nets	3,853	4,854	9,601	6,421	5,784	9,255	8,339	9,704
Crédit intérieur	3,826	5,331	10,031	6,940	6,252	10,109	9,180	10,924
Crédit net à l'Etat	2,791	4,149	8,320	3,673	3,810	5,716	5,682	6,589
Créances sur entreprises publiques	50	43	72	98	98	84	105	105
Crédit au secteur privé	984	1,140	1,639	3,170	2,345	4,309	3,392	4,230
Autres postes nets (actif +)	27	-477	-430	-520	-468	-854	-841	-1,219
Masse monétaire (M2)	4,724	5,945	10,366	11,338	11,204	12,703	11,937	13,154
Monnaie en circulation	1,652	2,120	3,988	3,262	3,777	2,731	3,104	3,223
Dépôts	3,072	3,825	6,379	8,076	7,427	9,972	8,833	9,931
	(Variation en pourcentage de M2 de début de période)							
Pour mémoire:								
Avoirs extérieurs nets	14.3	4.7	-5.5	40.1	4.4	-9.6	-11.6	-1.2
<i>Dont:</i> Banque centrale	2.1	11.7	-4.1	41.5	-7.2	-10.2	-23.3	-2.7
Avoirs intérieurs nets	24.7	21.2	79.9	-30.7	-5.6	15.6	16.9	11.4
<i>Dont:</i> Banques commerciales	5.9	26.7	53.6	-44.7	3.2	5.6	19.6	7.0
Crédit à l'intérieur	22.6	31.9	79.1	-29.8	-6.1	18.2	19.8	14.6
Crédit net à l'Etat	20.8	28.7	70.2	-44.8	1.2	5.4	17.7	7.6
Crédit à l'économie	1.9	3.1	8.9	15.0	-7.3	12.7	2.0	7.0
Masse monétaire (M2)	39.0	25.9	74.4	9.4	-1.2	6.1	5.3	10.2
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	13.8	81.7	73.0	-4.9	-6.7	-7.5	-6.2	8.3
Crédit à l'économie (variation annuelle)	18.4	15.8	44.6	93.5	-27.1	55.0	6.0	25.0
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	2.1	1.5	1.5	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	5.1	4.1	3.3	3.1	3.6	3.2	3.5	3.6
Taux de change, GNF/US\$ (fin de période)	5,161	4,924	6,079	6,957	6,951	...	...	...
PIB nominal (milliards de GNF)	20,780	22,133	27,118	33,697	40,494	39,944	40,494	45,219
PIB aux prix courants (variation annuelle)	19.7	6.5	22.5	24.3	20.2	17.6	20.2	11.7

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Fin de période.

**Tableau 4. Guinée: Balance des paiements, 2008-16**  
(en millions de dollars EU; sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
					Prog Rév.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Balance du commerce de marchandises	105	61	-70	-443	-1,428	-1,612	-1,565	-742	602
Exportations, f.à.b.	1,471	1,157	1,335	1,489	1,533	1,567	1,660	3,003	4,643
Produits miniers	1,380	1,097	1,266	1,412	1,437	1,460	1,541	2,867	4,480
Autres produits	90	61	69	76	96	107	119	136	163
Importations, f.à.b.	-1,366	-1,096	-1,405	-1,932	-2,961	-3,178	-3,225	-3,745	-4,041
Produits alimentaires	-227	-204	-181	-267	-266	-261	-263	-266	-261
Autres produits de consommation	-205	-191	-227	-293	-313	-334	-358	-383	-409
Produits pétroliers	-356	-296	-298	-448	-459	-446	-457	-473	-485
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-579	-405	-698	-924	-1,923	-2,137	-2,148	-2,624	-2,886
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-239	-83	-74	-155	-1,188	-1,443	-1,523	-1,999	-1,713
Balance du commerce des services	-337	-259	-333	-482	-652	-698	-718	-727	-823
Exportations de services	107	73	62	77	80	82	84	92	102
Importations de services	-444	-331	-396	-559	-732	-780	-802	-820	-925
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-39	-14	-12	-25	-195	-237	-251	-186	-160
Balance des revenus	-524	-506	-457	-457	-488	-485	-493	-525	-560
<i>Dont : Intérêts au titre de la dette publique</i>	-61	-29	-35	-45	-31	-8	-14	-15	-17
Transferts, <i>dont</i> :	290	246	251	537	338	348	354	402	333
Transferts privés nets	271	246	251	422	291	285	285	326	333
Transferts officiels	19	0	0	115	47	63	69	76	0
Solde courant	-467	-457	-609	-845	-2,230	-2,446	-2,422	-1,592	-447
Transferts officiels inclus	-467	-457	-609	-845	-2,230	-2,446	-2,422	-1,592	-447
Hors importations liées aux grands projets miniers	-188	-360	-523	-665	-847	-765	-648	593	1,425
Transferts officiels exclus	-486	-457	-609	-960	-2,277	-2,509	-2,491	-1,668	-447
Compte de capital	27	29	33	778	209	185	197	148	134
<i>Dont : recettes minières exceptionnelles</i>	0	0	0	700	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	-210	59	-165	317	1,610	2,213	2,211	1,615	431
Secteur public (moyen et long terme)	-66	-50	-78	-49	36	60	6	-22	99
Prêts-projets	72	43	32	52	107	102	95	78	125
Financement du programme	0	0	0	77	72	39	0	0	0
Amortissement dû	-138	-93	-110	-179	-143	-81	-88	-100	-26
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement direct et autres investissements privés (net)	-162	-193	-280	207	1,322	1,887	1,854	1,555	182
<i>dont : grands projets miniers</i>	379	138	108	439	1,608	2,183	2,163	1,869	812
Secteur privé (court terme)	18	302	192	160	252	266	351	82	150
Erreurs et omissions	608	615	563	270	0	0	0	0	0
Balance globale	-42	246	-178	521	-411	-48	-14	172	117
Financement	42	-246	178	-521	382	-9	-44	-200	-117
Variation des réserves officielles nettes, <i>dont</i> :	-20	-287	90	-598	310	-4	-44	-200	-117
Règlement d'obligations financières envers le FMI 1/	9	-13	0	0	-23	0	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes	-24	-274	90	-598	332	-4	-44	-200	-117
Variations des arriérés	54	40	65	-74	-251	-146	0	0	0
Allègement de dette 1/	8	1	22	151	301	141	0	0	0
Assistance intérimaire PPTE	4	0	1	0	1	0	0	0	0
Allègement point d'achèvement PPTE 1/					2,151				
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 1/					-2,130				
Besoin de financement	0	0	0	0	29	58	58	29	0
Pour mémoire :									
Solde courant (en pourcentage du PIB)									
Transferts officiels inclus	-10.3	-9.9	-12.4	-16.3	-38.8	-39.2	-39.2	-21.3	-5.0
Hors importations liées aux grands projets miniers	-4.2	-7.8	-10.6	-12.9	-14.7	-12.3	-10.5	7.9	15.8
Transferts officiels exclus	-10.8	-9.9	-12.4	-18.6	-39.6	-40.2	-40.3	-22.3	-5.0
Balance globale (en pourcentage du PIB)	-0.9	5.3	-3.6	10.1	-7.2	-0.8	-0.2	2.3	1.3
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	34.9	26.5	28.4	30.3	28.1	26.4	28.2	41.4	52.6
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-40.1	-30.8	-36.5	-48.2	-64.3	-63.5	-65.2	-61.1	-55.0
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	70	114	124	851	519	523	567	768	885
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	0.6	0.8	0.7	4.6	2.9	2.9	3.0	3.1	3.7
PIB nominal (millions de dollars EU)	4,517	4,635	4,929	5,170	5,744	6,237	6,180	7,475	9,028
Monnaie nationale par dollar EU (moy.)	4,600	4,775	5,502	6,518	...	...	...	...	...

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris sur les arriérés de fin 2011 et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'avril 2012.

Les conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers. L'allègement de dette PPTE/IADM est supposé effectif en octobre 2012.

**Tableau 5. Guinée: Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2012 1/ 2/**  
(milliards de francs Guinéens, sauf indication contraire)

	2011				2012								
	fin Déc.				fin Mar.			fin Juin				fin Sep. Objectifs Indicatifs	fin Déc. CR
	SMP	Est.	Réal.	Situation	Objectifs Indicatifs	Réal.	Situation	CR	CR 7/ ajusté	Réal.	Situation		
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>													
Solde de base(plancher)	-663	-864	-539	Respecté	-1,102	-571	Respecté	-1,497	-1,839	60	Respecté	-1,418	-1,518
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	2,488	3,178	2,105	Respecté	4,484	3,409	Respecté	3,385	5,020	2,471	Respecté	3,541	3,854
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	-3,943	-3,120	-4,378	Respecté	1,300	1,206	Respecté	197	1,832	315	Respecté	348	650
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 3/	669	541	759	Respecté	435	547	Respecté	585	360	643	Respecté	504	458
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 4/ 5/	0	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU 5/	0	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 5/					0	0	Respecté	0	0	0	Non respecté 8/	0	0
<b>Objectifs indicatifs</b>													
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 6/		2,100	1,457		1,765	1,445	Non resp.	2,501	2,428	2,341	Non respecté	3,208	3,910
<b>Pour mémoire:</b>													
Base monétaire	7,101	7,287	6,638	Respecté	7,083	6,534	Respecté	7,078	7,078	6,195	Respecté	6,644	6,744

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Flux pour les critères budgétaires et stock pour les critères monétaires et de dette extérieure.

3/ Calculé sur base des taux de change du programme.

4/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

5/ Critère de réalisation continu.

6/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

7/ Critères de réalisation ajustés pour tenir compte du non-encaissement des recettes minières exceptionnelles et de l'assistance extérieure plus élevée que prévue.

8/ Des arriérés temporaires relativement mineurs ont été accumulés sur le service de la dette en avril et mai ; ils ont été réglés en totalité avant fin juin.

**Tableau 6. Guinée: Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2012-13 1/ 2/**  
(milliards de francs Guinéens, sauf indication contraire)

	2012			2013			
	Jun Réal.	Sep. Objectifs Indicatifs	Rév. Rév. CR	Mar. Objectifs Indicatifs	Jun CR	Sep. Objectifs Indicatifs	Déc. Objectifs Indicatifs
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>							
Solde de base(plancher)	60	-1,005	-1,469	-238	-475	-555	-634
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	2,471	3,756	4,331	4,645	4,959	5,064	5,168
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	315	1,490	2,010	340	680	793	906
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 3/	643	463	382	363	344	338	331
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 4/ 5/	0	0	0	0	0	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU 4/	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 5/	0	0	0	0	0	0	0
<b>Objectifs indicatifs</b>							
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 6/	2,341	2,700	4,069	1,105	2,367	2,959	3,945
<b>Pour mémoire:</b>							
Base monétaire	6,195	6,218	6,229	6,424	6,619	6,683	6,748

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Flux pour les critères budgétaires et stock pour les critères monétaires et de dette extérieure.

3/ Calculé sur base des taux de change du programme.

4/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

5/ Critère de réalisation continu.

6/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

**Tableau 7. Guinée: Besoins et sources de financement extérieurs, 2011–15**  
(en millions de dollars EU)

	2011	2012	2013	2014	2015
		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Besoins bruts de financement	1,095	2,321	2,729	2,611	1,968
Déficit du compte extérieur courant	960	2,277	2,509	2,491	1,668
Solde du compte de capital	-715	-41	-12	-12	0
Amortissement de la dette	179	143	81	88	100
Variation nette des arriérés de paiement 1/	74	251	146	0	0
Accumulation de réserves brutes	598	-332	4	44	200
Remboursements FMI 1/	0	23	0	0	0
2. Financement disponible	1,095	2,291	2,672	2,554	1,940
Investissement direct étranger, net	367	1,574	2,153	2,204	1,637
Décaissements identifiés	308	394	377	349	302
Dons	178	215	237	255	225
Projets	63	168	173	185	148
Programme	115	47	63	69	76
Prêts	130	179	141	95	78
Projets	52	107	102	95	78
Programme	77	72	39	0	0
Autres flux	270	0	0	0	0
Allègement de dette 1/	151	301	141	0	0
Allègement point d'achèvement PPTE 1/		2,151			
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 1/		-2,130			
3. Besoin de financement résiduel	0	29	58	58	29

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2012, allègement de dette du Club de Paris sur les arriérés de fin 2011 et les échéances dues convenu dans l'accord du Club de Paris d'avril 2012. Les conditions similaires sont appliquées pour les autres créanciers.

L'allègement de dette PPTE/IADM est supposé effectif en octobre 2012.

**Tableau 8. Guinée: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2012–25**  
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections													
<b>Obligations basées sur crédit existant</b>														
Crédit existant	42.84	41.46	36.57	31.67	26.78	20.04	12.85	9.18	5.51	1.84	0	0	0	0
En pourcentage de la quote part	40	38.71	34.14	29.57	25	18.71	12	8.57	5.14	1.71	0	0	0	0
Remboursement du principal	0	1.38	4.9	4.9	4.9	6.73	7.19	3.67	3.67	3.67	1.84	0	0	0
Commissions et intérêts	0.02	0.04	0.14	0.12	0.11	0.1	0.08	0.07	0.06	0.05	0.04	0.04	0.04	0.04
<b>Obligations sur nouveaux tirages au titre de la FEC</b>														
Encours de crédit	18.36	55.08	91.80	110.16	110.16	110.16	104.65	91.80	71.60	49.57	27.54	11.02	1.84	0.00
En pourcentage de la quote part	17.16	51.48	85.79	102.95	102.95	102.95	97.80	85.79	66.92	46.33	25.74	10.30	1.72	0.00
Remboursement du principal	0	0	0	0	0	0	5.51	12.85	20.2	22.03	22.03	16.52	9.18	1.84
Commissions et intérêts	0	0	0.18	0.26	0.28	0.28	0.27	0.25	0.2	0.15	0.1	0.05	0.01	0
<b>Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau</b>														
Encours de crédit	61.2	96.54	128.37	141.83	136.94	130.2	117.5	100.98	77.11	51.41	27.54	11.02	1.84	0
En pourcentage de la quote part	57.14	90.14	119.86	132.43	127.86	121.57	109.71	94.29	72	48	25.71	10.29	1.71	0
En pourcentage des réserves internationales brutes	17.93	28.05	34.41	28.10	23.54	19.25	16.05	12.67	9.45	6.14	3.21	1.24	0.20	0.00
Remboursement du principal	0	1.38	4.9	4.9	4.9	6.73	12.7	16.52	23.87	25.7	23.87	16.52	9.18	1.84
Commissions et intérêts	0.02	0.04	0.32	0.39	0.39	0.37	0.35	0.31	0.26	0.2	0.14	0.09	0.05	0.04
Total paiements au FMI	0.02	1.42	5.22	5.28	5.28	7.11	13.05	16.84	24.13	25.9	24	16.61	9.23	1.88
En pourcentage des exportations de biens et services	0.00	0.13	0.46	0.26	0.17	0.17	0.27	0.32	0.42	0.45	0.42	0.28	0.16	0.03
En pourcentage du service de la dette publique extérieure	0.02	2.30	7.79	6.99	18.94	23.36	36.86	45.33	58.48	64.30	54.79	31.49	15.95	2.92
<b>Pour mémoire :</b>														
Prévisions de tirages	18.36	36.72	36.73	18.36										
Exportations de biens et services (millions de dollars EU)	1,613.70	1,648.52	1,743.55	3,095.08	4,745.69	6,413.20	7,355.88	7,963.69	8,643.13	8,715.46	8,792.73	8,875.69	8,965.25	9,062.49

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

**Tableau 9. Guinée: Propositions de calendrier de décaissements et périodes de revues au titre de la FEC, 2012-15**  
(en millions de DTS)

En pourcentage de la quote part	Montant	Date de disponibilité	Condition de décaissement
17.1	18.36	23 février 2012	Décaissé suite à l'approbation par le Conseil d'Administration de l'accord de trois ans au titre de la FEC.
17.1	18.36	25 septembre 2012	Respect de tous les critères de réalisation, y compris les critères de réalisation de fin juin 2012 et conclusion de la première revue au titre de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 février 2013	Respect de tous les critères de réalisation, y compris les critères de réalisation de fin décembre 2012 et conclusion de la deuxième revue au titre de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 août 2013	Respect de tous les critères de réalisation, y compris les critères de réalisation de fin juin 2013 et conclusion de la troisième revue au titre de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 février 2014	Respect de tous les critères de réalisation, y compris les critères de réalisation de fin décembre 2013 et conclusion de la quatrième revue au titre de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 août 2014	Respect de tous les critères de réalisation, y compris les critères de réalisation de fin juin 2014 et conclusion de la cinquième revue au titre de l'accord FEC.
17.1	18.36	15 février 2015	Respect de tous les critères de réalisation, y compris les critères de réalisation de fin décembre 2014 et conclusion de la sixième revue au titre de l'accord FEC.
102.9	110.2	<b>Total</b>	

Source: Services du FMI.

## APPENDIX I. GUINEE—LETTRE D'INTENTION

Conakry le 11 septembre 2012

**BANQUE CENTRALE DE LA  
REPUBLICQUE DE GUINEE**

**MINISTERE DE L' ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

À

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C. 20431  
Etats Unis d'Amérique

**Objet : Lettre d'Intention**

**Madame la Directrice générale,**

1. **Le gouvernement du Président Alpha Condé est entrain de mettre en œuvre les réformes du programme économique et financier 2012–14 appuyé par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée le 24 février 2012.** Ce programme vise à réduire l'inflation et à jeter les bases d'une croissance accélérée et diversifiée, en vue de faire reculer significativement la pauvreté. Il concrétise la vision économique et sociale du gouvernement issu du scrutin présidentiel de 2010, qui consiste à mobiliser le potentiel agricole, hydro-électrique et minier du pays, à améliorer les infrastructures et l'accès aux services sociaux, et à renforcer la bonne gouvernance. Les politiques pour 2012 sont conformes aux objectifs inscrits dans le cadre du Deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II), prolongé pour la période 2011–12, et du Plan Quinquennal de développement 2011–15.

2. **Les politiques et mesures du programme pour la première moitié de 2012 ont été mises en œuvre de façon satisfaisante.** La bonne performance économique et financière de 2011 s'est poursuivie, malgré les difficultés liées au retard dans l'encaissement des nouvelles recettes minières exceptionnelles qui avaient été prévues pour le deuxième trimestre. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin ont été respectés, mais le critère de réalisation continu relatif aux nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté. A cause de problèmes techniques avec le système de transfert international de la Banque Centrale, il y a eu des retards de paiement de quelques jours sur le service de la dette extérieure au cours des mois d'avril et mai. Néanmoins, ces incidents n'ont pas fait l'objet de notices d'arriérés de la part des créanciers concernés. Nous demandons une dérogation pour cette inobservation temporaire et mineure du critère de réalisation sur les arriérés de paiements pour laquelle des mesures correctives ont été prises. Des progrès notables ont également été faits en ce qui concerne les réformes structurelles et les actions qui ont enregistré des retards de mise en œuvre se poursuivent avec l'assistance des partenaires techniques et financiers.



3. **Le gouvernement demande la modification des critères de réalisation du programme pour fin décembre 2012. Les changements tiennent** compte des évolutions récentes, et plus particulièrement du retard dans l'encaissement de recettes minières exceptionnelles et des politiques prises pour répondre à ce manque à gagner. Les critères révisés sont dans l'ensemble conformes aux objectifs macroéconomiques du programme. Le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière, ci joint, établit les politiques et critères pour fin décembre 2012 pour la deuxième revue du programme, et pour fin juin 2013 pour la troisième revue.
4. **Le gouvernement sollicite la conclusion de la première revue du programme.** Sur la base de la bonne performance enregistrée dans la mise en œuvre du programme, ainsi que des politiques et mesures contenues dans le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière, le gouvernement sollicite la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FEC et un deuxième décaissement de 18,36 millions de DTS (17,1% de la quote-part). Avec la conclusion de cette revue, la Guinée devrait atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.
5. **Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures énoncées dans le supplément ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme.** Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans ce supplément, conformément à la politique du FMI relative à ces consultations. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.
6. **Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre, le supplément à la déclaration et le protocole d'accord ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la première revue du programme appuyé par un accord du FMI au titre de la FEC.**

Veillez agréer, **Madame la Directrice générale**, l'expression de notre haute considération.

/s/  
Louncény NABÉ  
Gouverneur de la Banque Centrale  
de la République de Guinée

/s/  
Kerfalla YANSANÉ  
Ministre de l'Économie  
et des Finances

Pièces jointes: - Supplément à la Déclaration de politiques économique et financière  
- Protocole d'accord technique

**PIECE JOINTE I. GUINEE : SUPPLEMENT A LA DECLARATION DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIERE**

Conakry, le 11 septembre 2012

*Ce supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière fait le point de la mise en œuvre au cours du premier semestre 2012 du programme économique et financier décrit dans la Déclaration de Politique Économique et Financière du 11 février 2012. Il retrace aussi les principales politiques et mesures du programme pour le reste de 2012, ainsi que les perspectives d'ensemble pour l'année 2013.*

**I. INTRODUCTION**

1. **Dès sa prise de fonction, le gouvernement du Président Alpha Condé a entrepris d'importantes réformes structurelles et des mesures de redressement économique et financier, dans le cadre d'un programme de référence couvrant l'année 2011**, qui avait été approuvé par la direction générale du Fonds monétaire internationale (FMI) le 30 juin 2011 et présenté pour information au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ce programme visait à stabiliser le cadre macroéconomique et à relancer la croissance, à travers notamment la réduction du déficit budgétaire et l'accroissement des investissements publics et privés. Il a été mis en œuvre de manière très satisfaisante, ce qui a conduit au programme à moyen terme appuyé par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée le 24 février 2012.

2. **Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son programme en 2011 et au cours de l'année 2012 de manière satisfaisante.** Les données définitives de fin décembre 2011 montrent que la performance était même meilleure que ce qui avait été prévu, sur la base des résultats des neuf premiers mois de l'année, dans la Déclaration de politique économique et financière de février 2012. Ces évolutions positives ont continué au cours de la première moitié de 2012, en dépit du retard dans l'encaissement des recettes minières exceptionnelles prévues. Tous les critères quantitatifs de performance de fin juin ont été respectés, mais le critère de performance continu relatif aux nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté à cause des difficultés techniques. Des progrès notables ont été faits en ce qui concerne les réformes structurelles, bien que des actions constituant des repères structurels du programme aient connu des retards.

3. **Le programme du gouvernement s'inscrit dans le cadre du Deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II)**, prolongé pour la période 2011–12, lui-même cohérent avec le Plan Quinquennal de développement 2011–15. À travers l'élaboration du Plan, la Guinée a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement. Cette nouvelle stratégie s'appuie sur un programme de redressement et de développement à la fois volontariste et réaliste fondé sur l'amélioration de l'investissement public dans les infrastructures et les services sociaux, et sur la valorisation du potentiel minier, agricole et hydroélectrique, avec pour objectif de promouvoir l'initiative et l'investissement privé.

4. **Le gouvernement est déterminé à établir les bases d'une croissance économique forte pour réduire significativement la pauvreté.** Pour le reste de l'année 2012 et pour 2013, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté :

- consolider la paix sociale à travers l'organisation d'élections apaisées et la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité ;
- restaurer la confiance et la crédibilité des institutions économiques, financières et monétaires, en réduisant l'inflation, stabilisant le taux de change de la monnaie et en maintenant un niveau adéquat de réserves internationales de change;
- réformer le secteur public pour améliorer sa productivité et intensifier les efforts d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires, y compris la lutte contre la corruption et le renforcement du système judiciaire;
- améliorer les infrastructures à travers le développement et la mise en œuvre, de concert avec les partenaires au développement, d'un programme d'investissement public.
- valoriser le potentiel minier et assurer une synergie de diversification et de croissance avec les autres secteurs de l'économie;
- accroître la production agricole pour atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire, réduire la dépendance du pays par rapport aux importations et accroître les exportations agricoles à terme; et
- améliorer la production et la distribution de l'énergie électrique en tirant profit du potentiel hydroélectrique du pays.

5. **Le gouvernement et le peuple de Guinée souhaitent atteindre le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) d'ici fin septembre 2012.** Avec la conclusion favorable de la première revue de leur programme triennal appuyé dans le cadre de la FEC, ils auront respecté le déclencheur du point d'achèvement relatif à la performance en matière de stabilité macroéconomique. Le gouvernement a déjà complété la mise en œuvre de tous les autres déclencheurs à la fin de juillet 2012 (Tableau 3). Par ailleurs, il continuera la mise en œuvre du DSRP II prolongé pour la période 2011–12 et, d'ici fin décembre 2012, il préparera, selon une procédure participative, le DSRP III pour la période 2013–15. Le gouvernement poursuivra des politiques prudentes après le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

## II. RESULTATS MACROECONOMIQUES EN 2011

6. **La très bonne performance enregistrée dans le cadre de notre programme économique de 2011, décrite dans la déclaration de Politiques Economique et**

**Financière de Février 2012, a été confirmée par les réalisations de fin décembre 2011.**

Le taux de croissance réelle s'est accéléré pour atteindre presque 4% en 2011, contre 1,9% en 2010, reflétant la normalisation de la situation politique et sociale, mais aussi une très bonne performance des secteurs agricole et minier. Le gouvernement a assaini les finances publiques et réduit le déficit de base des opérations financières de l'Etat de presque 13% du PIB en 2010 à moins de 2% en 2011. Cet ajustement a été possible grâce à la mise en œuvre d'une politique budgétaire rigoureuse, dont le système de gestion des dépenses de l'Etat sur base caisse. De plus, les données définitives indiquent que les politiques monétaire et de changes ont permis de contenir la croissance de la masse monétaire à moins de 10% en 2011 contre 74% en 2010. Ces politiques rigoureuses ont permis d'arrêter la tendance à l'aggravation de l'inflation en stabilisant la hausse de l'indice des prix à la consommation à 19% à fin décembre 2011, en glissement annuel, et de freiner la dépréciation rapide du taux de change. Grâce aux recettes minières exceptionnelles encaissées en mai 2011, les réserves internationales ont été reconstituées à 4,5 mois d'importations de biens et services. Le financement du budget par le système bancaire a été évité, alors que celui-ci s'élevait à plus de 1% du PIB par mois en 2010. Suite à la normalisation des relations de la Guinée avec les partenaires au développement, en particulier l'apurement des arriérés envers les institutions financières multilatérales, le financement du budget a bénéficié de la reprise des financements extérieurs. Tous les objectifs quantitatifs de fin 2011 ont été atteints avec une très grande marge (Tableau 1). Les réformes structurelles ont progressé comme prévu, et tous les repères structurels du programme de référence pour fin décembre 2011 ont été respectés.

7. **Les objectifs budgétaires initiaux dans le cadre du programme de référence ont été atteints** malgré des demandes pressantes en faveur de dépenses additionnelles et le report de l'appui budgétaire. L'arrêt des exonérations ad-hoc, l'extension de la couverture du programme de vérification des importations et les efforts de recouvrement des arriérés, entre autres mesures, ont permis de collecter les recettes projetées. Les dépenses de base ont été contenues à un niveau inférieur à l'objectif du programme, bien qu'une loi de finances rectificative ait autorisé des dépenses supplémentaires suite à l'encaissement des recettes minières exceptionnelles. Cela a permis d'aboutir à un déficit budgétaire de base de 1,6%, comparé à un objectif de 2% du PIB.

### III. EVOLUTION DE L'ECONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER (JANVIER–JUIN 2012)

#### A. Évolution macroéconomique récente

8. **Les bonnes performances macroéconomiques se sont poursuivies en 2012.** Les indications sont que l'activité a continué à s'accélérer, tirée par l'augmentation des investissements dans le secteur minier — particulièrement le projet de minerai de fer de Simandou — les effets positifs de l'appui du gouvernement à la production agricole, et l'amélioration dans la production d'électricité consécutive aux investissements publics pour rétablir la capacité existante ou installer des capacités nouvelles dans le cadre du programme de réforme du secteur de l'électricité. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière ; elle est descendue au-dessous de 15 % en juillet 2012 en glissement annuel. La baisse de l'inflation reflète la poursuite de politiques budgétaire et monétaire prudentes, une meilleure production rizicole, et des mesures prises par le gouvernement pour faciliter l'approvisionnement des populations en biens de première nécessité. Le taux de change s'est stabilisé, la prime sur le marché des changes a pratiquement disparu, et les réserves internationales de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) représentaient l'équivalent de 4,2 mois d'importations à fin juin.

9. **Tous les critères de réalisation pour fin juin dans le cadre du programme appuyé par la FEC – ajustés pour le retard dans les recettes minières exceptionnelles – ont été respectés, mais le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés n'a pas été respecté (Tableau 1).** Une forte performance au niveau des recettes budgétaires et la poursuite du système de gestion des dépenses de l'Etat sur base caisse ont permis de maintenir le solde budgétaire de base pratiquement en équilibre (comparé à l'objectif d'un déficit de 3,7% du PIB), malgré le manque à gagner sur les recettes pétrolières et le non-encaissement des nouvelles recettes minières exceptionnelles qui étaient attendues. La bonne performance sur le solde de base a plus que compensé le besoin de financement supplémentaire occasionné par le paiement imprévu de dépenses de l'exercice 2011. Le financement extérieur du budget a bénéficié du décaissement inattendu de la première tranche d'un prêt budgétaire de l'Angola (72 millions de dollars EU sur un prêt total de 150 millions de dollars EU). À la suite de ces évolutions, les critères de réalisation du programme sur le financement net du gouvernement par le système bancaire, les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale et les réserves internationales nettes ont été respectés. A cause du retard dans l'exécution d'un important projet d'investissement dans le secteur de l'électricité, l'objectif indicatif (plancher) relatif aux dépenses dans les secteurs prioritaires n'a pas été respecté. De plus, en raison de problèmes techniques avec le système SWIFT à la Banque Centrale et d'enregistrement des paiements faits sur le service de la dette dû à deux créanciers, il y a eu des retards de paiement de quelques jours sur le service de la dette extérieure en avril et mai 2012, ce qui a entraîné le non-respect temporaire et mineur du critère de réalisation selon lequel des nouveaux arriérés extérieurs devraient être évités. Néanmoins, ces incidents n'ont pas fait l'objet de notices d'arriérés de la part des créanciers concernés. Des mesures correctives ont été prises, y compris l'établissement d'une communication téléphonique directe et régulière avec le fournisseur d'accès internet qui assure l'interface avec SWIFT. La BCRG prévoit d'installer une version améliorée de SWIFT dans le cadre du projet de système de paiement ; par ailleurs, un système de backup a été rendu opérationnel sur le site de Kindia, conformément aux recommandations de la mission des sauvegardes du FMI.

## B. Exécution budgétaire

10. **La politique budgétaire au cours du premier semestre de 2012 visait à accroître les recettes budgétaires et à poursuivre le système de gestion des dépenses de l'Etat sur base caisse.** Les recettes budgétaires ont dépassé les prévisions de presque 1% du PIB. Cette performance provenait essentiellement des contrôles fiscaux engagés sur les exercices 2009 à 2012. Egalement, les recettes provenant de la retenue à la source sur les revenus non salariaux ont augmenté suite à l'augmentation du taux (de 10 à 15%) et au nombre croissant des expatriés dans le secteur minier assujettis à cette taxe. La régie des douanes est parvenue à collecter l'objectif de recettes qui lui a été assigné, malgré les pertes accumulées sur les taxes pétrolières (plus de 1% du PIB) – particulièrement au cours du deuxième trimestre – étant donné que les prix à la pompe sont restés constants alors que le coût des importations augmentait (le gouvernement a considéré que l'ajustement graduel des prix à la pompe et l'application au 1<sup>er</sup> juillet du mécanisme d'ajustement régulier des prix des produits pétroliers (repère structurel pour le 1<sup>er</sup> juillet) ne pouvait pas être mis en œuvre, à cause du contexte social défavorable). Au lieu d'une évaluation forfaitaire par conteneur, l'évaluation sur la base de la valeur marchande dans les documents de transaction est de plus en plus de rigueur. L'harmonisation des dédouanements au port et aux frontières terrestres a été accélérée pour réduire les fuites. Le réexamen et le nettoyage des cahiers de charge ont été poursuivis pour les entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements. Toutefois, quelques lignes de recettes fiscales ont subi des externalités négatives. Par exemple, le défaut de remboursement des crédits de TVA par le Trésor public aux sociétés minières a poussé ces dernières à ne pas payer la taxe à leurs sous-traitants et fournisseurs. Enfin, l'élargissement de l'assiette de la TVA a buté sur le non fonctionnement comme prévu du service des moyennes entreprises.

11. **Les dépenses ont été contenues pour maintenir les équilibres macroéconomiques.** La mise à la retraite d'un nombre important de militaires, le report de l'entrée en vigueur de certains statuts particuliers dans l'administration publique, la poursuite de l'assainissement du fichier de la fonction publique, et une meilleure vérification des nouveaux recrutements ont permis de faire des économies au niveau de la masse salariale. Le lancement de l'assainissement de la liste des bénéficiaires de bourses au niveau de l'enseignement supérieur a réduit les dépenses de subventions. Les dépenses d'investissement ont été largement inférieures aux prévisions, essentiellement en raison de la modification du contrat d'achat de groupes électrogènes et du report de projets de construction et de rénovations de casernes militaires. Cependant, une grande partie des dépenses non exécutées au premier semestre tombera au deuxième semestre et ne constituera donc pas une économie effective de dépenses pour l'année entière, notamment en ce qui concerne les dépenses pour les élections législatives et les subventions pour les secteurs de l'agriculture et de l'électricité.

12. **La bonne performance budgétaire a conduit au respect des critères de réalisation du programme à fin juin.** Le déficit budgétaire de base pour le premier semestre 2012 a été presque nul alors que l'objectif était un déficit de 3,7% du PIB. Concernant le financement, les nouvelles recettes minières exceptionnelles de 250 millions (4,5% du PIB) attendues au deuxième trimestre n'ont pu être encaissées ; ces recettes devaient provenir des renégociations des contrats miniers. Le gouvernement a opté pour un processus transparent et inclusif dans le cadre de deux commissions chargées de la revue des titres et conventions miniers, établies en

mars 2012, dont les résultats ne sont attendus qu'en 2013. Egalement, un montant important (plus de 1% du PIB) de dépenses rattachées à l'exercice 2011 a été payé en 2012. Ceci était dû essentiellement à une adoption tardive de la loi de finance rectificative 2011, et à l'incapacité des services de l'administration à procéder à l'engagement de certaines dépenses avant la date normale de clôture des engagements. Les engagements de dépenses ont continué jusqu'à la fin de l'année fiscale, ce qui a obligé le trésor public à procéder aux paiements y afférents en 2012.

**13. En juin, le gouvernement a informé les services du FMI de deux emprunts d'un montant total de 175 millions de dollars EU contractés en 2011, mais qui n'avaient pas été inclus dans la base de données de la dette :** (i) un prêt de la compagnie Palladino Capital (25 millions de dollars EU ; à des conditions non concessionnelles) destiné à une entreprise publique alors en cours de création, la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) fut décaissé en mai 2011. Le montant fut déposé dans un compte d'attente à la Banque Centrale ; il est resté inutilisé et, en juillet 2012, le gouvernement a annulé le contrat de prêt et remboursé le montant décaissé en intégralité ; (ii) en octobre 2011, le gouvernement a signé un accord de prêt concessionnel de 150 millions de dollars EU avec le gouvernement d'Angola, aussi pour financer SOGUIPAMI. Un premier décaissement de 72 millions de dollars EU a été reçu en février 2012 ; en attendant la finalisation de la structure de gestion de SOGUIPAMI, ce montant est aussi resté non-utilisé.

**14. La BCRG a poursuivi une politique monétaire axée sur la réduction continue de l'inflation et la stabilité du taux de change.** Le taux d'intérêt directeur de la BCRG est resté inchangé à 22%, de même que le coefficient de réserves obligatoires, également à 22%. Dans l'objectif de consolider le marché officiel des changes, la banque centrale a organisé vingt six (26) séances d'intervention sur le Marché interbancaire des changes en allouant aux banques pour le compte de leur clientèle un montant total de USD 123 millions, soit une ponction nette de liquidité de GNF 847 milliards. Les indications sont que les taux d'intérêt débiteurs du système bancaire ont baissé en de façon cohérente avec la baisse de l'inflation. Cependant, le crédit au secteur privé a baissé de 26% au cours des six premiers mois de 2012 (après une augmentation de 94% au cours de l'année 2011), reflétant en partie, le remboursement de crédits, à la suite d'une substitution de financements extérieurs par des financements intérieurs pour les importations de produits pétroliers en 2011, ainsi que des effets saisonniers. La masse monétaire a également baissé (de 1,2% par rapport à fin décembre 2011), suggérant que l'objectif de la politique monétaire de réduire l'excédent de liquidité dans l'économie est en train de se réaliser. Le franc guinéen s'est apprécié par rapport au dollar et à l'euro de 2,0% et 5,9% respectivement entre Janvier et Juin 2012. La moyenne du différentiel de change du dollar entre les marchés officiel et parallèle s'est établie à environ 0.5% contre presque 11% en juin 2011.

**15. Au mois d'avril, les créanciers membres du Club de Paris ont convenu avec le gouvernement de la Guinée un accord d'allègement de sa dette publique extérieure aux termes exceptionnels.** Les discussions sont engagées avec les autres créanciers officiels bilatéraux et avec les créanciers commerciaux pour obtenir un retraitement de la dette aux termes comparables à ceux du Club de Paris. Concernant les créanciers commerciaux, le gouvernement a poursuivi ces discussions d'une manière cohérente avec la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence

d'information, d'équité entre créanciers, et de dialogue. Le gouvernement des Etats Unis d'Amérique a annoncé sa décision d'annuler 100% des arriérés et du service de la dette dû par la Guinée durant la période 2012–14. Aussi, un accord bilatéral a été signé avec la France en juin 2012, comprenant également un allègement supplémentaire de la dette.

### C. Mise en œuvre des réformes structurelles

16. **Le gouvernement a accordé la plus grande importance à la mise en œuvre et au suivi des réformes structurelles, aussi bien pour les repères structurels que pour les autres mesures.** Afin d'assurer une bonne coordination du programme, le Conseil de Cabinet présidé par le Premier Ministre, a pris un rôle important dans le suivi de l'exécution des réformes du programme et chaque ministre a connaissance non seulement des mesures qui dépendent de son département, mais aussi de toutes celles qui sont du ressort de ses autres collègues. Dans ces conditions, le programme ambitieux des réformes structurelles a continué d'avancer rapidement, bien qu'il y ait eu des retards dans l'achèvement des repères structurels du programme FEC, à cause entre autres de besoins supplémentaires d'assistance technique du FMI et des partenaires au développement (Tableau 2).

17. **Plusieurs actions ont été prises dans la réforme de l'administration et de la politique fiscale, ainsi que dans le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP).** Le Ministère de l'Economie et des Finances a préparé en juin un plan d'actions de mise en œuvre des réformes fiscales qui incorpore les commentaires du FMI et qui sera présenté aux partenaires au développement avant fin décembre 2012. Grâce à l'important appui de plusieurs partenaires, le gouvernement a également réalisé de bons progrès en matière de réforme de gestion des finances publiques : un nouveau Code des marchés publics a été adopté par le gouvernement et transmis au parlement en juillet 2012 ; et le 27 juillet, le parlement a approuvé la loi organique relative aux lois de finances (LORLF), préparée en collaboration avec le département des finances publiques du FMI et déterminant les principes, règles et procédures relatifs au pilotage et à la gestion des dépenses et ressources publiques. Avec l'objectif d'assurer la rentabilité et la viabilité à long terme des projets financés sur les recettes exceptionnelles minières, un décret préparé avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale a été signé en mars 2012 sur les procédures comptables devant gouverner le Fonds spécial d'investissement (FSI); 250 millions de dollars EU ont été déposés sur le compte de ce Fonds qui va fonctionner comme un budget d'affectation spéciale; ces ressources financeront des investissements prioritaires à partir de 2013. Les travaux sur la préparation d'un programme d'investissement public (PIP) pour 2013–15 (repère structurel pour fin septembre) ont débuté, avec le concours du PNUD et de la BAD.

18. **La Banque Centrale a continué ses efforts de renforcement et développement du système financier.** Suite au renforcement du département de la supervision bancaire, grâce notamment à l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest, la BCRG continue d'intensifier le contrôle bancaire, y compris pour des institutions de microfinance. En outre, des progrès substantiels ont été faits dans le renforcement des réglementations prudentielles. Le nombre de banques ne remplissant pas la norme de capital minimum a baissé de cinq à fin 2011 à deux à fin juin 2012. A cause des problèmes de mauvaise gestion et d'insuffisance du capital social, une petite banque (0.4% des dépôts bancaires) avec une participation de l'Etat de 55%, spécialisée dans le financement agricole et minier, a été mise sous administration provisoire



depuis janvier 2012. Le Comité des agréments a agréé quatre nouvelles banques et l'examen de quatre dossiers de demande d'agrément est en cours. La banque centrale a aussi achevé les travaux d'audit externe des états financiers au 31 décembre 2011. Les états financiers audités ont été publiés sur le site internet de la BCRG. Elle est en train de terminer le processus de recrutement d'un nouveau Cabinet d'audit externe de renommée internationale et elle a poursuivi la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes.

**19. Des progrès importants ont été faits avec les réformes dans le secteur minier, qui visent à améliorer la gouvernance et garantir que la Guinée reçoive une juste part des revenus des richesses minérales du pays.** Le cadre institutionnel d'attribution des titres et conventions miniers a été renforcé grâce au décret du 26 mars 2012 instituant la Commission nationale des mines (CNM), chargée des discussions des nouveaux titres miniers et des nouvelles conventions minières. Un autre décret a par ailleurs établi deux comités interministériels (le comité stratégique et le comité technique) chargés de la revue de tous les titres et conventions miniers existants. Le Comité technique est le seul forum de discussion pour la révision des contrats miniers. Il rend compte au Comité stratégique, composé de quatre ministres. Un audit du cadastre minier a également été réalisé, permettant d'identifier et de répertorier tous les titres et permis miniers. Bien que le gouvernement n'ait pas signé et publié les décrets d'application du nouveau Code minier et la convention minière type (un repère structurel pour fin juin 2012), la plupart de ces textes et la convention type avaient été préparés avant fin juin ; la finalisation des textes concernant le régime fiscal attendait une mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI au début de septembre.

**20. En mars 2012, le gouvernement a adopté un plan d'action pour le redressement du secteur de l'électricité,** conformément aux recommandations de la table ronde des bailleurs de fonds organisée à Conakry en janvier 2012 (un repère structurel). **Des progrès notables ont été accomplis dès lors dans la mise en œuvre du plan de redressement, notamment avec** la réhabilitation de groupes hydroélectriques et thermiques, ainsi que la réparation des pylônes, lignes de transport, et réseaux de distribution, avec l'appui des partenaires au développement, y compris la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement. Ces investissements ont permis d'accroître sensiblement l'approvisionnement en électricité, surtout dans la capitale Conakry. La puissance disponible a augmenté de 109 MW fin décembre 2010 à 162 MW actuellement, et la desserte à une moyenne de 15 heures par jour. Le renforcement de la gestion de la société d'État Electricité de Guinée (EDG), à travers notamment les audits, l'assainissement et la mise à jour du fichier clients, ainsi que l'amélioration de la facturation et du recouvrement, a permis de doubler les recettes mensuelles moyennes sur la clientèle privée de 8 milliards de francs guinéens par mois en 2011 à 16 milliards par mois pendant les six premiers mois de 2012. Les travaux de construction du barrage et de la centrale hydroélectrique de Kaléta ont commencé; cela devrait augmenter la part de l'hydroélectricité, moins coûteuse, dans la production totale d'électricité d'ici 2015. Enfin, le gouvernement a mis en place un comité de suivi dont la principale tâche est de suivre et coordonner la mise en œuvre de ce plan d'action.

21. **Les réformes dans le secteur agricole visent à atteindre l'autosuffisance alimentaire en 2014.** Après le début des réformes en 2011 (qui ont contribué sensiblement à la hausse de la production agricole au cours de cette année), les mesures en 2012 avaient pour objectif d'assurer la viabilité à moyen terme de l'assistance au secteur, en augmentant le taux de recouvrement des crédits et en maîtrisant les subventions budgétaires. Toutefois, il y a eu des retards dans la mise en œuvre de l'harmonisation des méthodes et procédures d'assistance au secteur agricole avec celles des projets appuyés par la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA) (repère structurel à fin mars 2012). Le Premier Ministre a signé, en juin, un arrêté portant organisation de la distribution des intrants agricoles et du recouvrement des coûts ; une circulaire sur les modalités de mise en œuvre de cet arrêté a été largement distribué, et une convention tripartite a été signée le 7 août entre le Ministère de l'Agriculture, la Chambre d'Agriculture et cinq groupements de producteurs agricoles, dont la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOPG), pour confier à la CNOPG et aux autres groupements la maîtrise d'œuvre de la distribution des semences, des intrants et matériel agricoles, ainsi que du recouvrement du crédit agricole, conformément à l'arrêté du Premier Ministre et aux méthodes et procédures d'assistance des projets financés par la Banque mondiale et le FIDA.

22. **La révision du Code des investissements (repère structurel du programme pour fin août 2012) se poursuit avec l'assistance technique de la Banque mondiale, de la Société financière internationale (SFI), et du FMI.** L'Agence pour la promotion des investissements privés a été établie et le guichet unique pour l'enregistrement de nouvelles compagnies est opérationnel. Sur recommandation de la SFI, la révision du Code des investissements va maintenant se faire avec celles du Code général des impôts, du Code des douanes et du Tarif des douanes, ce qui requiert une assistance technique supplémentaire et la révision du Code est maintenant prévue pour fin juin 2013. En préparation d'une lettre de politique d'investissement, un atelier avec toutes les parties prenantes aura lieu en septembre. Une liste exhaustive des compagnies bénéficiant des avantages du Code des investissements a été établie en mars ; une commission interministérielle mise en place en juin a commencé à examiner ces compagnies, ce qui permettra de mettre fin aux avantages pour les compagnies n'ayant pas respecté les obligations contractuelles dans le cadre du code, d'ici fin décembre 2012 (repère structurel).

#### IV. MISE EN ŒUVRE DU DSRP PROLONGE POUR 2011–12

23. **Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place, dès sa prise de fonction, un programme d'urgence basé sur le Deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II).** Le DSRP II (2007–10) a été prolongé sur la période 2011–2012 pour permettre de mettre en œuvre certains de ses objectifs qui n'avaient pas été réalisés pendant la période du régime militaire en 2009–10; l'extension a été présentée aux membres du gouvernement lors d'un séminaire gouvernemental en janvier 2011 et au Conseil National de la Transition (CNT) en février 2011.

24. **Le gouvernement a aussi adopté un Plan Quinquennal de Développement pour 2011–15 qui est cohérent avec le DSRP II.** Ce plan de développement a pour objectifs de réduire la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSRP, et de hisser la Guinée au rang des pays émergents. Ce Plan, qui a été adopté par le CNT en mai 2012, comporte un programme d'investissements publics prioritaires, notamment en matière d'infrastructures dans les secteurs des mines, de l'industrie, de l'eau et de l'énergie, et du tourisme.

25. **Un rapport annuel de mise en œuvre du DSRP II pour l'année 2011 a été produit et communiqué aux institutions de Bretton Woods** en mai 2012. Ce rapport a fait l'objet de validation suite à la prise en compte des remarques et observations faites par les partenaires techniques et financiers. Il examine les résultats obtenus au cours de l'année 2011 et dégage les perspectives pour 2012. Il fait également ressortir l'accroissement continu des dépenses dans les secteurs prioritaires.

26. **La préparation du DSRP III est en cours.** Un essai de formulation du document et une feuille de route pour son élaboration ont été soumis aux partenaires techniques et financiers. Le DSRP III sera structurée en deux grandes parties. La première partie présentera l'état des lieux en faisant un diagnostic de la pauvreté et en passant en revue les leçons tirées de la stratégie depuis l'élaboration du second DSRP. La deuxième partie exposera la vision du gouvernement, les stratégies des différents secteurs organisés autour des six piliers : (i) la stabilité macroéconomique ; (ii) l'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles ; (iii) le développement des infrastructures économiques ; (iv) le développement rural ; (v) le développement minier et industriel et (vi) le développement du capital humain. Egalement, un processus de mise en œuvre sera défini et décliné sur le financement de la stratégie et le plan d'actions prioritaires en passant par la stratégie de communication et l'évaluation des impacts de la stratégie sur les conditions de vie des populations guinéennes, dans la perspective de la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement.

## V. POLITIQUES POUR LE RESTE DE 2012 ET 2013

27. **Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et structurelles du programme à moyen terme appuyé par la FEC (2012–14).** Il poursuivra des politiques budgétaires et monétaires prudentes, qui ont permis de casser la spirale de l'inflation et de la dépréciation du taux de change. Le gouvernement est également résolu à poursuivre les réformes structurelles en vue de réduire les entraves à la réalisation de l'énorme potentiel économique du pays, et soutenir une croissance forte, durable et diversifiée. Grâce aux économies réalisées sur le service de la dette à la suite du point d'achèvement de l'initiative PPTE, des ressources supplémentaires pourront être réservées aux programmes de dépenses prioritaires, y compris le financement des infrastructures de base et les dépenses sociales. Le gouvernement compte mettre à profit l'expérience acquise dans la formulation et la mise en œuvre du programme pour consolider les réformes dans la période post-PPTE.

#### D. Perspectives macroéconomiques pour 2012–13

28. **Malgré l’environnement morose de l’économie internationale, les perspectives macroéconomiques pour la Guinée demeurent favorables pour le reste de 2012 et 2013.** Les investissements dans l’exploitation du fer et des autres minéraux devraient se poursuivre, même s’il subsiste des risques sur les prix internationaux, notamment de l’aluminium. Grâce aux réformes, la croissance dans la production agricole, surtout du riz, est estimée de continuer à une vitesse rapide, ce qui devrait aussi diminuer les risques provenant de l’augmentation des prix des produits alimentaires sur le marché international. La prévision pour le taux de croissance du PIB réelle pour 2012 est légèrement révisée à la hausse (4.8% comparé avec une prévision de 4.7% au début de l’année) et, aussi basée sur l’accélération rapide des investissements dans l’important projet de fer de Simandou, s’élever à 5% en 2013. La tendance de l’inflation pendant les premiers six mois de 2012 est cohérente avec l’objectif du programme pour fin 2012 de 12% (en glissement); l’objectif pour 2013 reste une réduction à un taux à un chiffre 8.7%. Néanmoins, même si les objectifs macroéconomiques du programme 2012–13 restent presque inchangés dans l’ensemble, le non encaissement de recettes minières exceptionnelles initialement prévue pour 2012 (équivalent à 4,5 % du PIB) a nécessité un ajustement des politiques budgétaire et monétaires pour la deuxième moitié de 2012. L’objectif pour les réserves internationales officielles devait aussi être révisé ; grâce à la bonne performance en 2011 et à l’appui budgétaire de l’Angola, la réduction a pu être limitée. Le programme ajusté cible un plancher des réserves internationales équivalant à 2,9 mois d’importations à fin 2012 (comparé à 3,3 mois dans le programme initial) et de 2,9 mois d’importation pour 2013.

#### E. Politique budgétaire pour juillet–décembre 2012

29. **La politique budgétaire pour le reste de 2012 visera à atteindre les objectifs macroéconomiques dans le cadre du programme appuyé par la FEC, en tenant compte du non-encaissement de la recette minière exceptionnelle et du paiement des dépenses de 2011.** L’objectif principal de la politique budgétaire demeure d’éviter le financement bancaire du déficit budgétaire en dehors de la réduction des dépôts liée à l’utilisation des recettes exceptionnelles de 2011 pour les investissements. Dans ce contexte, le gouvernement a préparé une loi de finances rectificative pour 2012, qui a été récemment transmis au Conseil National de Transition (action préalable), et qui tient compte du manque à gagner sur les recettes minières exceptionnelles et du paiement de dépenses provenant de l’exercice 2011. Le budget révisé vise un déficit budgétaire de base de 3,6% du PIB (compare à 3,8% dans le budget initial pour 2012), y compris la recapitalisation de la banque centrale pour un montant équivalant à 0,5% du PIB. Le financement bancaire net du budget révisé augmente à 5,0% du PIB (compare à 1,6% du PIB dans le budget initial).

30. **Les projections de recettes pour l’année entière excèdent les prévisions initiales (de 0,4% du PIB).** Cela reflète les grands efforts de recouvrement au cours de la première moitié de l’année, des recettes minières plus élevées, et des pertes plus faibles sur les recettes pétrolières suite à la baisse des prix internationaux des produits pétroliers, en comparaison avec les prévisions du budget initial. Les estimations de recettes sont également fondées sur des

mesures supplémentaires d'augmentation des recettes fiscales, notamment (i) le service des moyennes entreprises commence ses activités et la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est élargie aux moyennes entreprises d'ici fin décembre 2012 (repère structurel); (ii) l'apurement graduel des crédits de TVA, en réduisant le stock de 50% en 2012—le rétablissement d'un fonctionnement sain des remboursements de ces crédits devrait accroître les incitations pour les contribuables, surtout dans le secteur minier, à collecter et payer la taxe ; et (iii) sur la base de la liste déjà établie des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements, nous procéderont à l'identification de celles qui n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles, et mettrons fin à ces avantages d'ici fin 2012 (repère structurel). Le gouvernement initiera aussi une analyse des dettes croisées entre le Trésor et des entreprises publiques en vue de prendre une décision, d'ici fin novembre 2012 sur les recettes fiscales gelées au niveau de ces entreprises (Electricité de Guinée, Port Autonome de Conakry, Société de Télécommunications de Guinée, Société des Eaux de Guinée). En attendant une décision sur le mécanisme d'ajustement régulier des prix, le budget révisé ne retient pas une augmentation des prix des produits pétroliers. Cependant, si les prix sur les marchés internationaux devaient augmenter au delà des hypothèses des estimations budgétaires, le gouvernement ajustera les prix à la pompe pour éviter des pertes supplémentaires ou prendra des mesures de recettes et/ou de dépenses pour compenser ces pertes.

**31. Les dépenses de base ont été réduites par rapport au budget initial (d'environ 0,5% du PIB).** Les dépenses courantes ont été réduites, mais les dépenses d'investissement ont été augmentées pour faire face à des dépenses d'investissement qui avaient été prévues pour l'année 2011, mais qui n'avaient pas pu être exécutées (il s'agit, en grande partie, d'investissement dans le secteur de l'électricité). Une économie de dépenses est attendue à travers la poursuite de l'assainissement du fichier de la solde de la fonction publique, notamment (i) par une meilleure supervision de la paie à travers le contrôle physique, (ii) par la poursuite de l'actualisation des contrats au lieu de la reconduction tacite qui prévalait, ainsi que (iii) par la poursuite des actions préalables à l'interconnexion du fichier solde du budget et du fichier agent de la fonction publique. Les économies du premier semestre sur les nouveaux recrutements seront conservées, étant donné que le gouvernement n'accordera pas d'effet rétroactif. Egalement, des économies de dépenses sont attendues au niveau des subventions grâce à la poursuite de l'assainissement du fichier des bourses pour les étudiants, et de la maîtrise des transferts aux collectivités décentralisées.

**32. Une économie nette de dépenses est attendue malgré des évolutions récentes, non anticipées lors de l'élaboration de la loi des finances initiale, qui mettent le gouvernement devant l'obligation de prévoir des dépenses supplémentaires.** Le gouvernement se propose d'apurer graduellement le stock d'arriérés de crédit de TVA (0,25% du PIB). Une provision est constituée pour faire face à la restructuration ou la liquidation d'une banque qui se trouve actuellement sous administration provisoire de la Banque Centrale. Les autorités choisiront l'option la moins coûteuse pour le budget. En attendant l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI sur le rôle, l'organisation institutionnelle et les relations de la SOGUIPAMI avec le Trésor public, une provision a aussi été incluse dans le budget pour assurer le financement des ses coûts administratifs. En outre, un montant de 220 milliards de francs guinéens a été budgétisé pour la recapitalisation de la Banque Centrale, pour porter son capital au niveau du minimum légal.

33. **Le gouvernement estime que le budget 2012 peut être financé.** Comme prévu dans le programme, le budget utilisera le montant restant des recettes exceptionnelles de 2011, après le transfert des 250 millions de dollars EU au FSI. Le budget révisé inclut aussi une provision équivalente à 1,1% du PIB pour faire face au paiement de dépenses liées à l'exercice 2011. Avec l'assistance de l'Agence Française de Développement, le gouvernement procédera à un audit du stock de la dette intérieure, y compris les arriérés, d'ici fin mars 2013, pour déterminer sa nature exacte et les traitements à opérer.

34. **Le financement extérieur du budget a bénéficié d'un allègement de la dette extérieure.** En plus de l'allègement accordé par le Club de Paris, le budget bénéficiera d'une économie sur le service de la dette pendant le quatrième trimestre, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, à l'IADM et aux efforts supplémentaires consentis par les créanciers membres du Club de Paris. Les discussions sont engagées avec les autres créanciers officiels bilatéraux et avec les créanciers commerciaux pour obtenir un retraitement de la dette aux termes comparables à ceux du Club de Paris. En ce qui concerne les créanciers commerciaux, le gouvernement poursuivra ces discussions dans une manière cohérente avec la politique de FMI en matière de prêts au pays en situation d'arriérés. En plus, le budget a bénéficié des appuis budgétaires de l'Angola et de la BAD, et le remboursement par l'Agence Française de Développement d'un excédent des paiements sur le service de la dette depuis 2009–11.

#### F. Objectifs budgétaires pour 2013

35. **La politique budgétaire pour 2013 visera une consolidation au niveau du solde de base et limitera le financement bancaire à l'utilisation graduelle des ressources du FSI, comme prévu initialement dans le programme à moyen terme appuyé par la FEC.** Les dépenses prioritaires bénéficieront de ressources supplémentaires libérées par la réduction du service de la dette extérieure consécutive au point d'achèvement de l'initiative PPTE et à l'IADM. Le déficit de base passerait d'environ 3,6% du PIB en 2012 à 1,4% du PIB en 2013. L'utilisation des ressources du FSI sera échelonnée sur 2013–15 pour assurer un niveau d'investissement public suffisant, avant l'augmentation permanente attendue des recettes minières avec le démarrage de la production au niveau de la mine de fer de Simandou, prévu pour la mi-2015. L'utilisation des financements extérieurs sera conforme à l'objectif de maintien de la viabilité de la dette. Pour la première fois depuis une décennie, le gouvernement envisage soumettre le projet de budget au CNT dans les délais constitutionnels, le 15 octobre 2012.

36. **Les projections indiquent une augmentation des recettes budgétaires de 19,2% du PIB estimé pour 2012 à 20,2% du PIB.** Ces projections sont basées sur l'hypothèse que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le prix à la pompe des produits pétroliers sera ajusté régulièrement pour couvrir le coût à l'importation et éviter ainsi les pertes de recettes. La décision de 2012 de mettre un terme aux avantages des sociétés n'ayant pas respecté les obligations contractuelles associées aux avantages du code des investissements en vigueur aura l'effet année entière sur l'exercice budgétaire 2013.

37. **Les produits pétroliers constituant une assiette importante pour les recettes de l'Etat, il est important d'éviter les pertes provenant du gap entre les coûts à l'importation**

**et le prix à la pompe pour protéger les dépenses prioritaires.** Pour cela, un mécanisme automatique d'ajustement mensuel des prix des produits pétroliers, en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change, sera appliqué à partir de janvier 2013 (repère structurel continu). Les ajustements de prix seront décidés par le comité paritaire sur les produits pétroliers auquel le Directeur Général des Douanes et le Receveur Spécial des Douanes participeront dorénavant. Le nouveau mécanisme limiterait les fluctuations erratiques du prix à la pompe, tout en sauvegardant les recettes du gouvernement.

**38. Les régies de recettes commenceront à mettre en œuvre les mesures prévues dans les plans d'action de réformes fiscales et douanières, avec l'assistance des partenaires techniques et financiers.** Le plan d'action de la DNI est axé sur (i) la rationalisation de l'organisation pour une administration plus performante ; (ii) l'harmonisation et la simplification des textes fiscaux ; (iii) la promotion du civisme fiscal ; (iv) le renforcement des compétences des agents ; (v) l'élargissement de l'assiette fiscale ; et (vi) le renforcement du pilotage et du contrôle de l'administration. Le plan d'action de la DGD vise : (i) le renforcement de l'administration douanière ; (ii) l'amélioration des ressources humaines et financières ; (iii) la modernisation des procédures douanières et le renforcement du contrôle basé sur le risque. Les actions prioritaires ci-après seront réalisées:

- La révision du Code général des impôts, du Code de la douane et du Tarif des douanes, pour y inclure les récents changements fiscaux intervenus, ainsi que les différentes incitations fiscales qui étaient contenues dans le Code des investissements ou disséminées dans d'autres textes ;
- Une étude, avec l'assistance du FMI, pour faire des recommandations de réforme de la fiscalité foncière ;
- L'opérationnalisation effective de la commission d'appel fiscal afin d'accélérer la résolution des contentieux et le recouvrement des recettes.
- L'apurement des crédits de TVA et la mise en place d'un mécanisme approprié de remboursement de la TVA pour les exportateurs ;
- L'application d'un contrôle douanier basé sur le risque grâce à l'utilisation sélective des déclarations SYDONIA ++ et l'informatisation des postes douaniers de l'intérieur ;
- Le développement d'un partenariat avec le secteur privé à travers la signature d'un protocole de paiements échelonnés des droits de douane ; les importateurs auront la possibilité d'enlever seulement une partie des marchandises importées, et de s'acquitter partiellement des droits de douane ; la partie non payée des droits de douane sera garantie par les marchandises non enlevées ;
- L'interconnexion informatique entre les deux administrations fiscales et avec les autres administrations, notamment les Marchés publics et le Trésor, pour accélérer les services aux usagers (paiement des impôts et dédouanement des marchandises) et limiter la fraude ;
- L'opérationnalisation du scanner mobile déjà disponible au port de Conakry.

39. **Bien que les conférences budgétaires soient encore en cours au moment où ce mémorandum est établi, le gouvernement a déjà déterminé les principes qui devraient guider les dépenses en 2013.** Les dépenses viseront à atteindre l'objectif de solde de base et seront limitées dans l'enveloppe des ressources disponibles. Ainsi, les dépenses primaires courantes en pourcentage du PIB connaîtront un léger accroissement en pourcentage du PIB, correspondant à une augmentation en termes nominaux d'environ 20%. Les principaux facteurs sous-tendant cette évolution sont : (i) une compensation de l'impact de l'inflation sur le salaire des fonctionnaires; (ii) un recrutement au niveau des secteurs sociaux et de la police d'environ 8.500 personnes, tout en continuant les réformes initiées dans la fonction publique comme la poursuite de l'assainissement du fichier de la solde; (iii) l'application des statuts particuliers de quelques corps (groupes) dans l'administration publique ; (iv) le maintien des dépenses de biens et services constants en terme réels malgré l'accroissement du nombre de départements ministériels ; (v) la réduction des subventions pour la campagne agricole par l'augmentation de la part du coût des intrants supporté par les paysans et l'utilisation des fonds recouverts et déposés dans le compte revolving ; (vi) la réduction des subventions au secteur de l'électricité à travers la réduction des pertes techniques et commerciales et l'ajustement des tarifs.

40. **Les dépenses d'investissement sur financement intérieur baisseront de 7% du PIB en 2012 à 4.9 % en 2013, résultant en partie de la diminution progressive du solde des recettes minières exceptionnelles de 2011.** Cela reflète l'achèvement d'un nombre de projets prioritaires dans le secteur de l'électricité en 2012. Sur la base du programme d'investissements publics préparé en 2012, le gouvernement sélectionnera des projets à soumettre au FSI pour approbation. Avec l'assistance de la Banque mondiale, notamment pour la mise en place des organes de gestion, le FSI sera opérationnel avant fin décembre 2012. Les prévisions pour les dépenses d'investissement sur financement extérieur (4,4% du PIB) sont basées sur l'hypothèse que l'enveloppe de financement de l'Union Européenne sur le dixième FED — dépendant de la tenue des élections législatives — restera disponible comme prévu.

41. **Le budget bénéficiera de l'impact de l'allègement de la dette.** L'économie attendue pour 2013 sur le service de la dette dans le cadre de point d'achèvement de l'Initiative PPTE, de l'IADM, et des efforts supplémentaires des créanciers officiels bilatéraux, par rapport au service dû avec seulement l'accord avec le Club de Paris d'avril 2012 est estimée à environ 148,3 millions des dollars des Etats Unis. Le budget 2013 prévoit que la moitié des dépôts dans le Fonds Spécial d'Investissement à fin 2012 (125 millions de dollars EU, ou 2,5% du PIB) seront utilisés en 2013. Le financement bancaire du trésor sera évité, hormis l'utilisation prévue des ressources du FSI. Le budget prévoit également des dons dans le cadre des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) avec la France pour financer des projets approuvés. Dans le cadre des C2Ds, la Guinée continuera à effectuer régulièrement les paiements au titre du service de la dette, qui dans le contexte de l'initiative PPTE, seront reversés à la Guinée sous forme de dons pour financer des projets de développement. Le gouvernement compte organiser une table ronde des bailleurs de fonds début 2013, qui pourrait générer des financements supplémentaires.



## G. Politique monétaire et des changes

42. **L'objectif principal de la politique monétaire restera axé sur la réduction du taux d'inflation.** La politique monétaire de la BCRG demeurera ancrée sur la maîtrise de la base monétaire. Vu l'absence d'un marché financier développé et la faible utilisation des instruments indirects, l'instrument principal de politique monétaire demeure l'intervention sur le marché hebdomadaire des enchères (MIC), qui permet à la BCRG de stériliser les excédents de liquidité en vendant des réserves de change. La BCRG suivra de très près l'évolution de la liquidité, pour ainsi réduire tout excédent de liquidités qui pourrait résulter de l'utilisation des ressources minières exceptionnelles de 2011 pour les dépenses locales, dans la limite de l'objectif sur le niveau des réserves internationales. Néanmoins, la baisse du taux d'inflation et le ralentissement du crédit bancaire dans la première moitié de 2012 donnent de la marge à la BCRG de réduire le taux directeur. Dans le cas où la croissance du crédit bancaire reste faible, la BCRG pourra également considérer une baisse graduelle dans le taux des réserves obligatoires. La BCRG alignera le taux de réescompte au taux directeur, tout en l'établissant à un niveau qui encouragera les banques à développer un marché interbancaire en GNF et à mobiliser les dépôts. Depuis le 10 juillet, les banques sont autorisées à inclure leurs encaisses dans la constitution de réserves obligatoires, une dérogation qui sera suspendue à l'issue de l'opération de remplacement des anciens billets de GNF10.000 francs avant la fin de 2012.

43. **Suite à la quasi disparition de la prime sur le marché parallèle, les autorités monétaires considéreront l'opportunité d'élargir la bande de  $\pm 3\%$  à  $\pm 5\%$  autour du taux du MIC autour duquel les banques achètent ou vendent les devises.** En ligne avec les recommandations de la mission d'assistance technique du Département des Finances publiques du FMI de mars 2012 sur les textes d'application du FSI, les autorités monétaires se proposent de tenir le compte FSI en Francs Guinéens plutôt qu'en dollars Etats Unis, en accord avec le ministère des finances. Pour améliorer davantage la transparence dans le système d'allocation de devises, la BCRG adoptera les textes clarifiant les règles de fonctionnement du MIC (mode d'attribution des montants et fixation du taux de change) qui ont été validées par la Commission des changes (avant fin décembre 2012).

44. **La BCRG poursuit sa politique de renforcement du secteur financier.** La Banque centrale poursuivra les contrôles sur pièces et sur place des institutions financières, pour s'assurer que toutes les banques respectent les ratios prudentiels. Le projet de loi bancaire sera adopté par le gouvernement d'ici fin décembre 2012 (repère structurel) et la BCRG poursuivra le projet sur le plan comptable bancaire avec l'objectif d'avoir un plan comptable d'ici fin 2014. Pour améliorer les moyens de paiement, elle a initié la mise en place d'une centrale des incidents de paiement, avec le concours de la Banque de France. Elle s'attèlera à l'organisation d'un atelier de vulgarisation des nouvelles instructions sur les institutions de microfinance et au renforcement de la réglementation dans le secteur des assurances. En vue d'accroître la contribution du secteur au développement du pays, une étude sur le développement secteur financier a été lancée avec le concours de la BAD, du PNUD et des autres partenaires économiques et financiers, avec l'objectif de son adoption par le gouvernement en juin 2013.

45. **Les moyens d'intervention de la BCRG seront renforcés.** Avec l'assistance du FMI, la BCRG compte revoir le cadre global de gestion de la politique monétaire y compris la mise en place des facilités permanentes. Dans ce cadre, elle signera un accord cadre avec le

Ministère de l'économie et des finances actualisant la convention de titrisation de 2010 avant fin décembre 2012 (repère structurel). Suite à la reconstitution de son capital légal comme prévu dans la loi de finances rectificative 2012, la BCRG s'attend à des besoins additionnels, vu la croissance du système bancaire ; pour cela, elle a demandé au département de la monnaie et des marchés de capitaux du FMI de préparer une évaluation financière de l'ensemble de son bilan pour une détermination plus précise des besoins en capital. La banque centrale s'attèlera également à la définition de la politique d'investissement et à la mise en place de la salle de marchés pour ses placements extérieurs, et la formation du personnel, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Les efforts en matière d'audit porteront essentiellement sur :

- ✓ la revue des procédures convenues portant sur la validation du niveau des avoirs intérieurs nets et des réserves internationales nettes indiqués dans la Situation Monétaire Intégrée au 30 juin 2012. Le nouvel auditeur indépendant certifiera d'ici fin octobre les statistiques monétaires utilisées pour l'évaluation de la performance du programme au 30 juin 2012;
- ✓ la poursuite des travaux de mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes du FMI de janvier 2012;
- ✓ la préparation de l'audit des comptes au 31 décembre 2012.

## **H. Réformes structurelles**

### **Gestion des finances publiques :**

46. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du programme de modernisation des finances publiques avec l'appui des partenaires au développement. Au cours des douze prochains mois, le gouvernement se propose de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Consolider l'opérationnalisation du compte unique du Trésor (CUT) en finalisant le travail en cours de recensement des comptes devant être transférés sous le CUT, et passer du présent nivellement mensuel au nivellement quotidien des soldes des comptes créditeurs sur le compte de la Direction Nationale du Trésor (DNT), à l'exception des comptes bancaires des comptables publics en région.
- Signer les instructions réglementaires sur la clôture de l'exercice budgétaire ;
- Régulariser les comptes d'imputation provisoire et de liaison afin de produire le compte général de l'administration des finances accompagnant la loi de règlement 2011, et fiabiliser la comptabilité de l'exercice 2012.
- Rétablir le processus de contrôle de la mise en œuvre du budget à travers les lois de règlement ; préparer les comptes administratifs et de gestion pour 2010–11, permettant ainsi de présenter au parlement des projets de loi de règlement pour 2010 et 2011.

- Mettre en place tous les organes du Fonds spécial d'investissement (FSI) et lui soumettre des projets qu'il pourrait financer en 2013, basés sur un programme d'investissement public à moyen terme ; un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement, sera adopté avant fin décembre 2012 (repère structurel).
- Adopter d'ici fin décembre 2012 le décret d'application du Code des marchés publics qui a été adopté par le gouvernement en juillet 2012 et transmis au parlement.
- Réviser la nomenclature budgétaire et l'harmoniser avec le nouveau plan comptable de l'Etat qui devrait entrer en vigueur en 2014 ; et
- Faire un audit des arriérés de paiements intérieurs et préparer un plan d'apurement de ces arriérés, avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD).

47. **Les glissements de dépenses entre exercices budgétaires seront évités à travers la loi organique relative aux lois de finances (LORLF) qui a été promulguée en juillet 2012, et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP).** Le décret sur le RGGBCP sera signé avant le 31 décembre 2012 (repère structurel). Dans le cadre de ces deux textes, aucune dépense ne peut être engagée après le 30 novembre de l'année budgétaire ; aucun paiement relatif à une dépense d'une année budgétaire ne peut être effectué après le 31 janvier de l'année suivante (i.e. période complémentaire d'un mois). Les transactions effectuées sur des procédures exceptionnelles sont également limitées à travers ces deux textes. La loi de finances rectificative pour 2012 comprend une clause arrêtant les engagements de dépenses au 30 novembre 2012 et fixant la fin de la période complémentaire au 31 janvier 2013. Cette clause permettra de limiter le glissement des dépenses de 2012 sur 2013.

48. **Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer la gestion de la dette extérieure du pays.** Les récentes conventions de prêt pour le compte de la SOGUIPAMI ont montré quelques faiblesses dans le dispositif de gestion de l'endettement du pays. Le gouvernement a pris des mesures pour délimiter ce cadre d'emprunt par les établissements publics et les entreprises publiques, en vue de minimiser les risques financiers pour l'Etat. Le gouvernement adoptera, d'ici fin décembre 2013, des révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les rendre cohérents avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (repère structurel). Dans ce cadre, les textes sur les entités publiques — notamment l'ordonnance O/91/025 du 11 mars 1991 portant cadre institutionnel des entreprises publiques et le décret D92/133/PRG/SGG du 26 mai 1992 — prévoient des dispositions pour encadrer leur recours à l'endettement et ainsi limiter les risques pour le budget de l'Etat. De la même façon, la loi L/93/021/CTR/SGG du 6 mai 1993 sur les établissements publics à caractère administratifs (EPA) qui autorise les EPA à emprunter sera révisée pour être mise en cohérence avec la LORLF et le RGGBCP, qui leur interdisent le recours à l'emprunt.

## **Amélioration du climat des affaires**

49. **Pour conduire les réformes nécessaires à la promotion du secteur privé, à l'amélioration du climat des affaires et aux incitations à l'investissement**, les travaux sur la révision du Code des investissements se poursuivent avec l'assistance technique de nos partenaires. Avec l'assistance de la SFI, de la Banque mondiale et du FMI, le gouvernement a décidé de séparer les fonctions de réglementation des investissements des incitations fiscales. Le nouveau Code des investissements se limitera aux incitations non fiscales et non douanières pendant que toutes les incitations fiscales et douanières à l'investissement seront incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes et le Tarif des douanes. Le programme pour 2012–13 prévoit l'adoption du nouveau Code des investissements par le parlement avant fin juin 2013. Cela implique les étapes suivantes:

- (i) le projet de lettre de politique d'investissement sera discuté avec le secteur privé au cours d'un atelier organisé en septembre 2012 ; la lettre de politique sera soumise au Conseil des Ministres pour approbation avant fin novembre 2012. Un projet de loi pour réviser le Code des investissements sera soumis au parlement avant fin mars 2013 (repère structurel) ;
- (ii) un projet de loi sur les incitations fiscales sera soumis au parlement avant fin mai 2013 (repère structurel) ; cette loi, dont l'adoption est prévue avant fin juin 2013, incorporera toutes les clauses d'incitations fiscales et douanières à l'investissement, avec des seuils de déclenchement précis. Cette loi comprendra toutes les incitations octroyées par les ministères en dehors du Code des investissements ; à cette fin, le Ministère de l'Économie et des Finances préparera un rapport sur ces incitations, avec l'assistance de la SFI et du FMI, d'ici fin avril 2013. Par la suite, il n'y aura plus besoin d'agrément de projets et d'entreprises aux régimes d'incitations. En 2013, le gouvernement préparera, avec l'assistance de la SFI et du FMI, de nouveaux Code général des impôts, Code des douanes et Tarif des douanes, incorporant les incitations pour les investissements ;
- (iii) d'ici l'adoption de la loi sur les incitations fiscales par le parlement, la Commission nationale des investissements (CNI) continuera de fonctionner, sous la direction du Ministre de l'Industrie et des PME;
- (iv) pour achever l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements privés (APIP), le gouvernement nommera son Conseil d'administration et désignera le Directeur Général adjoint, ainsi que les directeurs des quatre (4) départements prévus au cadre organique, d'ici fin octobre 2012; et
- (v) pour assurer le suivi des réformes, le gouvernement va mettre en place une unité de coordination des réformes du secteur privé au sein du Ministère de l'Industrie et des PME d'ici fin novembre 2012.

50. **Le gouvernement se concentrera davantage sur des améliorations supplémentaires des indicateurs de « Doing Business »**. A cet effet, le gouvernement entreprendra des réformes sur trois nouveaux indicateurs au 30 mai 2013. Sur la base de critères de performance, à savoir : (a) les délais ; (b) le nombre et (c) le coût des procédures, le

gouvernement assurera le suivi de la mise en œuvre effective des réformes engagées. Il travaillera aussi avec le secteur privé afin de rationaliser les organisations professionnelles, y compris par l'organisation d'une table ronde au début de l'année 2013, avec l'appui des partenaires au développement et la participation de tous les acteurs du secteur privé.

51. **Le gouvernement mettra en place en 2012–13 un programme de formation continue pour les magistrats et auxiliaires de justice** et aidera à renforcer les capacités de l'ordre des avocats, des notaires, des huissiers de justice et des commissaires priseurs pour une meilleure exécution des décisions de justice. Il soumettra au Parlement un projet de loi anti-corruption qui transpose dans le droit interne des dispositions des conventions de l'ONU et de l'Union Africaine relatives à la lutte contre la corruption, et lancera une seconde enquête pour évaluer le niveau de la corruption dans le pays avant fin juin 2013. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, un décret portant fonctionnement et attribution de la CENTIF (cellule nationale de traitement des informations financières) sera pris avant fin juin 2013 dotant la cellule de ressources humaines, financières et techniques.

### **Politique minière**

52. **Le gouvernement prévoit d'adopter et de publier les textes d'application du Code minier de 2011** de même que la convention minière type (**repères structurel**) **et de soumettre au parlement pour adoption le projet d'amendements techniques à ce Code avant fin décembre 2012 (repère structurel)**. Les textes d'application et les amendements au Code en ce qui concerne le régime fiscal seront basés sur les recommandations du FMI. Ils porteront principalement sur (1) les redevances ; (2) la taxe à l'exportation ; (3) les barrières fiscales d'exploitation ; (4) l'imposition des plus-values ; (5) la provision pour reconstitution de gisement ; (6) la capitalisation restreinte ; et (7) la stabilisation des régimes fiscaux. Dès la promulgation de cette révision, le gouvernement adoptera et publiera les textes d'application du Code minier, de même que la nouvelle convention minière type de la Guinée, en harmonie avec ces dispositions.

53. **Le Comité technique chargé des travaux de révision de toutes les conventions minières existantes, entend exercer son mandat jusqu'à fin décembre 2014**. Son fonctionnement et son équipement seront entièrement pris en charge par le budget de l'Etat ; une première allocation de GNF 400 million a été incluse dans la loi de finances rectificative pour 2012. Pour renforcer les capacités de négociations du Comité technique, le gouvernement va recruter des cabinets spécialisés pouvant mobiliser des expertises dans les domaines juridique, technique et financier. Pour couvrir les coûts de cette assistance, des discussions sont en cours pour la création d'une *Trust Fund*, qui pourrait être financé par des partenaires, le budget de l'Etat et des contributions des compagnies minières. Néanmoins, pour lui permettre de démarrer le plus rapidement possible, la loi de finances rectificative pour 2012 inclut une allocation de GNF 21 milliards à cet effet. Les autorités vont aussi conduire un audit des sociétés minières, avec l'assistance des partenaires, pour s'assurer que les activités des compagnies dans le passé ont été conformes aux dispositions des conventions existantes.

54. **Le gouvernement compte revoir le rôle et le cadre institutionnel de la Société guinéenne du patrimoine minier (SOGUIPAMI).** Sur la base de la loi de 2011 sur la constitution et gestion du patrimoine minier, SOGUIPAMI a été créée en août 2011 comme une société anonyme détenue par l'Etat. Par décret du 11 août 2011, elle est investie de vastes pouvoirs, y compris le transfert de la propriété de tous les avoirs et participations de l'Etat dans le secteur minier et la perception de tous les revenus sur ces avoirs et participations, ainsi que la possibilité de contracter des emprunts et d'autres engagements. Cependant, bien que SOGUIPAMI ait commencé ses activités – deux emprunts ont été contractés pour elle et la société participe dans la possible gestion et au financement de la *participation* de l'Etat dans le projet d'infrastructure du projet de minerai de fer de Simandou – elle ne dispose pas encore de structures institutionnelles garantissant le contrôle et la surveillance de sa gouvernance. Etant donné les risques financiers et budgétaires très élevés liés au dispositif actuel, le gouvernement a demandé l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI pour effectuer une étude sur le rôle de la SOGUIPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques, avec l'objectif de la rendre conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de société publique de patrimoine, pour s'assurer que les avoirs de l'Etat dans le secteur minier restent sous le plein contrôle du gouvernement et sous la supervision du parlement, que les recettes de l'Etat sont protégées, et que les risques fiscaux pouvant provenir des dettes extérieures et autres engagements sont contenus dans les limites de la viabilité de la dette. Le gouvernement compte achever cette étude d'ici fin mars 2013 au plus tard (repère structurel).

55. **Les révisions envisagées du rôle de la SOGUIPAMI seront basées sur les principes suivants :** (i) les activités de la SOGUIPAMI devraient être limitées à la gestion du portefeuille d'actifs miniers de l'Etat (prises de participation) ; le Trésor public reste propriétaire du portefeuille des titres et actions de l'Etat, y compris dans le secteur minier ; (ii) La SOGUIPAMI travaillera en liaison avec la *Direction* Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés au Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Mines et de la Géologie ; (iii) elle ne pourra pas contracter des emprunts ou collecter des recettes publiques ; (iv) le financement de ses activités se fera à travers une allocation annuelle dans le budget de l'Etat. Par ailleurs, SOGUIPAMI ne pourra ni (v) procéder à des investissements dans des activités extérieures au secteur minier ; ni (vi) gérer de façon discrétionnaire l'utilisation de fonds autres que les dotations du budget de l'Etat ; ni (vii) détenir de manière indépendante des valeurs immobilières, des titres, des biens intangibles et personnels tangibles et tout actif autres que ceux qui sont nécessaires aux opérations habituelles ; ni (viii) lever des financements. Les activités de SOGUIPAMI seront régulièrement suivies par un Conseil de surveillance comprenant le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des Mines et de la Géologie. Les crédits budgétaires affectés à cette compagnie dans la loi de finances rectificative pour 2012 seront décaissés après la finalisation d'un plan d'affaires de SOGUIPAMI approuvé par le Ministère des Finances et le Ministère des Mines et de la Géologie.

56. **En attendant la finalisation de cette étude, le gouvernement a décidé que SOGUIPAMI ne devrait pas exercer ses droits en tant qu'entité indépendante** avec une autonomie financière et qu'elle devrait conduire ses opérations strictement dans le cadre des règles régissant les entités étatiques. Spécifiquement, elle devrait conduire ces opérations qui lui sont autorisées explicitement dans le cadre du budget de l'Etat adopté par l'assemblée

nationale et ne pas (i) collecter les recettes de toute origine autres que celles approuvées dans le budget de l'Etat. Tout autre revenu en dehors des allocations budgétaires sera déposé dans un compte spécial à la banque centrale et les transferts à partir de ce compte ne peuvent être exécutés que par le Ministre de l'Economie et des Finances pour alimenter le compte principal du Trésor ; (ii) contracter des dettes extérieures ou intérieures ou autres formes de dettes ou d'engagements, directement ou à travers ses filiales ; (iii) créer ou participer dans des filiales ou des activités commerciales. Ces dispositions conservatoires figurent dans un décret du Chef de l'Etat du 10 août 2012.

### **Secteur de l'énergie**

**57. Le gouvernement va poursuivre l'exécution de son plan de redressement et son programme d'investissement dans le secteur de l'électricité.** Concernant le cadre légal et réglementaire et les organes de gestion d'EDG, il va, avec l'appui des partenaires au développement:

- Soumettre au parlement un projet de révision de la loi sur l'électricité, un projet de loi sur les projets BOT (Build, Operate, and Transfer) et un projet de loi sur l'organe de régulation du secteur, d'ici fin juin 2013; et approuver les textes d'applications de ces lois;
- définir le statut juridique de EDG, et installer les organes sociaux, y compris la direction générale, d'ici fin juin 2013 (repère structurel);
- négocier et signer avec EDG un contrat de performance qui sera audité périodiquement par des cabinets d'audit indépendants;
- sélectionner un partenaire stratégique et passer avec lui un contrat de gestion d'EDG ou un contrat d'assistance technique à la gestion, d'ici fin décembre 2013; et
- développer un programme de communication et de sensibilisation des populations sur le redressement du secteur de l'électricité.

**58. EDG va mettre sur le réseau de distribution de nouveaux groupes thermiques** pour une puissance totale de 50 MW à Tombo I et Tombo II d'ici fin novembre 2012, 50 MW supplémentaires à Kipé (dans Conakry), d'ici fin mars 2013, et 22 MW dans les préfectures de l'intérieur. Ces groupes thermiques permettront d'assurer une desserte moyenne de 18 heures par jour dans l'agglomération urbaine de Conakry, à partir du deuxième trimestre 2013. Mais les coûts de production de ces groupes sont élevés et il est prévu qu'EDG utilisera les 250 milliards de francs guinéens de subventions prévus en 2012 au budget de l'Etat, avec un montant équivalent en 2013. Afin de limiter les subventions en 2013 malgré l'augmentation significative de la production, le gouvernement (i) procédera à un ajustement tarifaire avant fin janvier 2013, conformément au principe de flexibilité adopté récemment, (ii) poursuivra l'installation des compteurs chez les clients identifiés, et (iii) découragera l'utilisation des ampoules à incandescence pour promouvoir les ampoules à basse consommation au cours de l'année 2013. Le gouvernement va conduire un audit de la facturation des entreprises industrielles, avec l'assistance des partenaires au développement et le comité de suivi veillera à l'application des recommandations de cet audit en matière de redressement de la facturation des entreprises industrielles, pour assurer que les paiements reçus par EDG reflètent les services fournis.

59. **Pour maîtriser les coûts à moyen terme et rationaliser les investissements, le gouvernement adoptera un programme d'investissement public pour 2013–15** qui, dans le secteur de l'électricité, mettra l'accent sur les barrages hydroélectriques, les lignes de transport et les réseaux de distribution. Il conduira également en 2013 une revue des dépenses publiques dans le secteur de l'électricité, avec l'appui de la Banque mondiale. Le gouvernement va enfin mettre à jour l'étude tarifaire sur l'électricité en juin 2013, avec l'assistance de la Banque mondiale. D'ici à 2015, il finalisera la construction du barrage de Kaléta financée pour un quart sur ressources propres du budget national de développement et pour le reste par China Eximbank.

60. **Dans le secteur de l'eau le gouvernement va conduire un diagnostic du secteur et élaborer des scénarii d'investissements, d'ici fin mars 2013.** Il va ensuite organiser une table ronde des partenaires avec l'appui de l'AFD et de la Banque mondiale, d'ici fin juin 2013. Ce processus devrait conduire, comme pour le secteur de l'électricité, à définir un programme de restructuration et d'investissement, y compris la sélection d'un partenaire stratégique pour l'assistance technique.

### **Secteur agricole**

61. **Pour réaliser ses objectifs de sécurité alimentaire et de promotion des exportations agricoles,** le gouvernement envisage au cours du deuxième semestre 2012 et de l'année 2013 de mettre en œuvre un plan d'action visant à (1) améliorer l'utilisation des ressources dans ses programmes de soutien à l'agriculture, (2) évaluer la conduite des opérations des campagnes agricoles 2011-12 et 2012–13 ; et (3) accroître la compétitivité des produits agricoles par rapport aux importations de denrées alimentaires et promouvoir les exportations agricoles.

62. **Concernant la bonne utilisation des ressources,** le gouvernement a préparé le plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) ; lequel est en parfaite cohérence avec la politique de développement durable de l'agriculture africaine (PDDAA) lancée par l'Union Africaine et déclinée par la CEDEAO dans la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Du 23 au 27 avril 2012, il a organisé à Conakry une mission conjointe de revue du secteur rural avec la participation des partenaires au développement à l'issue de laquelle, il a été convenu d'organiser une table ronde sur le secteur rural, avec la participation de toutes les parties prenantes nationales et des partenaires au développement. Pour préparer la table ronde prévue d'ici fin mars 2013, le gouvernement va réaliser les cinq activités suivantes :

- Une revue des dépenses publiques dans le secteur agricole, d'ici fin janvier 2013, avec l'assistance technique et financière de la Banque mondiale; les conclusions de cette étude permettront de réduire les subventions du budget au secteur.
- L'organisation d'un atelier de dialogue avec des acteurs représentatifs du secteur privé national de deux filières importantes pour la sécurité alimentaire du pays ou les exportations agricoles, comme les filières riz, pomme de terre, ou maraîchage. L'objectif sera de préciser au regard des attentes et des capacités d'investissement des acteurs privés, les besoins d'interventions indispensables et/ou de désengagement de l'Etat.



- La tenue d'une réunion de concertation avec des entreprises minières sur les estimations à moyen terme de leurs besoins en produits agricoles, ainsi que leur vision de l'impact de leurs investissements sur le développement de l'agriculture;
- L'élaboration d'une matrice d'emplois et ressources sur la durée du PNIASA en cohérence avec les programmes et sous-programmes du PNIASA; et
- La simplification du pilotage du PNIASA.

63. **La table ronde examinera les conclusions et recommandations issues des cinq activités** décrites ci-dessus, et proposera un plan d'action que le gouvernement approuvera d'ici fin juin 2013 pour améliorer l'utilisation des ressources et la qualité des services d'assistance dans le secteur agricole.

64. **Le gouvernement va sélectionner des consultants indépendants selon une procédure compétitive ouverte**, avec l'assistance technique et financière de la Banque mondiale, du FIDA et de l'Agence française de développement, pour procéder à une évaluation approfondie de la conduite des opérations des campagnes agricoles 2011–12 et 2012–13, en comparaison avec les meilleures pratiques en Afrique et dans le monde, et proposer un plan d'action pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de promotion des exportations agricoles, y compris un projet de réforme institutionnelle dans le secteur. Cette mission d'évaluation devrait soumettre son rapport d'ici fin juin 2013. Ses conclusions et recommandations seront discutées au cours d'un atelier national que le gouvernement voudrait organiser d'ici fin octobre 2013 avec les partenaires techniques et financiers et les acteurs à la base du secteur pour tirer les enseignements des campagnes passées en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses dans l'agriculture.

65. **Concernant l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles** par rapport aux importations de denrées alimentaires, l'objectif visé est d'assurer une meilleure connexion des exploitations agricoles au marché. Ceci passe par l'adoption et l'exécution d'un programme d'investissement public pour 2013–15 qui, dans le secteur agricole, mettrait l'accent sur plusieurs activités dont les principales sont les suivantes :

- La mise en œuvre d'un programme ambitieux de désenclavement des grands bassins de production vivrière;
- Le lancement d'un programme ambitieux de développement de l'irrigation;
- La réalisation d'infrastructures de stockage multifonctionnelles dans les villages;
- Le soutien aux transformateurs de produits agricoles à travers leurs groupements pour faciliter leur accès au crédit d'équipement et de collecte; et
- La redynamisation du système d'informations sur les produits agricoles et l'implication du secteur privé dans la commercialisation des produits agricoles.

## I. Point d'achèvement de l'Initiative PPTE

66. **L'état de mise en œuvre des déclencheurs pour le point d'achèvement est décrit dans le Tableau 3.** Ils ont tous été respectés à fin juillet 2012 ; à l'exception de celui relatif à l'audit de tous les contrats de marchés publics dépassant 100 millions de francs guinéens, qui n'a pas été respecté complètement, même si l'objectif global a été maintenu. Le déclencheur relatif à la performance macroéconomique, qui fait l'objet de la présente déclaration, sera respecté avec la conclusion par le Conseil d'administration du FMI de la présente revue du programme appuyé par la FEC.

67. **L'allègement de dette sera affecté entièrement aux dépenses des secteurs prioritaires, dans le cadre des lois de finances, pour réduire la pauvreté,** conformément aux engagements du gouvernement dans le cadre du programme économique et financier. A cet effet, avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, le gouvernement établira une classification fonctionnelle qui ciblera mieux les dépenses prioritaires.

## J. Financement Extérieur du programme

68. **Les besoins de financement du programme sont couverts.** Les besoins de financements en 2012 et en 2013 seront comblés en partie par les appuis de l'assistance extérieure budgétaire et les appuis pour les projets d'investissements. De plus, un accord de rééchelonnement de la dette a été obtenu avec les créanciers membres du Club de Paris en avril 2012 et le gouvernement continuera à discuter avec les autres créanciers extérieurs pour obtenir un retraitement de la dette aux termes comparables à ceux du Club de Paris et en ligne avec l'Initiative PPTE. La Guinée a aussi bénéficié de la quatrième tranche de l'assistance intérimaire PPTE du FMI pendant le premier semestre de 2012. L'atteinte du point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE en septembre 2012 et la mise en œuvre de l'IADM libérera des ressources sur le service de la dette, à partir du quatrième trimestre de 2012. En outre, les besoins de financement seront comblés par l'utilisation des réserves internationales accumulées en 2011 grâce aux recettes minières exceptionnelles, tout en maintenant un niveau de réserves internationales suffisant. Les décaissements liés au programme appuyé par la FEC couvriront le besoin de financement résiduel de la balance de paiements.

69. **Pour veiller à une gestion prudente de la dette, les autorités ne mobiliseront que des dons et des emprunts concessionnels.** Le financement de la participation du gouvernement au projet de développement du gisement de fer des blocks Simandou 3 et 4 se fera sans emprunt direct ni garantie de l'Etat, en dehors du possible financement enclave de la Banque mondiale. Le financement devrait être couvert entièrement par les recettes du projet. En tout état de cause, le gouvernement fournira aux services du FMI les détails sur le financement de sa participation. Pour veiller à la viabilité de la dette, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, les autorités vont adopter une nouvelle stratégie d'endettement et un programme de renforcement des capacités de gestion de la dette, en consultation avec le Fonds, avec l'objectif de maintenir la viabilité de la dette. Elles s'engagent à soumettre à la Direction Nationale de la Dette toutes propositions de nouvel accord de prêts ou de garanties de prêts pour s'assurer que les conditions sont concessionnelles. De plus, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les conditions et la concessionnalité de toutes nouvelles propositions d'accord de prêt, avant de contracter ou

garantir toute dette extérieure. Concernant le service de la dette envers le FMI, la BCRG continuera à maintenir un approvisionnement suffisant de son compte DTS auprès du FMI pour couvrir tous les paiements venant à échéance au cours du trimestre à venir.

## **VI. STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DE SUIVI DU PROGRAMME**

70. **Le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour améliorer le système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité.** Il s'efforcera également de lancer la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités déjà négociés avec les partenaires au développement.

71. **Le gouvernement a identifié un large éventail de besoins d'assistance technique en gestion macroéconomique.** Les capacités institutionnelles qui étaient déjà faibles se sont affaiblies davantage au cours des années 2009–10, lorsque les procédures et réglementations normales ont été largement contournées. Afin de prendre un nouveau départ, les autorités ont demandé une assistance technique aux partenaires, y compris le FMI et son centre régional d'assistance technique AFRITAC de l'Ouest. Plusieurs missions de ces deux derniers ont été effectuées, à cet effet à compter de février 2011, et ont fait des recommandations dans les domaines de la politique fiscale, de l'administration fiscale et douanière, de la gestion des finances publiques, du marché des changes, de la politique monétaire, la supervision bancaire, la balance des paiements et des comptes nationaux.

72. **Pour suivre la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs de son programme appuyé par la FEC, le gouvernement guinéen a institué un dispositif de suivi** comprenant un Conseil de Coordination des Réformes (CCR), présidé par le Premier Ministre, et un Comité Technique d'Appui du CCR, ainsi qu'une Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP) placée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Avec ce dispositif, le gouvernement, la Banque Centrale, les institutions financières internationales et les partenaires au développement de la Guinée recevront des rapports périodiques sur les progrès accomplis, les perspectives et les mesures envisagées.

73. **Le programme fera l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels** (Tableaux 4 et 5 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La première année du programme se termine à fin décembre 2012 et la deuxième année couvre la période allant de janvier à décembre 2013. La deuxième (troisième) revue du programme basée sur les critères de performance à fin décembre 2012 (juin 2013) devrait être achevée au plus tard en mars 2013 (octobre 2013).

74. **Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur la balance des paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni introduire des pratiques de changes multiples, conclure des accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.** En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures, financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

**Tableau 1. Guinée: Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2012 1/ 2/**  
(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2011				2012								
	fin Déc.				fin Mar.			fin Juin			fin Sep. Objectifs Indicatifs	fin Déc. CR	
	SMP	Prel.	Real.	Situation	Objectifs Indicatifs	Réal.	Situation Prelim.	CR	CR 7/ ajusté	Real.			Situation
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>													
Solde de base(plancher)	-663	-864	-539	Respecté	-1,102	-571	Respecté	-1,497	-1,839	60	Respecté	-1,418	-1,518
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	2,488	3,178	2,105	Respecté	4,484	3,409	Respecté	3,385	5,020	2,471	Respecté	3,541	3,854
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	-3,943	-3,120	-4,378	Respecté	1,300	1,206	Respecté	197	1,832	315	Respecté	348	650
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 3/	669	541	759	Respecté	435	547	Respecté	585	360	643	Respecté	504	458
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 4/ 5/	0	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU 5/	0	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 5/					0	0	Respecté	0	0	0	Non respecté 8/	0	0
<b>Objectifs indicatifs</b>													
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 6/		2,100	1,457		1,765	1,445	Non resp.	2,501	2,428	2,341	Non respecté	3,208	3,910
<b>Pour mémoire:</b>													
Base monétaire	7,101	7,287	6,638	Respecté	7,083	6,534	Respecté	7,078	7,078	6,195	Respecté	6,644	6,744

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Flux pour les critères budgétaires et stock pour les critères monétaires et de dette extérieure.

3/ Calculé sur base des taux de change du programme.

4/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

5/ Critère de réalisation continu.

6/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

7/ Critères de réalisation ajusté pour tenir compte du non-encaissement des recettes exceptionnelles minières et de l'assistance extérieure plus élevée que prévue.

8/ Des arriérés temporaires relativement mineurs ont été accumulés sur le service de la dette en avril et mai ; ils ont été réglés en totalité avant fin juin.

**Table 2. Guinée: Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC, 2012<sup>1</sup>**

Mesures	Date	Etat d'exécution	Motivation
<b>Action Préalables</b>			
Adopter une loi de finances 2012 conforme aux discussions de la mission de novembre 2011		Respecté	Sauvegarder les objectifs budgétaires du programme
Fournir aux services du FMI copie du contrat de Rio Tinto avec le gouvernement		Respecté	Promouvoir la transparence dans les opérations de l'Etat
Tenir une table ronde sur le secteur de l'électricité, permettant de définir un programme de réforme du secteur		Respecté	Réduire le poids des transferts et subventions dans le budget
Publier les états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG		Respecté	Promouvoir la transparence et la responsabilité de la gestion
<b>Repères Structurels</b>			
Consulter avec le FMI avant toute modification du nouveau code minier ayant une incidence fiscale (MPEF ¶ 47)	Continu	Respecté	Sauvegarder les recettes budgétaires
Adopter un plan complet pour la réforme du secteur de l'électricité (MPEF ¶ 49)	Fin mars 2012	Respecté	
Harmoniser les méthodes et procédures d'assistance au secteur agricole (distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles), ainsi que l'octroi et le recouvrement de crédit agricole, sur la base des conseils de la Banque mondiale et du FIDA (MPEF ¶ 32) <sup>2</sup>	Fin mars 2012	Respecté avec retard. Le nouveau système a été mis en œuvre au début du mois d'août 2012	Maitriser les subventions agricoles et améliorer le taux de recouvrement du crédit aux producteurs.
Adopter les textes d'application et les conditions générales de fonctionnement du Fonds Spécial d'Investissement, sur la base des conseils du FMI et de la Banque mondiale. (MPEF, Encadré 2)	Fin mars 2012	Respecté	Améliorer les infrastructures publiques tout en maintenant la viabilité des finances publiques.
Rétablir le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change (MPEF ¶ 27)	Continu, à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2012	Non respecté. Reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Sauvegarder les recettes et assurer la viabilité du budget
Adopter et publier les décrets d'application du nouveau code minier, de même qu'une convention minière type (MPEF ¶ 47)	Fin juin 2012	Non respecté, en attente d'une assistance technique supplémentaire du Département des finances publiques du FMI sur le régime fiscal. Les projets de décrets et de nouvelle convention type seront finalisés et publiés d'ici fin décembre 2012	Garantir une part plus importante du gouvernement dans les revenus miniers du pays

**Table 2. Guinée: Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC, 2012** (suite et fin)

Développer un plan de mise en œuvre des réformes fiscales (MPEF ¶ 26)	Fin décembre 2012	Respecté	Promouvoir la prévisibilité des réformes des finances publiques
Certifier, par un auditeur externe indépendant, les statistiques relatives aux dates d'évaluation de la performance du programme soumises au FMI par la BCRG, et approuver, par le conseil d'administration de la BCRG, la politique et un guide des procédures d'investissement de ses avoirs. (MPEF ¶ 42, 43)	Fin décembre 2012	En cours. La BCRG a sélectionné un nouvel auditeur qui certifiera les données de fin juin 2012	Assurer la bonne utilisation des ressources confiées à la BCRG
Sur la base d'une liste exhaustive des sociétés bénéficiant du Code des investissements et de leurs avantages fiscaux, mettre fin aux avantages des sociétés dont la durée d'éligibilité a expiré, et adopter une révision du Code des investissements (MPEF ¶ 27)	Fin août 2012	Non respecté, sur base des recommandations de l'assistance technique de la SFI et du Département des finances publiques du FMI, les autorités ont élargi l'objectif de la révision du Code des investissements, ce qui requiert une assistance technique supplémentaire. La révision du Code des investissements sera effectuée d'ici fin mars 2013, lorsque la nouvelle politique d'investissement sera finalisée, avec l'assistance de la SFI. Le gouvernement a préparé la liste des sociétés bénéficiant du Code des investissements et de leurs avantages fiscaux. Il mettra fin aux avantages des sociétés qui n'ont pas honoré leurs engagements d'ici fin décembre 2012	
Adopter un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement (MPEF, Encadré 2) <sup>2</sup>	Fin septembre 2012	Le PIP est en cours de préparation avec l'assistance du PNUD et de la BAD ; sa finalisation est reportée à fin décembre 2012	Constituer un pipeline de projets viables qui pourraient bénéficier des financements du FSI

<sup>1</sup>Le MEFP fait référence au MEFP joint à l'Annexe 1 du rapport des services du FMI, n°12/18, 13 février 2012.

<sup>2</sup> Le FMI est seul responsable de l'évaluation du respect des conditions.

**Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (à fin juillet 2012)**

Déclencheurs	Évaluation
<b>Réduction de la pauvreté</b>	
1. Un DSRP complet a été établi selon une procédure participative et appliqué de façon satisfaisante pendant un an, comme l'indique l'évaluation conjointe par les services du FMI et de la Banque mondiale du rapport d'étape annuel du pays.	<b>Rempli.</b> La mise en œuvre du DSRP II produit en 2007 a été interrompue par le coup d'état militaire de décembre 2008. Le nouveau gouvernement formé après l'élection présidentielle de fin 2010 a prolongé le DSRP-II à la période 2011–12. Un rapport annuel de mise en œuvre pour l'année 2011 a été soumis au FMI et à la Banque mondiale en mai 2012. Une note d'évaluation conjointe du rapport annuel, confirmant la mise en œuvre satisfaisante du DSRP au cours de 2011, sera présentée aux Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI.
2. Amélioration de la base de données sur la pauvreté et des moyens de suivi en procédant à une enquête de mesure du niveau de vie permettant de définir des seuils de pauvreté et de formuler des indicateurs basés sur ces seuils ; création d'un système de suivi de la pauvreté avec la participation des principales parties prenantes.	<b>Rempli.</b> Une enquête exhaustive sur la pauvreté a été effectuée en 2002–03. La base de données sur la pauvreté a par la suite été améliorée et actualisée. À partir de l'enquête sur les ménages, 54 indicateurs de pauvreté ont été élaborés. Deux nouvelles enquêtes ont été conduites en 2007–08 et 2012. Les résultats de l'enquête de 2012 ont été validés dans un atelier du 30 juillet 2012 rassemblant les principales parties prenantes.
3. Maintien de la stabilité macroéconomique, démontré par une mise en œuvre satisfaisante du programme financé par la FEC.	<b>Rempli.</b> Le programme appuyé par la FRPC approuvé le 21 décembre 2007 a déraillé après la première revue. Depuis 2011, le gouvernement a réalisé de bonnes performances dans le cadre du programme de référence et du Programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour 2012–15 approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 24 février 2012. Le rapport sur la satisfaisante première revue du programme appuyé par la FEC sera présenté au Conseil d'administration du FMI avec ce Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière.
4. Concevoir et prendre des mesures créant un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.	<b>Rempli.</b> Une nouvelle loi établissant un cadre réglementaire pour les institutions de microcrédit a été adoptée par le Parlement en novembre 2005; et les textes d'application ont été adoptés.
<b>Gouvernance et lutte contre la corruption</b>	
5. Diffuser publiquement un rapport sur une année d'activité du Comité national de lutte contre la corruption (CLNC) décrivant ses ressources et ses activités.	<b>Rempli.</b> Les rapports d'activités du CLNC pour la période 2007–11 ont été publiés, et sont accessibles sur le site du gouvernement ( <a href="http://www.srp-guinee.org/">http://www.srp-guinee.org/</a> ).

**Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (à fin juillet 2012) suite et fin**

Déclencheurs	Évaluation
<b>Gouvernance et lutte contre la corruption</b>	<b>Gouvernance et lutte contre la corruption</b>
6. Auditer tous les contrats de marchés publics dépassant 100 millions de francs guinéens et publier trimestriellement les résultats.	<b>Non Rempli, mais des progrès satisfaisants ont été réalisés.</b> Le gouvernement a fait réaliser un audit complet de tous les contrats de marchés publics sur la période 2002–04 et le rapport d'audit a été achevé en 2007. Un système d'audits trimestriels sur la base d'un échantillon représentatif des larges contrats de marchés publics a été mis en place en 2008. Les rapports d'audit pour les années 2008, 2009, 2010 ainsi que celui portant sur le premier semestre 2011 ont été élaborés. L'échantillon audité couvrait 70% des marchés publics au cours de 2009–10. Les rapports d'audit ont été publiés (dans le Journal Officiel de la République en mai 2012 et dans la gazette des marchés publics).
<b>Éducation</b>	
7. Porter le taux d'inscription brut des élèves du primaire de 56 pour cent en 1999 à 62 pour cent en 2001 et à 71 pour cent en 2002 ; pour les filles, il devait être 40 pour cent en 1999, de 51 pour cent en 2001 et de 61 pour cent en 2002.	<b>Rempli.</b> Le taux d'inscription brut a augmenté considérablement après 2002 pour atteindre 79% en 2006 et 80% en 2011. Le taux d'inscription brut pour les filles a atteint 71% en 2006 et 73% en 2011.
8. Augmentation du nombre d'instituteurs du primaire recrutés d'au moins 1 500 par an chaque année jusqu'au point d'achèvement PPTE, cela à partir d'un nombre d'instituteurs estimé à 15 000 en 2000.	<b>Rempli.</b> En moyenne 1.673 enseignants du primaire ont été formés et recrutés chaque année de 2001 à 2011.
<b>Santé</b>	
9. Hausse des taux de vaccination (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) des enfants âgés de moins d'un an de 45 pour cent en 2000 à 50 pour cent en 2001 et à 55 pour cent en 2002.	<b>Rempli.</b> Le taux de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche a atteint 88% en 2011.
10. Porter le pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale de 70 pour cent en 2000 à 80 pour cent en 2001 et à 85 pour cent en 2002.	<b>Rempli.</b> En 2011, 88% des femmes enceintes ont eu au moins une consultation prénatale.



**Tableau 4. Guinée: Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs de la FEC, 2012-13 1/ 2/**  
(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2012			Mar. Objectifs Indicatifs	2013		
	Juin Réal.	Sep. Rév. Objectifs Indicatifs	Déc. Rév. CR		Juin CR	Sep. Objectifs Indicatifs	Déc. Objectifs Indicatifs
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>							
Solde de base(plancher)	60	-1,005	-1,469	-238	-475	-555	-634
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	2,471	3,756	4,331	4,645	4,959	5,064	5,168
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	315	1,490	2,010	340	680	793	906
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 3/	643	463	382	363	344	338	331
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 4/ 5/	0	0	0	0	0	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU 5/	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 5/	0	0	0	0	0	0	0
<b>Objectifs indicatifs</b>							
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 6/	2,341	2,700	4,069	1,105	2,367	2,959	3,945
<b>Pour mémoire:</b>							
Base monétaire	6,195	6,218	6,229	6,424	6,619	6,683	6,748

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Flux pour les critères budgétaires et stock pour les critères monétaires et de dette extérieure.

3/ Calculé sur base des taux de change du programme.

4/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

5/ Critère de réalisation continu.

6/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

**Tableau 5. Guinée: Actions Préalables et Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC (2012–13)**

Mesures	Date	Motivation macroéconomique
<b>Action préalable</b>		
Adopter un projet de la loi de finances rectificative pour 2012, comme convenu avec la mission de juillet–août 2012, et incluant une clause arrêtant les engagements de dépenses au 30 novembre 2012 et fixant la fin de la période complémentaire au 31 janvier 2013	<b>30 août 2012</b>	Assurer la mise en œuvre du programme révisé.
<b>Repères structurels</b>		
Adoption d'un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement (MPEF, ¶ 46)	Fin décembre 2012 <sup>1</sup>	Constituer un pipeline de projets viables qui pourraient bénéficier des financements du FSI.
Signer le décret sur le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (MPEF ¶ 47)	Fin décembre 2012	Renforcer la gestion budgétaire; limiter la possibilité de glissement des dépenses entre les exercices budgétaires ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.
Signer un accord cadre entre la BCRG et le Ministère des finances actualisant la convention de titrisation de 2010 (MPEF ¶ 45).	Fin décembre 2012	Mette en œuvre les recommandations de l'auditeur externe visant à raccourcir la durée de remboursement des avances.
Adopter par le gouvernement le projet de la nouvelle loi bancaire (MPEF ¶ 44)	Fin décembre 2012	Renforcer le système bancaire.
Mettre fin aux avantages fiscaux du code des investissements pour les sociétés n'ayant pas respecté les obligations contractuelles associées aux avantages du code (MPEF ¶ 30).	Fin décembre 2012 <sup>1</sup>	Réduire les exonérations fiscales.
Soumettre au parlement le projet d'amendements techniques au code minier de 2011 (MPEF ¶ 52)	Fin décembre 2012 <sup>1</sup>	Garantir la compétitivité du code minier et une part plus importante du gouvernement dans les revenus miniers du pays.
Adopter et publier les textes d'application du nouveau code minier, de même que la convention minière type (MPEF ¶ 52)	Fin décembre 2012 <sup>1</sup>	Garantir la compétitivité du code minier et une part plus importante du gouvernement dans les revenus miniers du pays.
Rendre fonctionnel le service des moyennes entreprises et élargir la collecte de la TVA aux moyennes entreprises (MPEF ¶ 30)	Fin décembre 2012	Accroître les recettes budgétaires.
Appliquer un mécanisme d'ajustement mensuel du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change (MPEF ¶ 37)	Continu, à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 <sup>1</sup>	Protéger les recettes budgétaires.

**Tableau 5. Guinée: Actions Préalables et Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC (2012–13) suite et fin**

Mesures	Date	Motivation macroéconomique
<b>Action préalable</b>		
Achever une étude sur le rôle de la SOGUIPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques (MPEF ¶ 54).	Fin mars 2013	Garder le contrôle du gouvernement sur ses avoirs dans le secteur minier; protéger les recettes de l'Etat ; et limiter les risques fiscaux.
Soumettre au parlement un projet de loi pour réviser le Code des investissements (MPEF ¶ 49)	Fin mars 2013	Réduire les dépenses fiscales et améliorer l'environnement des affaires.
Soumettre au parlement un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières (MPEF ¶ 49)	Fin mai 2013	Séparer la fonction de réglementation des investissements et les incitations fiscales.
Définir le statut juridique d'EDG, et installer les organes sociaux, y compris la direction générale (MPEF ¶ 57)	Fin juin 2013	Améliorer la gouvernance et les performances d'EDG. et réduire les subventions budgétaires.
Adopter des révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en cohérence avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (MPEF ¶ 48)	Fin décembre 2013	Limiter les risques pour le budget de l'Etat ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.

<sup>1</sup> Actions réaménagées.

## PIECE JOINTE II. GUINEE : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

11 septembre 2012

### I. INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau [4] du Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière du 11 septembre 2012 (Supplément).

### II. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

#### A. Critères de réalisation quantitatifs

4. Le **solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les **dépenses de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section IV ci-après.
5. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG, tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus bas. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit,  $AIN = \text{base monétaire} - AEN$ , sur la base du bilan de la BCRG).
6. Le **financement bancaire du gouvernement**, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la Banque Centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la Banque Centrale (PNT1), y compris le compte PPTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» auprès de la Banque Centrale (PNT2); et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» logés dans les banques commerciales.
7. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la

BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 29 juin 2012 (1598,50 \$E.U. l'once) pour le second semestre 2012 et au cours du 28 décembre 2012 pour le premier semestre 2013. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre 2012, aux cours de change du 29 juin 2012 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (6950,09 FG/\$E.U.), le DTS (1,5176 \$E.U./DTS), l'euro ( 1,2667 \$E.U./€ ) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le premier semestre 2013, au cours de change du 28 décembre 2012.

8. La **dette extérieure à moyen et long terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la Banque Centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. La dette est considérée comme concessionnelle si elle comprend un élément don représentant 35% ou plus de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée en utilisant la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin ou du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans)<sup>1</sup> Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

9. La **dette extérieure à court terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la Banque Centrale.

10. Les **nouveaux arriérés extérieurs** de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt)

<sup>1</sup> Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse: <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

11. Les **dépenses en cours** sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. **La variation nette des dépenses en cours** correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

### B. Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

12. Les **dépenses dans les secteurs prioritaires**, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

13. La **base monétaire**, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

### C. Dette extérieure

14. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil

d'administration du FMI le 31 août 2009.<sup>2</sup> Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

15. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

16. L'État et la Banque Centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies au paragraphe 8 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

---

<sup>2</sup> Voir « Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure » décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91).

### III. AJUSTEMENTS DES CRITERES DE REALISATION DU PROGRAMME

17. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) ; (3) de la variation nette des arriérés extérieurs programme, et (4) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre: a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme »; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée: Assistance extérieure, recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours , 2012-13  
(milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2012		2013	
	Sept.	Déc.	Mar.	Jun.
Assistance extérieure nette	-13	-33	-279	-328
Aide budgétaire (dons + prêts)	739	841	0	0
Service de la dette extérieure	-1,112	-1,740	-512	-1,057
Intérêt	198	273	50	116
Principal	913	1,467	462	941
Paiement des arriérés	-1,617	-1,771	-61	-79
Allègements de la dette	1,977	2,637	294	808
Recettes minières exceptionnelles attendues	0	0	0	0
Variation nette des dépenses en cours	-384	-332	-58	-115

Sources: Autorités Guinéennes et services du FMI.

18. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », les recettes minières exceptionnelles, et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés.<sup>3</sup>

#### 19. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- *Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.*

<sup>3</sup> Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.



- *Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% du manque à gagner).*

## 20. **Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme »**

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.*
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% de l'écart).*

## 21. **Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles**

- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80% de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20% de l'excédent (permettant l'utilisation de l'excédent pour des dépenses supplémentaires, jusqu'à 25 millions de dollars EU, ou 0,4% du PIB).*
- *Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 125 millions de dollars EU, les ajustements décrits au point précédent seront opérés pour un dépassement de recettes minières exceptionnelles de 125 millions de dollars EU. De plus, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100% de l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté pour l'excédent au delà de 125 millions de dollars EU (épargnant ainsi l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, en attendant un réexamen des perspectives budgétaires et une évaluation coût-bénéfice et de la viabilité, avant d'engager ces recettes excédentaires). Les*

recettes minières exceptionnelles comprises entre 125 et 250 millions de dollars EU seront déposées dans le Fonds Special d'Investissement (FSI).

## 22. **Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours**

- *Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme*, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.

## IV. LES DEFINITIONS POUR LE TOFE

23. **Les recettes** de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le *Manuel de statistiques des finances publiques* (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1); les impôts sur la propriété (Titre 2); les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

24. **Les dépenses** de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatement de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en

charge se fait au moment de la transmission au Directeur National du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

25. **Les dépenses de base** sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

26. **Le financement extérieur** comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs, (intérêt et principal, à être présentés séparément).

#### V. INFORMATIONS À COMMUNIQUER POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

27. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

28. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

**Tableau 1. Guinée : Données à Communiquer pour le Suivi du Programme**

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Balances générales du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

**Tableau 1. Guinée : Données à Communiquer pour le Suivi du Programme** (suite et fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Seteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Comptes nationaux	Annuelle	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons et prêts extérieurs	Décaissements	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créancier	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GUINÉE

**Première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit,  
revue des assurances de financement, demande de dérogation pour non-observation d'un  
critère de réalisation et demande de modification de critères de réalisation**

**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres Départements)

11 septembre 2012

Approuvé par Seán Nolan et Masato Miyazaki

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Programme de travail conjoint FMI- Banque mondiale .....	7
III. Relations avec la Banque africaine de développement .....	9
IV. Questions d'ordre statistique .....	13

## I. GUINÉE : RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 juillet 2012)

**I. Statut:** date d'admission : 28 septembre 1963; Article VIII

<b>II. Compte des ressources générales :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	107,03	99,93
<u>Position de réserve au FMI</u>	0,08	0,07

<b>III. Département des DTS :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
<u>Allocation cumulative nette</u>	102,47	100,00 0
<u>Avoirs</u>	60,13	58,68

<b>IV. Encours des achats et des prêts :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Accords au titre de la FEC	42,84	40,00

**V. Accords financiers les plus récents :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	24 fév. 2012	23 fév. 2015	128,52	18,36
FEC <sup>1/</sup>	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69,62	24,48
FEC <sup>1/</sup>	2 mai 2001	1 <sup>er</sup> mai 2004	64,26	25,70

<sup>1/</sup> Anciennement FRPC.

**VI. Paiements prévus au FMI<sup>2/</sup>**

**(millions de DTS; sur la base du montant réel de ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :**

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>À venir</u> <u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal		1,38	4,90	4,90	4,90
Commissions/intérêts	<u>0,02</u>	<u>0,05</u>	<u>0,14</u>	<u>0,12</u>	<u>0,11</u>
<b>Total</b>	<b>0,02</b>	<b>1,42</b>	<b>5,03</b>	<b>5,02</b>	<b>5,01</b>

<sup>2/</sup> Lorsqu'un État membre a des obligations financières impayées depuis plus de trois mois, le montant de ses arriérés figurera dans la présente section.

**VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE:**

	<b>Cadre renforcé</b>
I. Affectation de l'assistance PPTE	
Date du point de décision	Déc. 2000
Assistance affectée	
par tous les créanciers (millions de dollars) <sup>1/</sup>	545,00
dont assistance du FMI (millions de dollars)	31,40
(équivalent en millions de DTS)	24,24
Date du point d'achèvement	Flottant
II. Décaissement de l'assistance du FMI (SDR Million)	

Assistance décaissée à l'État membre	11,30
Assistance intérimaire	11,30
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire du produit des intérêts	--
<sup>2/</sup>	--
<b>Total décaissements</b>	<b>11,30</b>

<sup>1/</sup> L'assistance affectée au titre du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, il et l'assistance affectée au titre du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas être additionnés

<sup>2/</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire, correspondant aux revenus d'intérêt sur les montants affectés au point de décision et décaissés pendant la période intérimaire, est effectué au point d'achèvement

**VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : non applicable.**

**IX. Mise en œuvre de l'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : non applicable**

---

**Point de décision** - stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions requises pour bénéficier de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir

**Assistance intérimaire** - ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles)

**Point d'achèvement** - stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire des revenus d'intérêts définis à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).



## **X. Évaluation des sauvegardes**

Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de 2007 de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a été achevée en avril 2012. Elle a relevé que les risques de détournement et de communication erronée d'informations financières restaient élevés, mais que la situation s'était quelque peu améliorée depuis l'évaluation de 2007. Pour atténuer les risques pour le futur programme, les services du FMI ont proposé que des auditeurs externes continuent de vérifier les données monétaires, que la BCRG publie ses états financiers annuels audités en respectant les dates statutaires (immédiatement, pour 2010) et que le Conseil approuve une politique et des principes d'investissement. Ces mesures sont requises à court terme, mais il est tout aussi important que des mesures soient prises en vue d'une meilleure surveillance des contrôles et du renforcement de l'autonomie de la banque centrale. La BCRG a lancé la mise en œuvre de ces recommandations.

## **XI. Régime de change**

La Guinée est revenue à un régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009 et 2010; le régime de facto est classé dans la catégorie «Autres régimes dirigés». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. Une mission d'assistance technique du FMI (Département des marchés monétaires et de capitaux) s'est rendue à Conakry en 2011 et a formulé des suggestions relatives au régime de change, notamment au décalage entre le taux officiel et le taux des banques commerciales. Un conseiller résident financé par le FMI prête son concours à la BCRG pour examiner ces recommandations. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

## **XII. Consultations au titre de l'article IV**

Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 24 février 2012.

### XIII. Assistance technique, 2011–12

#### 2011

<b>Fournisseur</b>	<b>Tâches principales</b>	<b>Dates</b>
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, reel et financier)	Février 2011
<b>Finances publiques</b>		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de	Avril mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre
AFW	GFP: mise en oeuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et	Octobre 2011
AFW	Dettes publiques	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
<b>Marché monétaire et de</b>		
AFW	Contrôle	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
<b>Statistiques</b>		
AFW	Comptabilité	Février 2011
AFW	Statistiques des finances	Mars 2011
AFW	Comptabilité	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en oeuvre du	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en oeuvre de la	Décembre 2011

#### 2012

<b>Fournisseur</b>	<b>Tâches principales</b>	<b>Dates</b>
FAD	Comptabilité de l'État, plan comptable, loi de finances organiques	2 - 15 février 2012
FAD	Politique fiscale minière et générale	9-10 février 2012
FAD	Plan de gestion de la trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finances organique, plan comptable	3-15 mars 2012
FAD	Politique fiscale minière	Avril- mai 2012
AFW	Gestion du Trésor	Mai- juin 2012
AFW	Administration douanière	14-25 juin 2012
FAD	Cadre juridique de la gestion des finances publiques	Juin- juillet 2012
FAD	Politique fiscale minière	1-14 juillet 2012
FAD	Politique fiscale minière	1 <sup>er</sup> -10 septembre 2012
FAD	Accord sur les avances de la banque centrale	3-14 septembre 2012 1/
FAD	Cadre juridique de la gestion des finances publiques	1-15 octobre 2012 1/

FAD	Dépenses publiques	1-14 octobre 2012 1/
AFW	Administration douanière	14-23 novembre 2012 1/
FAD	Dépenses publiques	1-21 décembre 2012 1/
AFW	Administration fiscale	12-23 décembre 2012 1/
FAD	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2012- 2013
<b>Marchés monétaire et de capitaux</b>		
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Janvier 2012
MCM	Opérations de la banque centrale (conseiller résident)	Février 2012- février 2013
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Février 2012
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Mars 2012
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Septembre 2012
<b>Statistiques</b>		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptabilité nationale	Février- mars 2012
STA	Balance des paiements	Mars- avril 2012
AFW	Comptabilité nationale	Septembre 2012
STA	Migration au MSFP 2001	Septembre 2012
AFW	Comptabilité nationale	Novembre 2012 1/

Source : Services du FMI.

1/ Prévu.

**II. GUINÉE: PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT FMI- BANQUE MONDIALE, 2012**  
(juillet 2012)

Titre	Produits	Date de livraison attendue
Programme de travail de la Banque mondiale des 12 prochains mois	<b>Opérations :</b>	
	Assistance technique à la gouvernance économique et projet de renforcement des capacités	Mars 2012
	Projet de sécurité agricole et alimentaire	Juin 2012
	Programme de filets de sécurité de la productivité	Juillet 2012
	Projet de soutien à la gouvernance minérale	Septembre 2012
	Financement additionnel pour l'efficacité du secteur de l'électricité	T4 2011
	Projet du corridor de croissance et de développement	T3 2013
	<b>Travail économique et sectoriel</b>	
	Croissance et compétitivité agricoles	T3 2012
	Revue du secteur de l'électricité	T4 2012
	Revue des dépenses publiques (éducation)	T4 2013
	<b>Assistance technique/autre analytique</b>	
	Soutien au Ministère pour le Questionnaire sur les principaux Indicateurs de la santé (CWIQ) et SRP III	En cours
	Stratégie de protection sociale	T4 2013
	Projet de partenariat public-privé	T4 2013
	Dialogue de politique pour le réseau national (Télécom)	T4 2013
	Suivi économique et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours

Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	<b>Programme</b>	
	Première revue de la FEC dans le cadre de la FEC/point d'achèvement de l'initiative PPTE	Septembre 2012
	Deuxième revue de la FEC	Mars 1013
	<b>Assistance technique</b>	
	Exploitation minière et politique fiscale générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politique monétaire et de change	En cours
	Supervision bancaire	En cours
	Sauvegardes (Banque centrale)	T1 2012
	Comptes nationaux et de la balance des paiements	En cours
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Évaluation des projets d'investissement financés par les ressources minières exceptionnelles Évaluation du plan de réforme de l'électricité et des implications budgétaires Évaluation des étapes suivantes du nouveau code minier et de la renégociation des contrats miniers Partage des informations sur le financement de l'important projet de minerai de fer Partage des informations sur le DSRP III	En cours En cours En cours En cours En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	Actualisations régulières et projections macroéconomiques et budgétaires Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours En cours
Produits conjoints Banque mondiale- FMI	Note d'évaluation conjointe sur le DSRP III	À déterminer

### III. GUINÉE: RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT 2011–13

(janvier 2012)

1. **La nouvelle stratégie de la Banque africaine de développement, approuvée par le Conseil le 1<sup>er</sup> mars 2012, s'appuie sur deux piliers** : (i) la gouvernance économique et financière et (ii) l'infrastructure pour le développement. Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement du budget de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport.
2. **Opérations de prêt** : Vingt millions d'unités de compte (UC) ont été allouées au premier Pilier, par le biais du Programme de soutien budgétaire approuvé par le Conseil de la Banque en mai 2011. La Guinée a aussi accès à 2,50 millions d'UC au Guichet III de la Facilité des États fragiles (FEF) qui ont été alloués pour mettre en œuvre deux programmes de renforcement des capacités. Le solde disponible sur le Fonds africain de développement (FAD) 12 pour 2011-13 est estimé à 28,70 millions d'UC et a été alloué en totalité à des activités prévues dans le cadre du Pilier II.
3. **Dans le secteur de la gouvernance**, la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions d'UC ainsi qu'un soutien ciblé de la FEF pour un montant de 2,5 millions d'UC. La Banque a restructuré certains projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance économique en 2011. Cela permettra d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé couvrira également le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique.
4. **Dans le sous-secteur de l'énergie**, deux projets sont sur le point d'être mis en œuvre d'ici à la fin de 2013. Le premier apporte une contribution au financement du projet de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) qui fait intervenir la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique de 240 MW à Kaleta. Le second projet est le projet d'interconnexion énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée qui prévoit la construction de 1360 km de lignes de transport d'électricité de 225 Kv et de 12 postes. La mise en œuvre de ces deux projets aboutira aux résultats suivants : (i) une augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; (ii) une réduction du coût de production du kWh; (iii) la création d'emplois temporaires et permanents et (iv) une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
5. **Dans le sous-secteur des transports**, la Banque entend financer la route Boké-Quebo qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO. Du fait du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de cette autoroute va dans le droit fil du Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),

dont l'un des principaux objectifs est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles au libre mouvement des biens et des personnes. L'achèvement du tronçon non terminé entre Boké et Quebo devrait établir entre Conakry et Bissau une route goudronnée toute l'année.

6. **Opérations hors prêts :** Pour bien analyser et comprendre les principaux défis du pays et encourager une réflexion stratégique, la Banque a déjà entrepris des travaux économiques et sectoriels en collaboration avec le PNUD, au titre du premier programme de la FEF, sur les thèmes suivants : (i) profil du secteur privé ; (ii) Vision 2035 de la Guinée ; (iii) étude des réformes du secteur financier ; (iv) étude de la faisabilité du cadre de PPP et (v) étude des Accords de partenariat économique (APE). Dans ce cadre, la FEF offre un soutien en vue de (i) renforcer les capacités d'orientation du DSRP III (2012-2015) ; (ii) suivre et promouvoir la bonne gouvernance et (iii) accroître les capacités de mobilisation et de coordination de l'aide. La composante inclut aussi un soutien à l'organisation de la Conférence de partenariat de la Guinée prévue au début de 2012 qui se propose de mobiliser l'aide de la communauté internationale autour de six thèmes : (i) développement rural et sécurité alimentaire ; (ii) infrastructure ; (iii) éducation ; (iv) développement social ; (v) industrie minière, énergie, eau, environnement et industrie et (vi) cadre macroéconomique et développement institutionnel.

7. De plus, un second programme au titre de la FEF apportera un soutien à la Stratégie de développement des statistiques nationales ainsi qu'à la réalisation du Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III). La Banque entend aussi appuyer la gouvernance du secteur minier par le biais de son guichet du secteur privé et de sa facilité de soutien juridique. Cela fera intervenir : (i) un soutien à l'accession de la Guinée à l'ITIE ; (ii) un soutien à la Réforme du Code minier, qui inclut une participation de 15 % de l'État dans toutes les concessions minières, le renforcement de la transparence et l'introduction de pénalités pour non-respect de la législation ; (iii) un soutien à la révision des accords miniers ; (iv) une participation à l'audit opérationnel des compagnies minières et (v) la réalisation d'études économiques et financières sur les contrats miniers (leur valeur, les coûts de production et les prix des transferts, etc.).

8. **Fonds fiduciaires :** Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, on pourrait préparer une stratégie dans ce domaine par le biais de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont aussi disponibles : l'Instrument de garanties partielles des risques ; le Fonds mondial pour l'environnement et la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

9. **Collaboration entre les services de la Banque africaine de développement et du FMI :** Partage des informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès de la réforme structurelle, les missions prévues et les rapports de mission.

**Tableau 1 – Programmation des opérations du FAD 13 (2011-13) et de la FEF**  
(millions d'UC)

<b>Opérations de prêts</b>					
	Année	FAD 12	FEF (Pilier III)	Fonds régionaux	Total
<b>Pilier I – Appuyer la bonne gouvernance économique et financière</b>					
Soutien budgétaire	2011	20.00			20.00
Soutien ciblé	2011		2.50		
Sous total		<b>20.00</b>	<b>2.50</b>		<b>22.50</b>
<b>Pilier II – Appuyer l'infrastructure de l'énergie et des transports</b>					
Interconnexion CSLG	2012	16.00		32.00	48.00
Modernisation des réseaux énergétiques	2013	12.70			12.70
Réseaux	2013				
OMVG (ajourné)	2014				
Route Boké-Quebo (ajournée)	2015				
<b>Sous total</b>		28.70		32.00	60.7
<b>Total</b>		<b>48.70</b>	<b>2.50</b>	<b>32.00</b>	<b>83.2</b>
<b>Travail économique et sectoriel</b>					
Profil du secteur privé	<b>2012</b>		x		
Vision 2035 Guinée	<b>2013</b>		x		
Étude des réformes du secteur financier	<b>2013</b>		x		
Étude de faisabilité du cadre de PPP	<b>2013</b>		x		
Étude des Accords de partenariat économique (APE)	<b>2012</b>		x		



## IV. GUINEE: OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT 1/

	1990	1995	2000	2005	2010	2010	2015
	Afrique subsaharienne						Cibles OMD
Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim							réduire de moitié
Ratio emploi/population totale, âge de 15 ans et plus, (%)	69	69	69	69	64	70	
Ratio emploi/population totale, âge de 15-24 ans, (%)	51	51	51	51	46	52	
PIB par personne employée (dollars constants 1990 PPA)	..	..	..	..	3,549	..	
Part de revenus des 20 % les plus pauvres (%)	3.0	5.0	..	6.0	..	..	
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des enfants de moins de 5 ans)	..	21.0	29.0	23.0	22	21	13.4
Ecart de pauvreté à 1.25 dollar EU/jour PPA (%)	63.0	30.0	..	15.0	21	..	..
Nombre de personnes vivant avec moins de 1.25 dollars EU/jour (PPA), (% de la population)	93.0	64.0	..	43.0	48	..	..
Nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%)	..	..	..	..	..	53.0	..
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	..	..	..	..	0	53.0	..
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous							100
Taux d'alphabétisation des femmes (% des femmes âgées de 15-24 ans)	..	..	..	34	67	54	100
Taux d'alphabétisation des hommes (% des hommes âgés de 15-24 ans)	..	..	..	59	77	68	..
Pourcentage de la cohorte atteignant la fin du primaire, (% de la cohorte)	..	..	..	74	60	66	100
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	19	20	32	58	70	64	100
Taux de scolarisation primaire (% net)	25	..	47	69	76	77	100
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes							100
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	..	7	9	19	20	19	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	47	52	69	82	93	84	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	34	36	40	51	82	59	..
Ratio filles/garçons dans l'enseignement tertiaire (%)	9	10	14	24	63	33	..
Proportions de femmes employées dans le secteur non agricole (% de l'emploi non agricole total)	..	..	24	29	..	29	..
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile							réduire de plus de 75%
Vaccination contre la rougeole (% des enfants âgés de 12 à 23 mois)	35	61	42	51	75	51	..
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	135	121	106	93	77	81	..
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	229	203	175	151	122	130	78
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle							réduire de plus de 75%
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)	31	..	35	38	46	..	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1,200	..	740	980	500	610	..
Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	..	2	6	9	22	..	..
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies							juguler/inverser
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	119	158	193	236	271	318.0	juguler/inverser
Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24 ans)	..	..	..	..	3.9	0.9	juguler/inverser
Prévalence du VIH chez les hommes (% des 15-24 ans)	..	..	..	..	1.6	0.4	juguler/inverser
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15-49 ans)	1.1	1.8	1.7	1.5	5.5	1.3	juguler/inverser
Taux de cas de tuberculose observés directement (%), toutes formes	29.0	30.0	33.0	29.0	60	33.0	juguler/inverser
Objectif 7 : Assurer un environnement durable							
Emissions de CO <sub>2</sub> (kg par \$ PPA du PIB)	0	0	0	0	0	0	..
Émissions de CO <sub>2</sub> (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	1	0	..
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	29.6	..	28.1	27.4	28	26.6	..
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès)	10.0	12.0	14.0	16.0	31	18.0	57
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès)	51.0	58.0	63.0	69.0	61	74.0	72
Zones marines protégées (% des eaux territoriales)	0	0	0	0	6	0	..
Aide par habitant (dollars EU courants)	51	55	18	22	52	22	..
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds des expatriés)	20.0	24.0	15.0	13.0	3.0	5.0	..
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes)	0	0	0.1	0.5	11.3	1.0	..
Abonnés à une ligne de téléphonie mobile (pour 100 personnes)	0	0	1.0	2.0	45.0	40.0	..
Abonnés à une ligne de téléphone fixe (pour 100 personnes)	0	0	0	0	1.0	0	..
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7.0	6.0	6.0	6.0	5.0	5.0	..
Autres objectifs et indicateurs							
PIB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	450	480	400	420	1,178	390	..
RNB, méthode Atlas (milliards de dollars EU courants)	3	4	3	4	1,005	4	..
Formation brute de capital (% du PIB)	25	21	20	20	21	20	..
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	44	46	48	51	54	54	..
Taux d'alphabétisation des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)	..	..	..	29	62	39	..
Population totale (en millions)	0	0	0	0	0.9	0	..
Échanges commerciaux (% du PIB)	65	46	52	69	65	74	..

Sources: base de données des Indicateurs du développement dans le monde, juin 2012; autorités guinéennes, SRP-II, août 2007.

1/ Les chiffres en italique renvoient à des périodes autres que celles indiquées.

## IV. GUINÉE: QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

<b>I. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES DONNÉES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE</b>	
<p><b>Généralités:</b> Les données fournies par la Guinée présentent quelques lacunes, mais sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance. La fourniture officielle des données a été suspendue en 2009–10 lorsque les organes de l'État responsables des statistiques ont eu de grosses difficultés à recueillir les données sur les opérations de l'État et les activités du secteur privé. Suite au retour au fonctionnement normal de l'administration guinéenne, le mécanisme d'établissement des données a été progressivement rétabli et les autorités déploient des efforts pour reprendre la fourniture des données afin de permettre aux services du FMI de redémarrer la surveillance.</p>	
<p><b>Comptes nationaux :</b> Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement ; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont publiées qu'une fois par an. Un programme appuyé par les partenaires internationaux, qui devait se traduire par la production de matrices annuelles intrants- production, a été interrompu en 2009. Le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) a envoyé plusieurs missions à Conakry pour travailler avec les autorités sur les méthodologies et les estimations provisoires de comptes nationaux pour 2009–10 ; le travail est pratiquement terminé.</p>	
<p><b>Statistiques de prix :</b> L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est régulièrement publié.</p>	
<p><b>Statistiques des finances publiques :</b> Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale sur une base caisse pour les recettes et sur une base engagements et caisse pour les dépenses. En 2009–10, nombre d'opérations exécutées au nom de l'État n'ont pas été enregistrées dans le TOFE. Le nouveau gouvernement a pris des mesures correctrices pour assurer une présentation exacte de la situation. La fourniture de données mensuelles au Département Afrique a repris et, pendant une courte période ces derniers mois, le Département Afrique a aussi reçu des plans du Trésor. Le budget inclut l'ensemble des opérations de l'État, bien qu'il exclue un certain nombre de comptes «satellites» qui ne sont pas directement incorporés dans le budget. Suite à l'adoption de la loi sur le compte unique de trésor en 2011, des efforts sont actuellement en cours pour inclure ces comptes, notamment ceux des organes d'État autonomes, dans le budget et les statistiques des finances publiques.</p>	
<p><b>Statistiques monétaires :</b> En 2009–10, nombre de comptes de l'État ont été créés à la banque centrale et dans les banques commerciales et ont échappé au contrôle du trésor, ce qui a créé d'importantes incohérences entre les statistiques des finances publiques et les statistiques des comptes monétaires. Le nouveau gouvernement est en train de fermer ces comptes et de comptabiliser toutes les opérations de l'État dans la position nette du Trésor (PNT). La liste des comptes à la banque centrale et dans les banques qui acceptent des dépôts de même que la situation monétaire ont été établies et communiquées au Département Afrique tous les mois. Certains retards ont été enregistrés s'agissant des données des banques commerciales et doivent être comblés. La coordination entre la banque centrale et le Ministère des finances est en train de s'améliorer, débouchant sur un système destiné à réduire les écarts entre les données monétaires et budgétaires. Quelques problèmes techniques ont été relevés ces derniers mois dans la couverture des statistiques monétaires.</p>	
<p><b>Balance des paiements :</b> Une mission d'assistance technique du Département des statistiques du FMI s'est rendue à Conakry en avril 2012 pour aider à améliorer les statistiques de la balance des paiements, notamment à la migration de la cinquième à la sixième édition du <i>Manuel de la balance des paiements</i>. Il semble que le Comité technique sur l'harmonisation de la balance des paiements a été réactivé. Les résultats des adjudications hebdomadaires de devises sont régulièrement affichés en ligne et publiés dans les principaux journaux guinéens. Le taux de change est publié tous les jours.</p>	
<b>II. NORMES ET QUALITÉ DES DONNÉES</b>	
La Guinée participe au Système général de diffusion des données depuis 2003.	Aucune donnée RONC n'est disponible.



Communiqué de presse n° 12/364  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
26 septembre 2012

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit en faveur de la Guinée et approuve un décaissement de 28,3 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques de la Guinée dans le cadre d'un programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet le décaissement d'un montant équivalant à 18,36 millions de DTS (soit environ 28,3 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 36,72 millions de DTS (soit environ 56,6 millions de dollars EU). Lorsqu'il a achevé la revue, le Conseil d'administration a approuvé les demandes de dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif aux nouveaux arriérés extérieurs ainsi que de modification des critères de réalisation pour la fin de décembre 2012.

Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC pour un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (soit environ 198,1 millions de dollars EU) en faveur de la Guinée le 24 février 2012 pour appuyer le programme économique du gouvernement ([Communiqué de presse N° 12/57](#)).

Le Conseil d'administration a aussi reconnu que la Guinée avait pris les mesures requises pour atteindre son point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le Conseil d'administration de la Banque mondiale est arrivé à une décision similaire le 25 septembre ([Communiqué de presse No 12/363](#)).

Suite à la discussion du Conseil sur la Guinée, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim a fait la déclaration suivante :

« Les solides progrès de la Guinée pour redresser les importants déséquilibres macroéconomiques se poursuivent. La croissance reprend, l'inflation est en baisse et le taux de change s'est stabilisé, essentiellement grâce à la fermeté de l'ajustement budgétaire et au resserrement des politiques monétaires, mais aussi parce que les recettes minières

exceptionnelles substantielles de 2011 ont contribué à reconstituer les réserves internationales. Les réformes structurelles ont aussi enregistré de bons progrès.

« Les politiques macroéconomiques des autorités sont à juste titre axées sur la réduction de l'inflation et sur le maintien de réserves internationales suffisantes. La loi de finances rectificative de 2012 a été rendue nécessaire par une insuffisance des recettes minières exceptionnelles, tandis que la politique budgétaire de 2013 continuera de tendre à limiter le financement bancaire intérieur du budget. Les adjudications hebdomadaires de change continueront de jouer un rôle important pour gérer la liquidité de l'économie.

« Le programme de réformes structurelles vise l'amélioration du régime fiscal et de l'administration fiscale, de la gestion des finances publiques et du climat des investissements ainsi que l'élimination des goulets d'étranglement dans des secteurs-clés, tels que l'extraction minière, l'électricité et l'agriculture. La mise en œuvre du nouveau code minier ainsi que la réalisation, dans la transparence, de la revue prévue des contrats miniers sont cruciales pour débloquer la richesse minérale de la Guinée.

«La Guinée a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. La quasi-totalité des créanciers de la Guinée ont accepté de participer à l'Initiative et la Guinée va aussi bénéficier d'un allègement additionnel de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et de différentes initiatives bilatérales. Le fardeau de la dette extérieure a nettement chuté, libérant des ressources pour les investissements et la réduction de la pauvreté. Pour préserver la viabilité future de la dette, les autorités entendent renforcer la gestion de la dette et adopter des politiques d'endettement prudentes » a ajouté M. Shinohara.

## **Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour la Guinée**

**26 septembre 2012**

### **V. INTRODUCTION**

Les autorités guinéennes que je représente souhaitent exprimer leur reconnaissance au Conseil d'administration, à la direction et aux services du FMI pour le soutien que le Fonds continue de fournir à la Guinée. Le programme actuellement poursuivi avec l'appui de la FEC a permis au pays de stabiliser son cadre macroéconomique et d'établir les bases d'une croissance économique soutenue et durable. Grâce à la détermination des autorités à mener des réformes et des politiques judicieuses et à l'appui de la communauté internationale, le programme donne de bons résultats comme en témoignent les progrès notables affichés dans le cadre de la reprise économique et de la réduction des déséquilibres des finances publiques.

**Les mesures budgétaires et monétaires énergiques et les réformes structurelles mises en œuvre dans le cadre du programme appuyé par la FEC produisent des résultats positifs.** À cet égard, tous les critères de réalisation quantitatifs établis pour la fin juin 2012 ont été respectés à l'exception du critère permanent relatif aux nouveaux arriérés extérieurs, qui n'a pu l'être par suite de problèmes techniques au niveau du système de transferts internationaux de la banque centrale. Les autorités que je représente sollicitent une dérogation pour cette non observation mineure du critère de réalisation concernant les arriérés extérieurs, des mesures adéquates ayant été prises pour remédier à la situation et, notamment, régler les arriérés. Des progrès considérables ont également été enregistrés dans le domaine des réformes structurelles, il est vrai avec quelque retard, grâce à l'appui technique et financier des partenaires de développement. Les autorités ont par ailleurs pris d'importantes mesures pour instaurer une bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier.

Afin d'assurer la réalisation des objectifs du programme et de placer la Guinée sur un sentier de croissance durable et soutenue, les autorités guinéennes poursuivront les efforts engagés pour mettre en place toutes les conditions requises à cette fin, notamment en organisant des élections législatives avant la fin de 2012 avec le soutien de la communauté internationale. À cet égard, une nouvelle loi régissant la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a été adoptée le 17 septembre 2012 par le Conseil national de transition (CNT), qui est le parlement provisoire.

Compte tenu des progrès réalisés dans le cadre de l'exécution du programme et de leur détermination à poursuivre des politiques et des réformes judicieuses, les autorités guinéennes que je représente demandent au Conseil d'approuver l'achèvement de la première revue et de la revue des assurances de financement, la dérogation pour non observation du critère de réalisation concernant les nouveaux arriérés extérieurs et la modification des critères de réalisation pour la fin décembre 2012.

## POINT D'ACHEVEMENT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

**La Guinée affiche de bons résultats en ce qui concerne la satisfaction des conditions de passage au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE.** Les autorités ont rempli neuf des dix conditions et sont bien placées pour atteindre les objectifs de la dernière, qui concerne l'audit des marchés publics d'un montant supérieur à 100 millions de francs guinéens. Cette condition n'est pas encore remplie essentiellement en raison de contraintes de capacités, et les autorités sollicitent une dérogation à ce titre. Les besoins de financement du programme sont satisfaits. Par ailleurs, soucieuses de gérer l'endettement avec prudence, les autorités ne mobiliseront que des dons et des prêts concessionnels et consulteront les services du FMI au sujet des conditions et de la concessionnalité de toute nouvelle proposition d'accord de financement. Les autorités sont en outre résolues à allouer les ressources générées par l'allégement de la dette au financement de dépenses dans les secteurs prioritaires de manière à sensiblement réduire la pauvreté.

Dans ces circonstances, les autorités guinéennes que je représente sauraient gré aux Administrateurs d'approuver le déclenchement du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE afin de permettre à la Guinée de bénéficier d'un allégement de sa dette. Leur approbation aurait pour effet de réduire considérablement la dette publique extérieure de la Guinée et de permettre à celle-ci de mettre pleinement en œuvre des politiques propices à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté.

## REALISATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC

**Grâce à la poursuite résolue de réformes et de politiques judicieuses par les autorités guinéennes, le programme appuyé par la FEC s'est déroulé de manière satisfaisante durant la première moitié de 2012.** Les autorités ont mené de manière résolue des politiques budgétaires et monétaires prudentes qui ont permis de ralentir l'inflation, de stabiliser le taux de change et de sensiblement réduire le déficit budgétaire. L'activité économique s'est intensifiée sous l'effet essentiellement de l'augmentation des investissements dans le secteur agricole et dans le secteur minier. Le taux de croissance du PIB réel devrait, de ce fait, atteindre 4,8 % en 2012 contre 3,9 % en 2011 et 1,9 % en 2010. Le taux d'inflation a été ramené de 19 % à la fin de 2011 à moins de 15 % en juillet 2012 et devrait continuer de diminuer grâce à une politique de liquidité restrictive ainsi qu'à la gestion des dépenses publiques sur base caisse. Les réserves officielles ont dépassé l'équivalent de quatre mois d'importations à la fin de juin 2012.

**Dans le domaine budgétaire, les autorités ont poursuivi les efforts déployés pour accroître les recettes et maîtriser les dépenses.** Les recettes budgétaires ont dépassé les projections d'un point de pourcentage du PIB par suite, notamment, du renforcement des mesures administratives, parmi lesquels l'audit des exercices 2009 à 2012. L'objectif fixé pour les recettes douanières a été atteint malgré le manque à percevoir au niveau des taxes sur les produits pétroliers et la hausse des coûts à l'importation de ces produits. Le processus d'harmonisation des procédures de dédouanement aux ports maritimes et aux frontières terrestres entrepris pour réduire les fuites s'est accéléré, et

l'examen approfondi des exemptions fiscales accordées aux sociétés dans le cadre du code des investissements s'est poursuivi. Les autorités ont continué d'appliquer le système de gestion des dépenses sur base caisse et sont parvenues à maintenir le niveau de ces dernières dans les limites requises dans le cadre du programme. Les autorités ont également mis en œuvre un programme de départ à la retraite pour plus de 4 000 militaires, ont retardé l'entrée en vigueur du statut particulier du personnel civil et ont procédé à des contrôles plus approfondis des nouveaux employés de manière à réaliser des économies au niveau de la masse salariale. La démarche qu'elles ont suivies dans le domaine budgétaire a produit de bons résultats: le solde budgétaire de base était proche de zéro au premier semestre de 2012 alors que l'objectif fixé pour le déficit était de 3,7 % du PIB pour l'année.

**D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine structurel par suite de l'intensification des efforts déployés par les autorités pour coordonner et suivre l'exécution des réformes.** Le Conseil des ministres, présidé par le Premier ministre, contribue dans une mesure très importante au suivi de l'exécution des réformes et des mesures dans le cadre du programme, chaque ministre étant responsable des mesures et actions qui relèvent de son ministère. Dans ce contexte, les efforts menés avec le département des finances publiques du FMI (FAD) pour améliorer la gestion des finances publiques progressent de manière satisfaisante. Les mesures prises comprennent, entre autres, un plan d'action pour la réforme fiscale préparé en juin, l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la loi organique relative aux lois de finances. Les procédures comptables devant être utilisées pour le Fonds spécial d'investissement ont été adoptées par décret présidentiel. Avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest, la banque centrale a renforcé le cadre du contrôle bancaire et les réglementations prudentielles, notamment celles qui couvrent les institutions de microfinance.

**D'importantes avancées ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des réformes stratégiques et institutionnelles dans les secteurs minier et agricole et dans celui de l'électricité.** Le cadre établi pour l'octroi des titres et l'établissement des conventions dans le secteur minier a été renforcé grâce à la création de la Commission nationale des mines qui bénéficie de l'appui d'un comité stratégique et d'un comité technique. Le régime fiscal établi par le nouveau code minier adopté en 2011 sera mis au point avec l'assistance technique du FAD. Un plan d'action pour la réforme du secteur de l'électricité a été adopté en janvier, et un comité de suivi chargé de superviser et de coordonner son exécution a été constitué. L'objectif, pour le secteur agricole, est d'assurer l'autonomie alimentaire à l'horizon 2014. L'harmonisation des méthodes et des procédures d'aide à ce secteur avec celles appliquées dans le cadre des projets appuyés par les partenaires de développement a été réalisée avec un certain retard en raison de contraintes de capacités. Les autorités ont également entrepris de revoir le code des investissements ainsi que le code général des impôts, le code des douanes et les tarifs douaniers avec l'assistance technique du FMI, de l'IFC et de la Banque mondiale.

**En ce qui concerne la dette extérieure,** en avril 2012, les autorités sont parvenues à un accord avec les créanciers du Club de Paris aux termes duquel la Guinée bénéficie d'un allègement à des conditions exceptionnelles. Elles sont aussi entrepris d'examiner avec d'autres créanciers officiels la possibilité d'une restructuration de la dette à des conditions comparables à celles offertes par le Club de Paris.

## POLITIQUES ET REFORMES POUR 2012 ET 2013

**Au cours des périodes à venir, les autorités guinéennes que je représente continueront de mener des politiques prudentes et des réformes rationnelles.** À cet égard, la dynamique de réforme engagée dans le cadre des efforts menés pour atteindre le point d'achèvement sera renforcée. Les mesures actuellement mises en œuvre devraient porter le taux de croissance du PIB réel à environ 5 % en 2012-13 et abaisser encore le taux d'inflation d'ici la fin de 2012 pour le ramener à moins de 10 % en 2013. L'objectif établi pour les réserves officielles brutes restera nettement supérieur au plancher fixé pour le moyen terme, qui est de 2,5 mois d'importations. Quant au déficit de la balance de base, l'objectif retenu dans le budget révisé est de 3,6 % contre 3,8 % du PIB. Les autorités poursuivront leur programme de réformes structurelles pour promouvoir une croissance solide et durable dans un environnement favorable à l'activité économique.

### *Politiques et réformes des finances publiques*

**Les autorités poursuivront leurs efforts dans le domaine des finances publiques pour atteindre les objectifs macroéconomiques du programme.** Elles éviteront en particulier de financer le déficit budgétaire par des emprunts bancaires, ces derniers ayant été à l'origine de la forte inflation observée au cours des dernières années. En raison du niveau moins élevé que prévu des recettes minières exceptionnelles et des paiements effectués, un budget révisé a été adopté, qui comporte de nouvelles mesures pour accroître les recettes fiscales et réduire les dépenses courantes. Par suite des mesures prises dans le cadre des réformes fiscales et douanières ainsi que des actions menées pour élargir la couverture de la TVA et améliorer le système de remboursement de cette dernière, les recettes budgétaires devraient, selon les projections, atteindre 20,2 % du PIB en 2013. Les dépenses seront effectuées compte tenu de l'objectif établi pour le déficit de la balance de base dans les limites des ressources disponibles. Toujours selon les projections, les dépenses d'investissement financées au moyen de ressources intérieures devraient tomber à environ 5 % du PIB par suite de l'arrivée à leur terme d'un certain nombre de projets. Les allocations au titre des investissements, essentiellement en dans le secteur de l'électricité, augmenteront toutefois. Les autorités poursuivront l'exécution du programme de gestion des finances publiques avec l'appui des partenaires, notamment les réglementations de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et le plan de réforme fiscale récemment adopté.

### *Gestion de la dette publique*

**Les autorités sont conscientes de la nécessité d'améliorer encore la gestion de l'endettement extérieur.** À cet égard, elles sont déterminées à renforcer la gestion de la dette extérieure nationale de manière à pleinement satisfaire aux critères de réalisation du programme concernant les arriérés. Entre autres mesures, seul le ministre de l'Économie et des Finances a désormais le pouvoir d'autoriser la contraction d'une dette publique extérieure. Les autorités ne mobiliseront que des dons et des prêts concessionnels pour financer des projets. La législation applicable aux entités publiques sera en outre révisée, de manière à établir un cadre bien défini pour les emprunts de ces dernières.



### *Questions monétaires et financières*

**La banque centrale continuera de s'efforcer de ralentir l'inflation** en poursuivant des mesures adéquates de gestion des liquidités, notamment dans le cadre d'enchères hebdomadaires de devises, tout en veillant à assurer le respect de l'objectif des réserves internationales. Fortes des progrès accomplis dans le domaine du ralentissement de l'inflation et de la stabilisation du taux de change, les autorités sont déterminées à poursuivre l'amélioration du marché des changes, à renforcer le contrôle bancaire et à adopter une nouvelle loi bancaire d'ici la fin de 2012. Un accord sur le traitement de l'encours des avances au Trésor sera en outre signé avant la fin de 2012. Les autorités ont également entrepris une étude du développement du secteur financier avec l'aide des partenaires de développement. Cette étude permettra de définir des mesures pour remédier aux carences de ce secteur et le renforcer pour qu'il puisse avoir une contribution positive à la croissance économique.

### *Réformes structurelles et croissance économique*

**Les autorités guinéennes que je représente sont déterminées à mettre en œuvre des réformes structurelles de vaste portée dans le but d'établir un cadre propice à une augmentation des investissements et à une accélération de la croissance économique.** À cette fin, elles intensifieront leurs efforts pour améliorer la gestion des finances publiques, le climat des affaires et la structure de la gouvernance du secteur minier et pour accroître les investissements dans le secteur de l'électricité et dans le secteur agricole, comme elles l'ont indiqué dans leur lettre d'intention.

### **CONCLUSION**

La détermination des autorités guinéennes à poursuivre des réformes judicieuses et des politiques prudentes dans le cadre du programme appuyé par la FEC a contribué au rétablissement de la stabilité macroéconomique, à l'amélioration de la gestion des finances publiques et aux progrès accomplis dans le cadre des réformes structurelles. Étant donné les résultats satisfaisants qu'elles ont obtenus, je saurais gré aux Administrateurs d'appuyer la demande des autorités guinéennes concernant l'achèvement de la première revue, la dérogation pour non observation du critère de réalisation et la modification des critères de réalisation. Je serais également reconnaissant aux Administrateurs d'approuver le déclenchement du point d'achèvement pour la Guinée dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.